

Rapport
du
Département de l'économie

Exercice 2012

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Conformément à la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale du 22 mars 1983 ainsi qu'au règlement d'organisation du département de l'économie du 22 décembre 2008, le Département de l'économie (ci-après: le département) assume les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine du développement et de la promotion de l'économie et du tourisme, de la politique régionale et des affaires extérieures, de la statistique, de l'emploi et de la lutte contre le chômage, de l'intégration professionnelle, des migrations, de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme, de la police du commerce et des établissements publics, de la protection des travailleurs, des assurances sociales fédérales AVS, AI et APG, des allocations familiales, ainsi que dans ceux relatifs à l'agriculture, à la viticulture, à l'approvisionnement économique, à la consommation, aux affaires vétérinaires, aux poursuites et faillites et au registre du commerce.

Le département exerce par ailleurs la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales et du registre du commerce et est autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

En termes de structures, l'année 2012 a été marquée par la réflexion sur l'avenir d'Evologia. Après analyse, le Conseil d'Etat a décidé de la reprise, au 1^{er} janvier 2013, de la majeure partie des prestations d'Evologia par le service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique assurées, dès le 1^{er} janvier 2013, par le service de l'économie. L'année 2012 a aussi vu le transfert de la fonction de délégué-e aux affaires extérieures du service de l'économie au secrétariat général de la Chancellerie d'Etat. Enfin, en début d'année 2012, les collaborateurs de l'office du commerce, intégré au service de la consommation et des affaires vétérinaires, ont déménagé pour rejoindre physiquement les locaux du service à Neuchâtel.

Au niveau parlementaire, 2012 a été une année riche en dossiers et autres rapports. De nombreuses consultations ont été menées auprès d'un grand nombre d'acteurs. Plusieurs projets de loi ont été travaillés à l'interne du département, puis débattus au Conseil d'Etat et traités par le Grand Conseil.

Enfin, de manière générale, 2012 a été une année particulière pour le département et son chef. Si 2011 avait permis de retrouver de la sérénité, le dossier de la raffinerie de Cressier a passablement occupé les services et l'état-major du DEC plusieurs mois durant. L'issue favorable de ce dossier n'a pas pour autant ralenti le rythme de travail du chef de département. Après l'annonce du départ à la Banque Nationale Suisse (BNS) du conseiller d'Etat Jean Studer, Thierry Grosjean s'est vu occuper le poste de suppléant du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) durant plus de quatre mois. La gestion de deux départements ne fut pas chose aisée, qui plus est dans un contexte économique incertain. Quoi qu'il en soit, les projets et autres rapports initiés avant l'été, n'ont pas été ralentis par la double casquette temporaire du chef du DEC. Au contraire, le travail s'est poursuivi et de nombreux dossiers seront traités par le Grand Conseil en 2013.

1.2. Secteur Économie et tourisme

Tout d'abord, l'année 2012 marque, pour le **service de l'économie (NECO)**, le début d'une nouvelle période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale, misant sur l'exploitation des synergies avec la politique de promotion et de développement économique.

Au niveau des projets de lois, les travaux liés à la loi sur le développement du tourisme (L'Tour) ont été finalisés. Cette dernière sera soumise, pour approbation, au Grand Conseil avant la fin de la

législature 2013. Le traitement de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE) est également prévu en 2013.

Concernant le développement économique, plus de 300 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 32 projets économiques, représentant actuellement 662 emplois et 803 emplois additionnels à moyen terme. En outre, 102 mises en relations ont été effectuées, dont 40 concernent des partenariats d'affaires et 20 de la recherche de financement.

Le service de l'économie s'est également fortement impliqué à travers diverses mises en relation. La plus marquante est celle entre la société Petroplus et des repreneurs potentiels, avec un suivi et un soutien permanent à la direction du site ainsi qu'un accompagnement auprès des différents services de l'Etat dans la phase de rachat qui a vu la raffinerie - dorénavant Varo Refining Cressier SA - rachetée par la société Vitol SA.

L'office de promotion économique (OPEN) a organisé plus de 70 visites du canton à des entreprises ou des délégations et a renforcé le rythme de ses voyages de prospections à l'étranger, notamment dans les pays suivants: Chine, Japon, États-Unis, Russie, Brésil, pays européens. Au niveau des implantations, 2012 fut une excellente année avec 16 concrétisations pour un objectif de 12.

En parallèle, le service de l'économie a développé des outils de communication (site internet www.neuchateleconomie.ch, film promotionnel du canton, etc.) permettant d'informer les entreprises sur l'accompagnement et les soutiens possibles dans le cadre du développement de leurs activités. Ces outils ont aussi pour vocation de communiquer sur les compétences et les atouts du canton au-delà de ses frontières dans le cadre du travail de prospection de l'office de promotion économique dont l'une des missions est de favoriser les implantations de nouvelles sociétés.

L'office du registre du commerce aura connu de son côté un nombre record de nouvelles inscriptions de personnes morales (821 en 2012 contre en 728 en 2011), soit une croissance de +12,8%. Le développement de l'application informatique métier devra encore être poursuivi. Cette dernière permettra l'échange de données avec les autres registres et les administrations fédérales.

Au niveau macroéconomique, la situation économique mondiale difficile, combinée avec la cherté du franc suisse, a affecté négativement les sociétés exportatrices neuchâteloises qui assistent à la baisse de leurs marges. Le service de l'économie a constaté que les entreprises ont malgré tout relativement bien résisté à la contrainte imposée par le franc fort, même si cet élément demeure sensible pour nombre d'entre elles et que les prévisions sont incertaines à moyen terme.

Il est nécessaire de continuer à privilégier une croissance qualitative pour donner naissance à un tissu économique (industriel) vivant et vivace susceptible de créer des postes de travail variés, de la valeur ajoutée et des compétences distinctives uniques. En sus, il est de première priorité de reconnaître, de (re)valoriser et de communiquer, aussi au niveau suisse et international, les atouts économiques du canton au niveau de l'Etat à tous les acteurs économiques et institutionnels.

Au cours de l'année 2012, **le service de statistique (STAT)** a confirmé son rôle transversal, voire central, au sein de l'administration cantonale, mais a aussi su acquérir une meilleure visibilité envers ses partenaires comme l'Office fédéral de la statistique, les services de statistique des autres cantons, les collectivités publiques et le public en général. Symboles de cette reconnaissance, le chef du service de statistique a été nommé à la présidence de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT), de même qu'à la présidence de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) qui produit des statistiques pour le canton du Jura et le Jura bernois.

Depuis l'entrée en vigueur la loi sur la statistique cantonale (LSTAT) en janvier 2011, le service de statistique est habilité à conclure des mandats de prestation avec des tiers. En 2012, cette opportunité s'est concrétisée par la signature d'un contrat de prestations entre le service de statistique et arcjurassien.ch. En vigueur depuis janvier 2012, ce contrat a permis au service de statistique de conserver le leadership du canton de Neuchâtel sur les statistiques transfrontalières avec un pôle de compétences régional, et surtout de pérenniser le financement de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

En termes de visualisation de données statistiques, de plus en plus de données sont directement issues de registres administratifs; grâce à l'utilisation d'outils performants de représentation (graphiques, cartographiques), ces données sont désormais exploitables à des degrés de détail très fins. Ainsi, des données statistiques, auparavant communales, peuvent être affichées à des ni-

veaux géographiques beaucoup plus utiles pour les grandes communes ou les communes fusionnées : au km², à l'hectare, au quartier voire à l'adresse. Grâce à une efficace collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier et avec le service informatique de l'entité neuchâteloise, de nouveaux outils de visualisation des données statistiques ont pu être testés dans le courant de l'année 2012. La démonstration de ce nouveau potentiel à l'attention des communes neuchâteloises a suscité un vif intérêt.

Le service de statistique assume également pleinement sa mission d'expert dans le domaine de la statistique et a eu l'occasion de participer à différentes commissions parlementaires en tant qu'expert statistique :

- Dans le cadre de la commission fiscalité, de nombreux éléments de référence (tableaux, graphiques et cartes) réalisés par le service de statistique, notamment sur les flux de contribuables, ont alimenté les débats de la commission. Les travaux ont abouti à l'important projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques. Le projet de loi a été adopté par le Grand Conseil en mai 2012.
- La commission "péréquation" du Grand Conseil, de même que le service des communes, ont sollicité l'appui du service de statistique afin de réaliser plusieurs analyses. Différentes simulations chiffrées, projections financières et autres travaux de régressions statistiques ont été présentés aux membres de cette commission dans le courant de l'année 2012.
- En collaboration avec le service de l'emploi, le service de statistique a apporté un éclairage chiffré aux membres de la commission extra-parlementaire "Salaire minimum" sur le niveau des salaires versés dans le canton de Neuchâtel. Des analyses sur la structure salariale du canton, sur le niveau des bas salaires ou encore sur les salaires au sein de l'administration cantonale ont pu être présentées à la commission.
- Enfin, le service de statistique a présenté différentes analyses statistiques aux membres de la commission pour la cohésion cantonale. Plusieurs études, scénarios, indicateurs et propositions ont été exposés afin de nourrir et d'étayer les discussions de la commission.

Durant cet exercice le **service des poursuites et faillites (SEPF)** a poursuivi les travaux d'adaptation de ses outils informatiques aux exigences de la Confédération. On a ainsi déjà pu constater les effets positifs de l'introduction du projet fédéral *e-LP* puisque plus de 40% des réquisitions de poursuite ont été traitées par ce biais.

Pour les volumes, les statistiques sont toujours contrastées entre l'office des poursuites et celui des faillites. D'autre part, en comparaison avec 2011, la tendance s'est inversée avec une augmentation des poursuites et une diminution des faillites.

En résumé, on peut mentionner que le nombre des commandements de payer émis par l'office des poursuites a augmenté de 1,63% par rapport à 2011, soit à 89.680 actes contre 88.237 l'an dernier. L'augmentation des continuations (saisies) est beaucoup plus sensible avec +13,18%, soit 76.407 exécutions contre 67.507. Ainsi, pour le total des réquisitions traitées on note une progression de 6,64%, à 169.182 contre 158.645.

Pour les faillites, 396 nouvelles procédures ont été enregistrées, soit 5,71% de moins qu'en 2011 (420). Toutefois, pour pondérer ce chiffre, il convient de préciser que cette diminution est due essentiellement à la fin de l'épuration du registre du commerce en lien avec l'introduction, en 2008, de l'article 731b du code des obligations. Les dissolutions en application de ces dispositions ont en effet passé de 106 en 2011 à 50 en 2012 pour les personnes morales. Dans le détail, on observe même des augmentations dans certaines catégories telles les successions répudiées ou les personnes physiques.

Même s'il est toujours délicat de se risquer à une projection, il est à craindre que les procédures de poursuites continuent leur progression. Pour le nombre des faillites, il devrait suivre l'évolution de la conjoncture économique.

La mission d'Evologia découle d'un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995 aux termes duquel il poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature. La mise en oeuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz.

Dans les propositions permettant à Evologia de remplir les objectifs de la feuille de route du Conseil d'Etat, la collaboration avec d'autres services de l'Etat (Service de l'agriculture et Service de l'économie), ou avec des entités para-étatiques dont les activités permettraient de trouver des synergies ont été examinées durant l'année 2012. La décision du Conseil d'Etat fut le rattachement d'Evologia au Service de l'agriculture, comme office de ce dernier.

Le directeur a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2012. L'effectif des collaborateurs d'Evologia est, en tenant compte de ce départ, de 8,8 EPT.

Les bâtiments d'Evologia posent un gros problème d'assainissement énergétique. Dans le cadre du projet européen Concerto – Solution, des études énergétiques ont été effectuées sur le bâtiment principal d'Evologia, le collège et le Gîte rural. Il ressort de ces études, des déperditions importantes de chaleur dans l'enveloppe périphérique, par les fenêtres ou les toitures. D'une manière générale, les bâtiments sont très loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur; ce qui explique pourquoi les frais de chauffage sont tellement élevés. Le projet énergétique européen Concerto-Solution susmentionné devrait permettre d'entreprendre des mesures d'amélioration à des coûts avantageux, mais ces subventions ne sont valables que jusqu'en 2014

Les événements culturels et didactiques programmés à Evologia commencent à être reconnus. Ils induisent en tous cas des retombées fort appréciées par l'économie touristique de la région.

149 personnes ont été placées en 2012 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP). Parmi celles-ci, 19 (13%) ont rejoint durant leur placement le premier marché du travail. Evologia est certifié EduQua depuis le 7 décembre 2010 et les audits de suivi n'ont fait que confirmer les efforts en matière de réinsertion sociale et d'encadrement.

1.3. Secteur Emploi

L'année 2012 a été marquée par un taux de chômage cantonal moyen annuel de 4,7%, valeur identique à celle enregistrée en 2011. Toutefois, la situation s'est passablement détériorée durant les six derniers mois de l'année passant d'un taux mensuel de 4,4% au mois de juin à 5,4% fin décembre. Cette hausse du taux de chômage est due en partie aux effets liés à la saisonnalité mais touche également des demandeurs d'emploi provenant du secteur industriel.

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 1,3% en 2013 contre une hausse prévue de 1,0% en 2012. Sur le front du chômage, les prévisions sont plus moroses. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit un taux de chômage moyen de 3,3% en 2013 contre 2,9% en 2012 au plan national. Au niveau cantonal, si le ralentissement constaté ces derniers mois au sein du secteur industriel devait se poursuivre, voir s'accroître, le taux de chômage pourrait alors subir une hausse importante en 2013.

Dans ce contexte, **le service de l'emploi (SEMP)** a poursuivi ses réformes durant toute l'année 2012. La réintégration en 2011 de l'office de l'inspection du travail (OFIT), de l'office de contrôle (OFCO) et de l'office juridique et de surveillance (OJSU) et la mise sur pied d'une nouvelle organisation dès le 1^{er} janvier 2012 ont permis au service de l'emploi de stabiliser sa structure. De même, la mise sur pied d'un comité de direction, réunissant l'ensemble des chefs d'office, a également contribué à poser les bases d'une nouvelle culture d'entreprise.

Le volume d'activité de l'OFCO, notamment la gestion administrative liée au respect de la loi sur la prostitution, a passablement augmenté. De plus, la charge relative au contrôle du marché de l'emploi et aux mesures d'accompagnement s'est sensiblement accru en 2012, tout comme celui déployé par l'OJSU. L'OFIT a également continué d'assumer une charge de travail élevée dans les différents secteurs qui sont les siens. De plus, le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) est à nouveau opérationnel avec l'arrivée de 2 laborantines.

Sur le plan de la réinsertion professionnelle, l'année 2012 aura été marquée par le lancement d'une ORP – ProEntreprises, destinée à satisfaire les exigences des employeurs du canton en matière de recrutement de personnel. Ainsi, l'ORPN a créé une porte d'entrée unique pour les employeurs afin de répondre à leurs attentes avec rapidité et qualité dans le but de permettre la réinsertion professionnelle d'un nombre accru de demandeurs d'emploi.

Pour soutenir cette première étape, un vaste projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) a été initié par la direction générale, l'office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT) et l'office des emplois temporaires (OFET). L'objectif de ce projet est de permettre la mutation des programmes à caractère occupationnel en ateliers de type professionnel, voire socio-professionnel et qui répondent à des besoins en qualifications éprouvés sur le marché du travail neuchâtelois. Des premiers résultats ont été obtenus en fin d'année 2012 mais se concrétiseront essentiellement sur les exercices 2013 et 2014. A cette échéance, le panel d'ateliers devrait permettre de couvrir une partie considérable des besoins des entreprises en personnel.

L'année 2013 verra également son lot d'améliorations au sein du dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi avec la mise en place d'un nouveau secteur "Appui" pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et d'un secteur "Profiling" qui devra permettre la prise en charge personnalisée et différenciée des demandeurs d'emploi du canton.

1.4. Secteur Agriculture et consommation

Dans son message du 1^{er} février 2012, le Conseil fédéral a présenté la future politique agricole dans les années 2014 à 2017 (PA 14-17) dont l'élément central est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'allocation des fonds. Il est prévu d'investir au total 13,67 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017, soit 3,4 milliards de francs annuellement.

Avec la PA 14-17, le Conseil fédéral propose des mesures de mise en œuvre de sa stratégie à long terme visant une production sûre, compétitive et durable de denrées alimentaires. De plus, il s'agira de mieux cibler les aides à l'investissement pour réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité de l'agriculture en vue des prochaines ouvertures du marché.

Les contributions actuelles, liées aux animaux, qui représentent un montant de 29 millions de francs annuellement, seront supprimées (selon le projet du Conseil fédéral encore en discussion) et essentiellement réallouées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Cette nouvelle attribution des contributions s'accompagne aussi d'une nouvelle pondération financière et d'un renforcement des programmes volontaires. La part des contributions en faveur de la biodiversité sera augmentée. Pour notre canton, l'extension de la contribution pour la qualité écologique à la région d'estivage, l'introduction d'un niveau supplémentaire de qualité écologique et le développement des réseaux écologiques seront économiquement d'une grande importance.

Le Grand Conseil sera prochainement saisi de 3 projets de décret pour l'octroi de crédits d'engagement au titre des améliorations structurelles agricoles destinés:

- 1) à l'assainissement et l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel et à l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties (694.000 francs),
- 2) à la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards (750.000 francs),
- 3) aux constructions rurales (5.100.000 francs).

Le troisième rapport quadriennal sur la situation de l'agriculture (2008-2011), en cours d'élaboration, sera présenté au Grand Conseil avant la fin de la présente législature.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a connu d'importants changements en 2012. La police du commerce a déménagé à Neuchâtel, achevant ainsi son intégration au SCAV. Le système de gestion informatique des inspections et analyses *Limsophy* commun aux 6 cantons romands a été mis en service en fin d'année. Son élaboration a demandé un important investissement de la part des collaborateurs. Cet outil permettra une notable simplification de la collaboration intercantonale et une amélioration de l'efficience du service. Dans le domaine vétérinaire, les logiciels de gestion fédéraux Agate, Acontrol, Asan et Sigexpa ont été introduits, exigeant une forte capacité d'adaptation de la part des collaborateurs concernés. Plusieurs collaborateurs ont quitté le SCAV, dont l'un pour occuper la fonction de chimiste cantonal du Jura. Le chimiste cantonal a occupé jusqu'à fin mars la fonction de chimiste cantonal ad interim du Jura.

L'exercice n'a pas été reconduit, le Jura ayant renoncé à confier à Neuchâtel un mandat de prestation durable dans le domaine du SCAV. L'encadrement administratif du service a été réorganisé par la suppression du poste de gestionnaire administratif et la création de postes à temps partiel de comptable et d'informaticien.

La loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux et la loi sur la protection et la gestion des eaux ont été adoptées par le Grand Conseil. Les projets de nouvelles lois sur la police du commerce, sur les établissements publics et sur les heures d'ouverture des commerces sont actuellement en traitement en commission préalable.

Remplissant ses obligations légales, le SCAV a vu ses accréditations ISO 17020 et ISO 17025, dans les domaines de l'inspection et des analyses, renouvelées pour une période de cinq ans.

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 21 campagnes d'analyses de denrées alimentaires et objets usuels. Les domaines où le plus d'infractions ont été constatées sont la déclaration fautive de riz basmati, la non-déclaration d'allergènes dans les cosmétiques, les déclarations inexactes d'espèces (viandes, poissons, crustacés) et la présence d'ingrédients interdits dans des produits de blanchiment de la peau. Le taux de non conformité microbiologique des échantillons prélevés dans la restauration reste élevé (près d'un sur trois).

Les concentrations excessives en trihalométhanes dans les piscines publiques font toujours l'objet d'une attention particulière. Plus de la moitié des bassins dépassaient la norme et ont été invités à procéder à un assainissement que quelques exploitants ont déjà mené avec succès.

Toute la vendange 2012 a été placée sous le régime de l'autocontrôle. L'exercice s'est déroulé de manière satisfaisante et permet de préparer une intégration de cette prestation au guichet unique.

Une première campagne de contrôle de l'indication des prix a été menée. Une proportion élevée de commerces (53%) ne respectait pas les exigences légales.

La maladie bovine BVD, combattue dans toute la Suisse depuis 2008, a été éradiquée en 2012, ce qui autorise un allègement de la surveillance dès 2013.

Le SCAV a ainsi atteint l'ensemble des objectifs fixés dont il avait la maîtrise. Seule la reprise des prestations du SCAV du Jura n'a pas abouti.

1.5. Secteur Migrations

L'année sous revue a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil en hébergement collectif pour requérants d'asile sur le site de Perreux. Ce nouveau centre d'accueil, d'une capacité de 150 places et opérationnel depuis la fin du mois de janvier, a permis la fermeture de l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds qu'il avait fallu ouvrir en urgence en mai de l'année précédente pour faire face à la nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse et à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays. Ajouté aux centres de Couvet et de Fontainemelon, le centre de Perreux permet ainsi au canton de Neuchâtel de disposer de plus de 300 places en premier accueil et d'y héberger aussi bien des personnes arrivant pour la première fois en Suisse que des requérants d'asile déboutés ou frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM), ce qui représente un défi de taille en matière d'accompagnement et de cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables. Sur le plan de la sécurité, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées à l'intérieur et aux abords du centre de Perreux, plus particulièrement durant le dernier trimestre de l'année sous revue. Au mois de décembre, le Conseil d'Etat a adopté un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil de Perreux et un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'examiner le renforcement des mesures en place et d'en proposer de nouvelles, tant au niveau de la politique de prise en charge des pensionnaires des centres d'accueil qu'en matière sécuritaire.

Pour le **service des migrations (SMIG)**, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. De nouvelles révisions d'ordre législatif au niveau fédéral sont en cours. D'autre part, le Groupe de travail Confédération/cantons a rendu au mois de novembre son rapport final portant sur la restructuration du domaine de l'asile et la mise en œuvre

des mesures d'accélération des procédures dont débattera la Conférence nationale sur l'asile qui se tiendra le 21 janvier 2013.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme de la législature du Conseil d'Etat dans le domaine de l'intégration, selon les missions et les prestations attribuées au **service de la cohésion multiculturelle (COSM)** par les autorités cantonales et fédérales.

Il s'agit notamment de la gestion des forfaits fédéraux pour l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, de l'établissement de rapports de naturalisation et de la remise systématique, par le canal des communes, d'une charte de la citoyenneté aux nouveaux arrivants dans le canton. Sont à signaler, parmi les événements importants ayant ponctué l'exercice:

- Le rapport soumis au Grand Conseil portant sur le projet de modification de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers;
- L'élaboration de projets spécifiques aux migrations féminines et à l'intégration préscolaire;
- La mise sur pied de la troisième édition des manifestations interculturelles "NeuchàToi" par l'association NeuchàToi et la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE) avec l'appui du Conseil d'Etat;
- Le partenariat entre le canton de Neuchâtel par l'intermédiaire du COSM, et la Ville de Lublin en Pologne afin de favoriser d'une part, l'échange de bonnes pratiques en matière de la politique interculturelle et, d'autre part, la gestion de la cohésion sociale de la population résidente;
- La mise en œuvre du projet-pilote d'entretiens de primo-information avec les nouveaux arrivants dans les Villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers;
- Les audits financiers tant au niveau cantonal (contrôle cantonal des finances) que fédéral (Office fédéral des migrations et Contrôle fédéral des finances).

L'année 2012 a par ailleurs servi à poser les premiers jalons du futur programme cantonal d'intégration (PIC) du canton de Neuchâtel qui entrera en vigueur en 2014. Les orientations stratégiques cantonales ont été définies pour les huit domaines d'encouragement proposés par l'Office fédéral des migrations (ODM) dans le cadre des trois piliers (Information et conseil/Formation et travail/Communication et intégration sociale).

Suite à l'élection de M. Thomas Facchinetti, alors chef de service au COSM et délégué aux étrangers, au Conseil communal de Neuchâtel, la direction du service a été confiée, ad interim, à M. Raoul Luzolo Lembwadio. Profitant de ce changement, le Conseil d'Etat a initié une réflexion externe, confiée à l'entreprise "Triaspect", sur l'avenir du COSM.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Le secrétariat général du département est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information, conformément à l'arrêté fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'Etat, du 25 mai 2005.

Le secrétariat général a notamment pour tâches:

- de conseiller et assister la cheffe ou le chef du département;
- de gérer et administrer le secrétariat de la cheffe ou du chef du département;
- d'assurer la coordination des activités internes au département;
- d'assurer la coordination interdépartementale;
- de coordonner et de contrôler les procédures financières;
- d'assumer les tâches lui incombant pour le département, en matière de ressources humaines;
- de veiller à la communication et à l'information interne et externe.

Par ailleurs, il gère la cellule transport.

2.2. Ressources

Depuis le 1er janvier 2008, le SDEC comptait 6 collaborateurs, correspondant à 5,5 équivalents-plein-temps (EPT). En 2011, dans le cadre du programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat, une fonction de responsable financier-ère lui a été rattachée. Le SDEC compte donc, depuis le 1er janvier 2011, 7 collaborateurs, correspondant à 6,3 EPT.

La fonction de responsable financière a été occupée, du 1er mars au 30 juin 2011, par Mme Muriel Fehlmann. Le poste, vacant depuis cette dernière date, est occupé à 80%, dès le 1er mars 2012, par Mme Isabelle Rohrbach Sossou.

2.3. Evénements principaux

De manière générale, 2012 a été une année particulière pour le département et son chef. Si 2011 avait permis de retrouver de la sérénité, le dossier de la raffinerie de Cressier a passablement occupé les services et l'état-major du DEC plusieurs mois durant. L'issue favorable de ce dossier n'a pas pour autant ralenti le rythme de travail du chef de département. Après l'annonce du départ à la Banque Nationale Suisse (BNS) du conseiller d'Etat Jean Studer, Thierry Grosjean s'est vu occuper le poste de suppléant du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) durant plus de quatre mois. La gestion de deux départements ne fut pas chose aisée, qui plus est dans un contexte économique incertain. Quoi qu'il en soit, les projets et autres rapports initiés avant l'été, n'ont pas été ralentis par la double casquette temporaire du chef du DEC. Au contraire, le travail s'est poursuivi et de nombreux dossiers seront d'ailleurs discutés au Grand Conseil en 2013.

En 2012, dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants:

Dossiers du Grand Conseil clos en 2012

- Coordination du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP) d'un projet de décret portant modification du décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 700.000 francs destiné à répondre au besoin en fonds de roulement du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) pour 2010 (rapport 11.046); rapport traité par le Grand Conseil le 24 janvier 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection des animaux (LILPA); rapport traité par le Grand Conseil le 24 janvier 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil en réponse à la motion Fernand Cuche 92.127, du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"; rapport traité par le Grand Conseil le 25 janvier 2012;
- Rapport du Conseil d'Etat à l'appui des comptes et de la gestion 2011; rapport traité par le Grand Conseil le 24 avril 2012.
- Suivi du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant le redressement des finances: analyse actuelle, objectifs politiques, perspectives financières et propositions pérennes; rapport traité par le Grand Conseil le 22 mai 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret concernant le premier supplément au budget 2012 (supplément I 2012); rapport traité par le Grand Conseil le 26 juin 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un financement renouvelable au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique (CSEM) pour la période 2012-2015; rapport traité par le Grand Conseil le 26 juin 2012;
- Coordination du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (LI-LAFam); rapport traité par le Grand Conseil le 4 septembre 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE); rapport traité par le Grand Conseil le 2 octobre 2012;
- Suivi du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil (a) relatif à la mise en oeuvre de la politique régionale fédérale et (b) à l'appui (1) d'un projet de loi portant modification de la loi d'exécution de la loi fédérale sur la politique régionale (LELPR), (2) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1,9 million de francs pour la réalisation du projet de politique régionale intitulé «Agriplanet – Création d'un hôtel d'entreprises» et (3) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 14 millions de francs à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets de politique régionale; rapport traité par le Grand Conseil le 2 octobre 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 464.000 francs destiné à financer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du centre d'hébergement pour requérants d'asile à Perreux; rapport traité par le Grand Conseil le 2 octobre 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du budget 2013; rapport traité par le Grand Conseil les 4 et 5 décembre 2012;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret concernant le second supplément au budget 2012 (supplément II 2012); rapport traité par le Grand Conseil le 5 décembre 2012;

Dossiers du Grand Conseil en cours

- Suivi du programme de législature 2010-2013 et du plan financier 2011-2013;
- Suivi du dossier "Droit à un salaire minimum" suite à l'adoption par le peuple, le 27 novembre 2011, de l'inscription de ce droit dans la Constitution; dossier actuellement en travail en commission extraparlamentaire. La commission s'est réunie à trois reprises en 2012;
- Suivi du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil (a) concernant la politique en matière d'emploi et (b) en réponse (1) à la motion des groupes PopVertsSol et socialiste 09.151 du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage-sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel", (2) à la recommandation du groupe socialiste 10.168 du 28 septembre 2010, "Révision de la LACI acceptée: et après?" et (3) au postulat du groupe socialiste 11.116 (ad 09.112) du 22 février 2011, "Pour une commission parlementaire permanente de l'emploi et de l'insertion professionnelle"; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 3 septembre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 1^{er} octobre 2012 à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des 29 et 30 janvier 2013;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui (a) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 694.000 francs destiné à l'attribution de subventions en faveur de l'assainissement et de l'agrandissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel au titre des améliorations structurelles agricoles, et de l'accroissement de ses capacités de traitement et de stockage au titre de la lutte contre les épizooties, (b) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 750.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution d'une subvention pour la construction d'une fromagerie pour la société coopérative de fromagerie Duo Vallon Les Bayards et (c) d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 5.100.000 francs au titre des améliorations structurelles agricoles destiné à l'attribution de subventions pour les constructions rurales; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 31 octobre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom); rapport adopté par le Conseil d'Etat le 4 novembre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur les établissements publics (LEP); rapport adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur la police du commerce (LPCom); rapport adopté par le Conseil d'Etat le 12 décembre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil pour requérants d'asile de Perreux; rapport adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2012 actuellement en traitement en commission préalable;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur le développement du tourisme (LTour); rapport soumis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2013;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi d'appui au développement économique; rapport soumis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2013;
- Suivi des travaux en lien avec le projet de loi Marianne Ebel et Pascal Helle 09.112 "Loi sur la promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi".

Dossiers départementaux clos en 2012

- Suivi et coordination du dossier "Raffinerie de Cressier". Issue favorable avec le rachat de la raffinerie par le groupe Varo en juillet 2012;
- Suivi et coordination du dossier "Mise à disposition du cantonnement militaire des Pradières pour l'hébergement de requérants";
- Suivi de la réflexion portant sur le statut d'Evologia, avec une reprise de la majeure partie des prestations par le service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique reprise par le service de l'économie.

Dossiers départementaux en cours

- Suivi et coordination de l'expertise portant sur l'avenir du service de la cohésion multiculturelle (COSM);
- Suivi et coordination des réflexions portant sur le renforcement de la stratégie de communication du Département de l'économie;
- Suivi et coordination des travaux du groupe de travail interdépartemental "Asile" portant sur les conséquences de l'augmentation du nombre de requérants d'asile accueillis dans le canton;
- Suivi des travaux du groupe de travail départemental "Marché du travail" portant sur la situation paradoxale à laquelle est confrontée le canton de Neuchâtel en matière d'emploi.

2.4. Activités / Réalisations

Prestations

Le suivi des temps d'activité, opérationnel au sein du secrétariat général depuis juillet 2004, a été gelé en 2008. L'opportunité d'en reprendre la gestion sera évaluée au terme de l'analyse en cours destinée à la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI).

Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites

En 2012, le Département de l'économie, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes (art. 17 LP) déposées contre des décisions prises par l'office des poursuites et l'office des faillites.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution de ces actions et du sort qui leur a été réservé:

Rubriques	2011	2012	Différence
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	6	21	+15
Affaires enregistrées durant l'année	45	51	+6
Affaires liquidées durant l'année	30	59	+29
- dont admises ou partiellement admises	4	8	+4
- dont rejetées	14	25	+11
- dont irrecevables	2	7	+5
- dont classées/retirées	10	19	+9
Affaires pendantes au 31 décembre	21	13	-8

Le nombre de plaintes (art. 17 LP) déposées en 2011 s'est élevé à 51. Les procédures enregistrées sont donc en légère augmentation. Par contre, un plus grand nombre d'entre elles a pu être liquidé durant l'exercice et, ainsi, les affaires pendantes au 31 décembre sont en diminution.

En comparaison des 396 nouveaux dossiers ouverts par l'office des faillites et des 169.182 réquisitions enregistrées par l'office des poursuites, le nombre de plaintes 17 LP reste modéré. On peut en conclure que les décisions rendues par ces offices sont soignées et conformes.

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Dans le but de favoriser le développement d'un tissu économique prospère et durable, le service de l'économie participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économique, extérieure, touristique et régionale du canton de Neuchâtel et conduit diverses actions favorisant le rayonnement de la place neuchâteloise et la valorisation de ses intérêts économiques.

Ces dernières se concentrent autour de six objectifs stratégiques validés pour la période 2011 à 2014 par le Département de l'économie:

- Créer de la richesse économique,
- Maintenir et créer des postes de travail,
- Renforcer la compétitivité du tissu économique cantonal,
- Améliorer les conditions-cadres,
- Communiquer pour promouvoir la place économique neuchâteloise,
- Gouverner les partenariats.

3.2. Ressources

Au 31 décembre 2012, la dotation du service de l'économie s'élève à 19,2 équivalents-plein-temps (EPT):

Service de l'économie (y compris direction)	10,4
Office de promotion économique	4,0
Office du registre du commerce	4,8
Total	19,2

Ce dernier gère 5 centres financiers pour un budget total de 32,8 millions de francs:

Service de l'économie	10.696.000.-
Office du registre du commerce	725.000.-
Fonds de promotion de l'économie cantonale	18.248.900.-
Fonds d'aide aux régions de montagne	363.700.-
Fonds de politique régionale	2.860.000.-
Total	32.893.600.-

3.3. Evénements principaux

L'année 2012 marque le début d'une nouvelle période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale. Le nouveau programme mise sur l'exploitation des synergies avec la stratégie de promotion et de développement économique.

Cette année, plus de 300 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 32 projets économiques, représentant actuellement

662 emplois, et 803 emplois additionnels à moyen terme. En outre, 102 mises en relations ont été effectuées, dont 40 concernent des partenariats d'affaires et 20 de la recherche de financement.

Parmi les mises en relations effectuées, la plus marquante est celle entre la société Petroplus et des repreneurs potentiels, avec un suivi et un soutien permanent à la direction du site, ainsi qu'un accompagnement auprès des différents services de l'Etat dans la phase de rachat qui a vu la raffinerie - dorénavant Varo Refining Cressier SA - rachetée par la société Vitol SA.

L'office de promotion économique a quant à lui effectué plusieurs voyages de prospection et promotion notamment dans les pays suivants: Chine, Japon, États-Unis, Russie, Brésil, pays européens. De la même manière, 2012 fut une excellente année du point de vue des implantations (16 concrétisées pour 12 visées).

Concernant les pôles de développement économique et terrains, il faut souligner le rôle transversal joué par le service de l'économie (NECO) en 2012 dans ces affaires foncières et l'excellente collaboration interservices. Toutefois, le manque de terrains industriels équipés et de locaux bien situés se fait sentir et constitue un risque réel pour le développement des entreprises et l'implantation de nouvelles.

Au niveau du tourisme, la société marketing Jura & Trois-Lacs assume officiellement depuis le 1^{er} mai la promotion de la région.

Pour le registre du commerce, l'année fut marquée par un nombre record de nouvelles inscriptions de personnes morales (821 en 2012 contre en 728 en 2011), soit une augmentation de +12,8%.

En 2012, le service de l'économie s'est également doté de nouveaux outils promotionnels. En juin, le site internet www.neuchateleconomie.ch a été mis en ligne, un film promotionnel sur l'attractivité économique du canton de Neuchâtel a été réalisé et des brochures promotionnelles ont été développées. Elles seront disponibles début 2013.

Finalement, le service de l'économie a connu, en 2012, un changement de chef de service avec le départ de M. Patrick Cossetini et l'entrée en fonction le 1^{er} août 2012 de M. Christian Barbier.

3.4. Activités/Réalisations

Développement économique

Le service de l'économie gère, à fin 2012, quelque 550 dossiers en lien avec des entreprises et des projets économiques neuchâtelois. La moitié de ceux-ci concernent les domaines d'activités stratégiques prioritaires que sont l'horlogerie, l'industrie des machines, l'électronique et la micro-technique, ainsi que les dispositifs médicaux.

Cette année, plus de 300 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ont été réalisées. Elles se sont notamment soldées par des aides à 32 projets économiques, représentant actuellement 662 emplois, et 803 emplois additionnels d'ici 5 ans. En outre, 102 mises en relations ont été effectuées, dont 40 concernent des partenariats d'affaires et 20 de la recherche de financement.

Le service de l'économie s'est également fortement impliqué à travers diverses mises en relation. La plus marquante est celle entre la société Petroplus et des repreneurs potentiels, avec un suivi et un soutien permanent à la direction du site ainsi qu'un accompagnement auprès des différents services de l'Etat dans la phase de rachat qui a vu la raffinerie - dorénavant Varo Refining Cressier SA - rachetée par la société Vitol SA.

Partenaires principaux

Association Relève PME

Relève PME (www.relevepme.ch) a pour but la promotion de l'esprit d'entreprise et la sensibilisation des entrepreneurs à l'importance de la transmission d'entreprises en Suisse latine.

10 conférences publiques gratuites ont été organisées en 2012, réunissant quelque 920 personnes en tout. Depuis 2008, ce sont plus de 45 événements qui ont été organisés, au profit de 5965 participants.

Fin 2012, le bureau du Comité a pris la décision de transférer les activités et le secrétariat de Re-lève PME à la Fondation KMU Next récemment créée et dont le siège est à Berne. La dissolution sera soumise au vote lors d'une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au premier trimestre 2013.

Alliance

Alliance (www.alliance-tt.ch) est un consortium de transfert de savoirs et de technologies qui a pour but d'encourager l'innovation technologique dans les PME en Suisse romande.

En 2012, deux projets neuchâtelois ont reçu un soutien d'Alliance.

Au vu des mesures que lancera la commission pour la technologie et l'innovation (CTI) dès 2013, notamment les Réseaux technologiques nationaux et des conseillers en innovation, Alliance et ses bureaux de transfert technologique ne seront plus financés que par ses membres privés, la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et l'école polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) (infrastructure).

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise

Platinn (www.platinn.ch) est une association regroupant les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Sa mission principale consiste à renforcer le système d'innovation d'affaires des entreprises des cantons membres.

Le service de l'économie du canton de Neuchâtel assure, depuis 2012, le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn et a effectué en 2012 les activités suivantes :

- Pré-analyses, conseils et mise en relations avec des coachs platinn pour le montage de projets de soutien auprès de 32 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois; 21 des entreprises contactées ont bénéficié d'un ou plusieurs soutiens de la plateforme platinn;
- Accréditation ou intégration de nouveaux coachs pour le canton de Neuchâtel (7 coachs spécialistes actuellement);

Le Programme de mise en œuvre 2012-2015 des cantons membres de la Conférence des directeurs de l'économie de Suisse occidentale prévoit que platinn étende ses prestations pour inclure le coaching en matière de recherche de financement (en collaboration avec Capital Proximité) et le coaching aux créateurs d'entreprises non technologiques (en collaboration avec Genilem, voir ci-dessous). A ce titre, durant l'année 2012, des réflexions ont été menées pour intégrer les prestations de Capital Proximité et le montage du nouveau service de recherche de financement.

Capital Proximité

Le service de l'économie a pris en 2012 le rôle d'antenne de proximité pour Capital Proximité (www.capitalproximite.ch) en se dotant de deux nouveaux conseillers financiers pour le canton.

10 nouveaux dossiers (entreprises existantes ou start-up) de recherche de financement ont été présentés à Capital Proximité pour une recherche de partenaires financiers; certains, nécessitant un coaching, ont été soumis au nouveau service de recherche de financement platinn.

L'année 2012 a confirmé le succès croissant de Capital Proximité dans son rôle d'intermédiaire privilégié entre investisseurs privés et PME romandes. La visibilité de Capital Proximité en page 1 de Google a permis d'attirer 20% d'investisseurs de plus à la recherche de placements pérennes et d'acquérir une bonne visibilité.

A ce jour, 8 opérations en Suisse romande ont été finalisées, à part égale dans de jeunes entreprises et dans des entreprises matures.

Genilem

GENILEM NE (www.genilem.ch) est une association ayant notamment pour but de favoriser la création d'entreprises ayant des chances de succès, en particulier les entreprises innovantes.

En 2012, une trentaine de nouveaux porteurs de projet sont entrés en contact avec GENILEM NE pour présenter leurs projets et bénéficier de conseils. Par ailleurs, un projet a été sélectionné pour obtenir le label GENILEM et bénéficiera d'un suivi sur trois ans.

Conformément au Programme de mise en œuvre 2012-2015 du canton et de la CDEP-SO au titre de la politique régionale fédérale, l'action de GENILEM dans le canton se déclinera dès 2013, avec une année de retard, sous l'égide de la CDEP-SO. Des études sont en cours à ce sujet.

Plates-formes sectorielles de la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Comité technique

Suite à l'adoption du nouveau programme intercantonal 2012-2015 de mise en œuvre de la loi sur la politique régionale des cantons de Suisse occidentale (CDEP-SO), la structure de gouvernance des plateformes sectorielles a été modifiée en ce sens qu'elle est maintenant dotée d'une coordinatrice (basée à Fribourg) et d'un comité technique qui remplace le comité directeur.

Le comité technique des plateformes s'est réuni à deux reprises pour assumer ses nouvelles tâches d'information et de soutien de la coordinatrice. Un contrat de prestation provisoire d'un an a été établi avec chacune des plateformes et les budgets ont été adaptés au financement prévu par le nouveau programme (450.000 francs par plateforme en lieu et place de 500.000 francs).

La gestion et le contrôle des quatre plateformes ont été assurés par la coordinatrice dans le cadre de la structure mise en place. Les budgets et les plans d'actions ont été approuvés et les activités effectuées contrôlées.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable vis à vis de la Confédération (au sens de la loi sur la politique régionale (LPR)), de la bonne gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro- et nanotechnologies (www.micronarc.ch). Le comité d'experts s'est réuni à deux reprises pour fixer les grandes orientations de la plateforme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2013.

Le plan d'actions 2012 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

BioAlps

Le canton de Vaud est le canton responsable (au sens de la LPR) vis à vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme (www.bioalps.org) active dans le domaine du biomédical.

Le plan d'actions 2012 a été tenu et les objectifs visés ont tous été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

AlpICT

Le canton de Genève est le canton responsable (au sens de la LPR) vis-à-vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme (www.alpict.com) active dans le domaine des technologies des télécommunications.

Le plan d'actions 2012 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cleantech Alps

Les cantons de Fribourg et du Valais sont les cantons responsables (au sens de la LPR) vis-à-vis de la Confédération pour la gestion de cette plateforme (www.cleantech-alps.com) active dans le domaine des technologies de l'environnement.

Le plan d'actions 2012 a été tenu et les objectifs ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activité du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cautionnement romand

Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au sein du conseil d'administration de la société Cautionnement romand (www.crcpme.ch), qui traite toutes les demandes qui lui sont soumises jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500.000 francs.

Durant l'année 2012, le conseil d'administration de Cautionnement romand s'est réuni à 10 reprises et s'est positionné par la voie électronique à 9 reprises.

En 2012, 3 dossiers neuchâtelois ont été acceptés pour un montant total de 1.300.000 francs.

Société coopérative NEuchâtel Interface PME (NE-IPME)

NE-IPME est la société coopérative agissant comme antenne cantonale de la société Cautionnement romand et est dotée d'une limite de compétence de 150.000 francs. Le service de l'économie représente le canton de Neuchâtel au conseil d'administration.

Durant l'année 2012, le conseil s'est réuni à 11 reprises pour traiter les demandes déposées et s'est positionné par voie électronique à 5 reprises. Au total, 10 dossiers neuchâtelois ont été acceptés directement par l'antenne NE-IPME pour un montant total de 710.000 francs.

Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA (Neode)

Sise à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, Neode (www.neode.ch) fonctionne sur le principe de l'incubateur offrant une aide en amont aux projets et aux start-up directement issus des activités de recherche grâce à une structure d'accueil et d'accompagnement temporaire favorisant leur démarrage et leur croissance.

En 2012, Neode a organisé 3 forums dont 2 en collaboration avec Venturelab et Venturekick ainsi que 12 événements internes sur les deux sites. Du côté des start-up, Neode a accueilli 4 nouvelles start-up. Le parc accueillait, à fin décembre 2012, 29 sociétés représentant 75,60 emplois à plein-temps. Le nombre de sociétés hébergées a diminué par rapport à 2011, notamment suite à la faillite d'Adamant qui a fortement impacté Neode en 2012.

L'année 2012 a été marquée par de nombreux échanges entre Neode et le service de l'économie en lien avec le projet d'acquisition, par Neode, du bâtiment Eplatures-Grises 17. Au vu de ce projet, auquel s'ajoute la volonté de Neode de développer ses activités de coaching et d'accroître la synergie avec Finergence, ainsi que le lancement en 2013 de Microcity, le mandat de prestations avec Neode a été reconduit pour un an, laissant le temps aux acteurs de définir un nouveau mandat d'objectifs 2014-2017.

Finergence fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices

Finergence (www.finergence.ch) a pour but d'apporter un soutien, notamment financier et matériel, à divers projets, notamment ceux agréés par Neode, et d'en favoriser le financement et la réalisation.

En 2012, Finergence a soutenu 2 projets.

Une solution à moyen terme fixant le cadre de la collaboration entre l'Etat et Finergence est en cours, condition-cadre nécessaire pour une utilisation plus efficiente de l'instrument de financement. Dans le contexte du déploiement de Microcity, il doit prévoir l'accroissement des synergies avec Neode SA afin que les ressources en matière d'analyse des demandes et prêts et du traitement des dossiers ouverts soient mutualisées.

Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)

La FSRM (www.fsrn.ch) offre des prestations dans le domaine du perfectionnement professionnel des ingénieurs de l'industrie microtechnique et des instituts de recherche. Elle joue un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche et de la promotion de la place scientifique suisse.

De 2009 à 2012, à la demande du service de l'économie, la FSRM a réalisé 7 rapports de veille technologique sur divers sujets microtechniques. Partant de ces 7 rapports, à l'automne 2012 une synthèse a été réalisée donnant un état des lieux non exhaustif de la microtechnique et servant de base, pour le service de l'économie, à la définition d'une vision et des axes stratégiques d'actions à l'attention des politiques.

La démarche menée par la FSRM a permis au service de l'économie de détecter l'émergence de certains domaines technologiques dans lesquels les entreprises neuchâteloises, avec l'appui des centres de recherche, ont des atouts à faire valoir et des opportunités à saisir.

En 2012, 151 cours ont été donnés par la FSRM dont 126 dans le canton de Neuchâtel. 105 sociétés neuchâteloises y ont inscrit 362 collaborateurs. 12 nouveaux cours ont par ailleurs été proposés.

Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)

La réorganisation de la division Système (fusion des divisions « Temps & Fréquence » et « Ingénierie des Systèmes ») s'est terminée en 2012, conformément au mandat de prestations échu au 30 juin 2012 et réglant le financement par l'Etat de l'intégration au CSEM de l'Observatoire cantonal.

Les résultats des recherches des activités "Temps & Fréquence" ont été présentés à sept conférences internationales en 2012. Par ailleurs le CSEM a déposé deux demandes de brevets en relation avec ces activités et publié quatre articles dans des revues spécialisées.

Sur le plan opérationnel de l'activité Systèmes, il faut souligner que le budget de l'exercice 2012 a été respecté et que les objectifs techniques ont été atteints.

Suite au vote du Grand Conseil le 6 novembre 2012, le financement du CSEM par l'Etat de Neuchâtel sera assuré pour 2013-2016 par une contribution annuelle de 2 millions de francs en provenance du DECS et une contribution annuelle de 1 million de francs en provenance du DEC par le biais de la politique régionale fédérale (2013-2015). Dans ce contexte, le CSEM est soutenu pour un projet visant la manipulation et la fabrication de pièces hybrides en silicium pour l'industrie horlogère.

Tourisme

Évènements principaux et projet de Loi sur le Tourisme

L'année 2012 fut une année créative et dynamique. En effet, la société marketing Jura & Trois-Lacs, organisme intercantonal en charge de la promotion touristique pour le canton de Neuchâtel, auparavant confiée à Tourisme neuchâtelois, est pleinement opérationnelle. Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi (L'LTour) refondant entièrement la loi actuelle sur le tourisme. Ce projet de loi a reçu l'aval des partenaires et acteurs du tourisme et sera soumis au Grand Conseil avant la fin de la législature 2013 pour adoption. Son objectif est la simplification des tâches et la responsabilisation des différents acteurs touristiques, selon l'évolution des structures en fonction des 3 domaines traditionnels: la promotion, l'accueil et l'offre.

Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

Le PNRD (www.parcdoubs.ch) a reçu le label "parc naturel d'importance régionale" suite à une longue phase de création. Les communes neuchâteloises impliquées par le projet ont toutes accepté la Charte (document quadriennal de projets) et les nouveaux statuts.

Parc naturel régional Chasseral

L'année 2012 a été marquée par la validation de la Charte du Parc (www.parcchasseral.ch) par la Confédération et la signature de plusieurs documents fondateurs.

Grâce à la convention-programme signée par le canton de Berne et la Confédération, le parc a reçu le label de parc naturel régional et est entré dans sa phase d'exploitation pour une durée de 10 ans. A noter que sur la base d'un accord de collaboration avec le canton de Neuchâtel, Berne agit comme canton responsable auprès de la Confédération.

Enfin, un contrat de prestations entre notre canton et l'Association Parc naturel régional Chasseral règle depuis août 2012 la mise en œuvre de la convention-programme et la gestion efficace et efficiente du Parc pour la période de 2012 à 2015.

Parc Périurbain

En 2012, le service de l'économie a soutenu les communes de Neuchâtel et de Hauterive dans leurs démarches en vue de déposer une demande de label "candidat parc" à la Confédération.

Au vu de la maturité du projet et des risques politiques, les communes ont toutefois décidé, en fin d'année, de repousser leur demande à la Confédération afin de la compléter d'un avant-projet du plan de gestion. En parallèle à ces travaux, la communication du projet auprès de la Confédération, des communes voisines et des utilisateurs sera affinée. Le comité de pilotage stratégique élaborera un nouveau calendrier de travail dès le début 2013.

Société marketing Jura & Trois-Lacs

La société marketing Jura & Trois-Lacs assume officiellement, depuis le 1^{er} mai, la promotion de la région. Sa phase de création terminée, l'association éponyme a décidé de fixer son siège à Bienne, préférant d'une courte voix cette ville à Neuchâtel. Cette société est mandatée par l'Etat de Neuchâtel pour promouvoir la destination régionale. Le canton s'associe aux autres cantons de la destination, Jura et Berne, ainsi qu'à des agrégats territoriaux, comme la ville de Soleure, ou le Nord-Vaudois. A la fin 2012, un mandat de prestations a été conclu pour les années 2012-2013, dans la perspective d'un contrat à long terme.

Projets Tourisme

Durant l'année 2012, 9 projets touristiques contribuant à la promotion de l'image du canton et à son rayonnement ont fait l'objet d'une aide financière.

Politique régionale

Événements principaux et stratégie

L'année 2012 marque le début d'une nouvelle période quadriennale de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale. Capitalisant à tous les niveaux sur les acquis de la période précédente, les volets cantonaux et intercantonaux de l'Arc jurassien et de la Suisse occidentale ont été mis en œuvre avec succès, misant sur l'exploitation des synergies avec la politique de promotion et de développement économique.

Pilotage du volet Arc Jurassien

Dès 2012, le périmètre des cantons de l'Arc jurassien collaborant en matière de politique régionale fédérale s'est élargi pour inclure le district du Jura-Nord Vaudois. L'association arcjurassien.ch (www.arcjurassien.ch) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage de Neuchâtel, désigné comme canton responsable par ses partenaires auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni à deux reprises, alimenté par les travaux du comité technique et des groupes de travail. Dans ce cadre, un projet a fait l'objet d'un soutien. A noter que arcjurassien.ch a repris le suivi des projets LPR BEJUNE encore en cours.

Participation au volet intercantonal CDEP-SO

Ce n'est qu'au printemps 2012 que la CDEP-SO, via le canton de Vaud qui la représente dans le cadre de la politique régionale, a pu trouver un accord avec le SECO concernant le soutien fédéral au Programme de mise en œuvre 2012-2015. Ce dernier se monte à 11,6 millions de francs, soit 647.000 francs de moins que demandé. Pour rappel, ce soutien est lié à une contrepartie équivalente de l'ensemble des cantons de la CDEP-SO, soit 10,9 % pour Neuchâtel.

En 2012, les chefs de Département de la CDEP-SO se sont réunis à 3 reprises. La conférence des chefs de service s'est quant à elle réunie 6 fois. Conformément au Programme de mise en œuvre 2012-2015, la CDEP-SO s'est dotée qu'une coordinatrice chargée du suivi opérationnel du programme. Son action permet d'exploiter toutes les synergies possibles entre les plateformes de promotion sectorielle et de faire en sorte que des économies d'échelle soient dégagées.

Pilotage du volet transfrontalier

Pour le programme Interreg Iva France-Suisse, l'année 2012 a été marquée par les premières discussions pour le montage du programme Interreg V, notamment entre les partenaires du programme et la Commission européenne. Pour la gestion des fonds fédéraux LPR – Interreg, un rapport complet d'information peut être demandé auprès de la Coordination régionale Arc Jurassien.

La Coordination Régionale Arc Jurassien du programme Interreg (CRAJ) est une commission de l'association arcjurassien.ch. Elle est présidée par le canton de Neuchâtel qui assume la fonction de canton responsable du volet transfrontalier de l'Arc jurassien à travers son programme pluriannuel de mise en œuvre de la LPR. La CRAJ s'est réunie en 2012 à 2 reprises et a également procédé à la validation de projets par voie de consultation écrite afin de valider la demande pour une subvention fédérale (au titre de la LPR).

Les projets suivants ont bénéficié d'une subvention cantonale : mutualisation de deux écoles du paysage, sentiers de la contrebande et ruptures des trajectoires familiales.

Projets NPR / LIM / INTERREG

Fonds cantonal de politique régionale & Statistiques financières

En 2012, 13 projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, dont 10 sous forme d'aides à fonds perdus et 3 sous la forme de prêts. Le tableau ci-dessous détaille les projets par domaine d'actions.

Domaine d'actions	Nombre d'aides à fonds perdus	Nombre de prêts
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME innovantes: Initiatives interentreprises	6	1
Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux start-up et PME innovantes: Equipement des pôles de développement	1	1
Déploiement du potentiel de la filière touristique	3	1

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2012 dans le cadre de la politique régionale fédérale. A noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2012, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	10	10.735.875.-	2.251.500.-	2.191.500.-	0.-
Volet cantonal – Prêts*	3	9.714.000.-	1.635.000.-	1.635.000.-	0.-
Volet intercantonal Arcjurassien	0	0.-	0.-	0.-	0.-
Volet transfrontalier	5	1.257.950.-	115.285.-	504.131.-	638.534.-

* A noter que ces 3 projets ont été validés par le département et seront accordés sous réserve de la décision du Conseil d'Etat.

Projets du Fonds d'aide aux régions de montagne

Un projet arrive au terme de ses travaux en 2012, pour un montant total d'investissements d'un peu plus de 10.270.000 francs. Ce projet avait bénéficié d'un acompte partiel en 2011 sur le prêt fédéral d'un montant total de 863.000 francs. Le prêt libéré et signé au nom de la Confédération représente une somme de 187.000 francs.

Office de promotion économique (OPEN)

Mission, objectif stratégique, prestations

La mission de l'office, réorientée en 2010, est la promotion de la place économique neuchâteloise et la prospection d'entreprises étrangères. Cette dernière activité, accompagnée par la promotion des compétences neuchâteloises à l'étranger, vise à renforcer les onze domaines d'activités stratégiques (DAS) présents et identifiés comme prioritaires en 2008 pour le canton.

L'office offre aussi son appui à des entreprises neuchâteloises en quête de repreneurs, et d'autres ayant comme objectif de pénétrer des marchés étrangers.

Pour remplir sa mission, l'office s'appuie sur trois types des ressources : internes (1 chef d'office, deux chefs de projets et une assistante), une équipe de consultants métier et deux réseaux de représentants (GGBa et OSEC).

Partenaires principaux

OSEC

La promotion de la Suisse et des cantons à l'étranger ainsi que la recherche d'investissements étrangers (IDE) est une mission partagée entre la Confédération, les cantons et leurs 5 associations intercantionales (GGBa, GZA, Basel Area, St-Gallen Bodensee Area, Zentral Schweiz). La Confédération donne le mandat à l'Osec de réaliser cette mission au même titre que la promotion des exportations.

Depuis le 1er janvier 2012 l'Osec a signé un nouveau contrat de prestations avec les 26 cantons suisses ainsi qu'avec le SECO. Ce contrat couvre la période 2012 à 2015 et lui donne entre autres pour nouvelle mission de générer des Prospects (Entreprises étrangères souhaitant faire un investissement direct en Europe/Suisse). Ces Prospects, une fois identifiés, sont transmis simultanément aux 26 cantons suisses qui en assurent le suivi.

Pour remplir sa mission, l'Osec s'appuie sur son réseau de Swiss Business Hubs (SBH) hébergés dans les ambassades ou consulats suisses à l'étranger. Les marchés couverts par l'Osec sont : États-Unis, Allemagne, Inde, Chine Brésil, Grande-Bretagne, France, Italie, Russie et Japon.

En collaboration étroite avec différents partenaires du secteur privé et avec les promotions économiques suisses cantonales et intercantionales, les SBH organisent des séminaires et des visites, participent à des événements, informent, orientent, voire guident les entreprises étrangères qui ont un projet d'implantation (Japon).

Le groupe de travail chargé du marketing de la place économique Suisse (AG LM) composé d'un représentant de chacune des 5 associations intercantionales, de représentants du SECO, d'un Président et d'un secrétaire supervise le travail de l'Osec et donne les grandes orientations stratégiques.

GREATER GENEVA BERNE AREA (GGBa)

L'association GGBa (www.ggba-switzerland.ch/fr) ou Economic Development Agency a été créée en 2010 pour satisfaire les buts communs de promotion économique des six cantons partenaires, Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Berne. Notamment pour développer un réseau de promotion et prospection dans un certain nombre de pays étrangers (USA, Brésil, France, Italie, Allemagne, Russie, Chine, etc) selon une stratégie décidée par les membres de l'Association.

D'autres pays à potentiel limité mais moins concurrentiels, notamment l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et, dès 2013, quelques autres pays asiatiques sont ou seront prospectés.

Une équipe de quatre personnes basée à Lausanne gère 13 représentants en charge de leurs marchés respectifs.

Après des débuts assez difficiles en termes d'entreprises étrangères implantées dans l'un des six cantons partenaires, le bilan du GGBa après 3 ans d'existence est plutôt positif. L'association a réussi à mettre sur pied un outil de gestion informatique professionnel (CRM Salesforce) et des procédures claires susceptibles de limiter les effets négatifs de la compétition intercantonale, un ensemble de brochures promotionnelles de grande qualité, un réseau de représentants extrêmement dévoués et très compétents.

Événements principaux et actions prises

L'année 2012 a été influencée par les éléments suivants:

- a. La confirmation de la stratégie de promotion économique exogène (NPE.exo), conçue en 2008 et réellement opérationnalisée à partir de mi-2010. Cette stratégie vise principalement à implanter des entreprises étrangères dans des domaines d'activité stratégiques prioritaires, à attirer des entrepreneurs dynamiques susceptibles d'insuffler des idées novatrices et de faire remonter la notoriété du canton de Neuchâtel sur la place économique internationale à travers des voyages ciblés à l'étranger.
- b. Le durcissement de la concurrence sur le marché des investissements directs étrangers (IDE).
- c. Certaines difficultés à répondre aux besoins des sociétés étrangères en terme de locaux de qualité, bien situés et à prix abordable ainsi qu'en terme de choix de terrains équipés

immédiatement constructibles, eux aussi à prix raisonnable par rapport à l'offre disponible dans les cantons voisins.

- d. Une certaine « mise à mal » politique de la Suisse par certains pays étrangers parmi lesquels certains sont nos premières sources d'IDE.
- e. Le manque de ressources pour faire face à une concurrence toujours plus exacerbée d'un côté et atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs raisonnables de l'autre.

Activités et Réalisations

Voyages promotionnels, prospection, accueil de délégations étrangères, renforcement des relations avec le GGBA et l'OSEC, recrutement d'une consultante spécialisée dans le Luxe, travail sur les outils promotionnels: l'année 2012 a été particulièrement chargée pour l'OPEN.

71 visites dans le canton ont été organisées par l'OPEN en 2012 (contre 17 en 2011).

Le rythme des voyages de prospection/promotion à l'étranger a également beaucoup augmenté (Chine, Russie, Brésil, Japon, États-Unis, Israël, pays européens) avec des retours immédiats très positifs ou, à défaut, prometteurs.

De la même manière, l'année 2012 a été une excellente année du point de vue des implantations (16 concrétisées pour 12 visées). Les objectifs annuels ont donc été dépassés. Malgré le durcissement du contexte international en matière d'IDE, les implantations sont en croissance régulière depuis 2009. De surcroît, toutes se situent dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) et la qualité des entrepreneurs est réjouissante bien que la substance (emplois créés et investissements réalisés) soit pour l'instant faible.

Sur un total de 59 projets entrés en portefeuille en 2012, 16 projets se seront soldés par des implantations contre 9 en 2011 et 6 en 2010, tous dans les domaines d'activités stratégiques.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de projets était constitué de 48 sociétés (contre 71 fin 2011), chacun ayant des degrés de maturité différents. Ce nombre correspond toujours à l'objectif de sélectivité (qualité) et ne peut pas être augmenté sans accroissement des ressources internes. En effet, les projets traités et concrétisés sont en général difficiles et complexes. Ils requièrent une implication élevée avec des plans d'affaires de moins en moins finalisés et des ressources côté entrepreneur parfois insuffisantes.

Au niveau des autres réalisations, citons la mise en avant de deux objets ou sites particuliers (le bâtiment Dubied dans le Val-de-Travers et l'ancienne Caserne des pompiers en Ville de Neuchâtel) ainsi que les visites d'une délégation chinoise, sous l'égide de la Victoria University et de plusieurs délégations russes, sous l'égide du Swiss Russian-International Business Club.

Par ailleurs, un effort supplémentaire a été fourni en 2012 pour promouvoir le Locle et la Chaux-de-Fonds comme sites d'implantation.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives en matière d'investissements directs étrangers (IDE) dans le canton de Neuchâtel sont plutôt pessimistes. La compétition mondiale ne fait que de s'intensifier. De surcroît, la croissance de l'Asie est devenue une réalité. La production de biens se déplace vers l'Asie, tout comme celle des services (y compris stratégiques comme la R&D) dont le déplacement est déjà bien amorcé.

Pour faire face à cette compétition grandissante, le canton de Neuchâtel a toujours des atouts importants à valoriser. Néanmoins, ils sont affaiblis par les éléments suivants :

- a. Attractivité cantonale en baisse (disparition des allègements fiscaux, compétitivité internationale à ce niveau).
- b. Obstacles à la création d'entreprises en Suisse, notamment pour l'ouverture de comptes bancaires par des étrangers.
- c. Politique migratoire restrictive pour les pays Tiers, notamment l'Asie et les États-Unis.

- d. Perte de la suprématie dans le domaine des énergies renouvelables, plus spécifiquement dans le photovoltaïque, et dans les technologies médicales (pression sur les coûts).
- e. Acharnement de certains pays occidentaux contre la place financière Suisse.
- f. Relations politiques et diplomatiques tendues entre la Suisse, la Communauté Européenne, notamment la France, l'Allemagne et l'Italie, mais également entre la Suisse et les Etats-Unis.

De plus, les politiques de réindustrialisation lancées par les Etats-Unis et la France auxquelles s'ajoutent les barrières à la sortie des entreprises et des individus en plus de la dénonciation des délocalisations ou extensions à l'étranger auront des incidences sur les projets entrants.

Cette évolution laisse néanmoins entrevoir une place pour la région formée de 9 cantons suisses et de 4 départements français qui totalisent quelques 250.000 entreprises actives dans 20 filières d'activités stratégiques et pérennes.

Pour conclure, parallèlement à sa mission de promotion de la place économique neuchâteloise et de prospection d'IDE, l'accompagnement d'entreprises neuchâteloises dans le cadre de projets de croissance exogène semble toujours (plus) requis. Il ne s'agit pas de favoriser les délocalisations mais de compléter et personnaliser les prestations déjà offertes par l'OSEC pour aider les PME neuchâteloises qui en feraient la demande et qui en ont les moyens d'accéder aux marchés en croissance (notamment asiatiques) en internationalisant leurs structures.

MOYENS FINANCIERS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE 2006 à 2012

Rubrique comptable	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Biens, services et marchandises	845'822	619'747	1'127'404	421'039	44'739	548'861	3'337'919
Frais liés aux terrains industriels	395'800	207'800	727'310	-	-	47'000	2'828'371
Mandats, expertises, études	450'000	411'311	400'000	399'354	-	425'577	401'728
Frais de gérance et divers	22	636	94	21'685	44'739	-	-
Déplacements (Frais voyage à l'étranger)	0	-	-	-	-	32'795	67'613
Autres frais divers	0	-	-	-	-	43'488	40'207
Amortissements	0	0	656'371	546'539	537'294	537'294	558'319
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	656'371	546'539	537'294	537'294	558'319
Subventions accordées	6'500'898	5'065'888	5'224'186	8'061'872	5'560'933	4'665'264	5'715'326
Subsides divers aux communes	270'000	286'800	355'000	0	100'000	0	0
Mesures de soutien ordinaires	4'656'648	1'999'588	2'500'000	2'362'367	5'107'538	4'619'738	4'374'326
Mesures de soutien conjoncturelles	0	0	0	2'429'271	0	0	0
Pertes sur cautionnements et prêts	126'000	675'000	132'586	1'648'250	0	0	0
Pertes s/cautions à office de cautionnement	0	0	0	21'563	12'785	0	1'341'000
Création d'emplois	1'302'250	1'912'100	2'000'000	1'400'793	0	45'526	0
Subventions tourisme	146'000	192'400	236'600	199'629	340'610	0	0
Contributions et revenus de biens	-15'524	-17'500	-13'551	0	-232'619	-456'901	-3'129'472
Remboursement de subventions	0	0	0	0	0	-450'000	-450'000
Plus-value cessions immobilières	0	0	0	0	0	0	-1'338'472
Prélèvement provision	0	0	0	0	0	0	-1'341'000
Recettes diverses	-15'524	-17'500	-13'551	0	-232'619	-6'901	0
Total des charges	7'331'196	5'668'136	6'994'410	9'029'450	5'910'347	5'294'518	6'482'091
Promotion économique endogène							
CSEM: Temps-Fréquence	0	0	1'300'000	1'300'000	1'300'000	1'300'000	650'000
Parc scientifique et technologique	1'080'000	1'200'000	1'200'000	1'289'000	1'004'555	1'260'000	1'222'778
Diverses institutions économiques	423'426	488'149	547'838	525'000	446'303	484'050	409'500
Total des charges	1'503'426	1'688'149	3'047'838	3'114'000	2'750'857	3'044'050	2'282'278
Promotion économique exogène							
Promotion économique	2'000'000	1'700'000	1'700'000	1'200'000	782'747	569'141	528'425
Développement économique Neuchâtel (DEN)	1'180'000	1'380'000	1'440'000	0	0	0	0
Total des charges	3'180'000	3'080'000	3'140'000	1'200'000	782'747	569'141	528'425
Coût total	12'014'622	10'436'284	13'182'247	13'343'450	9'443'951	8'907'709	9'292'794
Comptes de l'Etat (charges brutes)	1'755'114'700	1'791'471'630	1'843'027'600	1'912'864'793	1'922'280'642	1'950'927'686	2'001'021'192
Coût en % par rapport aux comptes*	0.68%	0.58%	0.72%	0.70%	0.49%	0.46%	0.46%

* % par rapport au budget 2012 (chiffres des comptes pas encore définitifs)

Office du registre du commerce

Mission, objectif stratégique, prestations

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce.

La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet.

Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions.

Événements principaux et actions prises

Activités métier

L'année 2012 a été marquée par un nombre record de nouvelles inscriptions de personnes morales (12,8 % en plus par rapport à 2011). Des procédures de mises à jour ont été engagées pour les entreprises individuelles, ce qui explique le nombre important de radiations intervenues. Des informations chiffrées en relation avec les inscriptions et les radiations opérées figurent plus en avant.

De nombreuses procédures judiciaires (requêtes aux juges) ont dû être engagées suite aux sommons effectuées dans le cadre de procédures liées à des carences dans l'organisation de personnes morales.

Informatique

Les travaux en lien avec la refonte complète de l'application informatique métier du registre du commerce se sont poursuivis tout au long de l'année.

Le site Internet du registre du commerce a connu une fréquentation toujours aussi importante.

Gestion administrative

L'effectif et les collaborateurs n'ont pas changé. Deux stagiaires notaires ont effectué un stage et une apprentie est accueillie.

Statistiques et perspectives à moyen terme

Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2012.

Nature juridique	inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2012	Différence
Entreprises individuelles	312	443*	3116	-131
Sociétés en nom collectif	43	42	380	+1
Sociétés en commandite	0	5	30	-5
Sociétés à responsabilité limitée	229	131	2250	+98
Sociétés anonymes	179	153	2831	+26
Sociétés coopératives	4	10	156	-6
Associations	11	7	110	+4
Fondations	17	20	429	-3
Établissements de droit public	0	1	5	-1
Succursales d'entreprises suisses	22	18	241	+4
Succursales d'entreprises étrangères	4	7	34	-3
Totaux	821	837	9582	-16

*environ 200 radiations sont dues à une procédure administrative de mise à jour.

Le développement de l'application informatique métier du registre du commerce devra encore être poursuivi sous l'égide du groupe de travail composé de représentants des cantons de Genève, Vaud, Fribourg et Neuchâtel. L'application devra permettre l'échange électronique des données avec les autres registres et des administrations fédérales, notamment l'office fédéral du registre du commerce et celui de la statistique.

La Confédération a au surplus engagé passablement de chantiers en lien avec la modernisation du registre du commerce qui devrait permettre de créer une infrastructure informatique mise en place par la Confédération. Un autre objectif est qu'à moyen terme, les réquisitions d'inscription et les pièces justificatives soient déposées exclusivement sous forme électronique, par tout un chacun.

Les modifications législatives en cours au niveau du droit de la société anonyme et du droit comptable auront également des effets importants sur la tenue des offices cantonaux du registre du commerce.

Communication

Événements principaux et actions prises

L'année 2012 a été marquée par le développement par le service de l'économie d'outils répondant clairement au besoin de communiquer pour attirer de nouvelles sociétés tout en permettant d'informer les entreprises locales sur l'accompagnement et les soutiens possibles dans le cadre du développement de leurs activités.

En juin 2012, le site internet www.neuchateleconomie.ch a été mis en ligne, remplaçant le site www.e-den.ch de l'organisme privé de développement économique DEN Sàrl, intégré à l'administration cantonale, sous l'égide de l'office de promotion économique.

Un film promotionnel sur le canton a été réalisé en collaboration avec des sociétés neuchâteloises représentatives de savoir-faire spécifiques. Un projet de brochures institutionnelles thématiques

français-anglais est sur le point d'être disponible, dédié à l'innovation et à la qualité de vie dans le canton de Neuchâtel

Finalement, au niveau des manifestations, un petit-déjeuner des partenaires a été organisé ainsi que trois soupers-entrepreneurs. S'ajoute à cela la visite de la délégation neuchâteloise à Basel-world et une conférence de presse conjointe "Etat-Entreprises".

Perspectives à moyen terme

A moyen terme, il est prévu de poursuivre les travaux en lien avec les brochures institutionnelles thématiques et de continuer le développement d'outils de communication destinés à divers publics-cibles ainsi que d'organiser des manifestations thématiques dans l'intérêt des entreprises et des partenaires économiques.

Pôles de développement économique et terrains

Événements principaux et actions prises

Les actions suivantes ont émaillé l'année 2012 : transactions foncières, négociations avec des agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, planification des pôles en lien avec les collectivités concernées et les services ad hoc. Accompagnement de porteurs de projet de construction (de la vente à la première pierre).

Le service de l'économie joue quotidiennement un rôle important transversal dans ces affaires foncières. Par exemple, l'équipement des pôles se fait en partenariat étroit avec le service de l'aménagement du territoire (SCAT), le service des ponts et chaussées (SPCH) et le Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux (BOAE).

Les activités suivantes ont notamment eu lieu en lien avec les pôles :

- a. La Tène : réunion avec les propriétaires, avancement des études.
- b. Crêt-du-Loclé : participation aux séances du comité de pilotage présidé par la commune. Le schéma directeur serait adopté au printemps 2013.
- c. Boudry : équipement du pôle selon plan d'affectation 2ème étape. Le service de l'économie y gère le budget relatif et suit de très près les travaux en collaboration avec le Bureau des ouvrages d'art et de l'économie des eaux.
- d. Cernier : le Conseil d'Etat ayant validé le concept en 2011, le service de l'économie travaille à la valorisation du bâtiment de l'ex-Mycorama et de la mise en valeur du site "Agriplanet", potentiellement idéal pour le développement d'entreprises dans l'agroalimentaire.
- e. Couvet : diverses opérations foncières ont été menées sur ce pôle, notamment pour l'implantation de Cartier (accompagnement du porteur de projet, de l'idée à la sanction de construire délivrée).
- f. Le Loclé : un processus très proactif est en place pour réaliser concrètement le pôle dès 2013. La commune pilote le dossier, en très étroite et fructueuse collaboration avec le service de l'économie et le service de l'aménagement du territoire.

Perspectives à moyen terme

Les perspectives se déclinent en deux volets. Positif d'abord : la planification des pôles avance bien, le chef du département et le service de l'économie ayant réussi à fédérer les divers acteurs (propriétaires fonciers, entreprises et collectivités).

Cependant, le manque de terrains industriels équipés et immédiatement disponibles commence à se faire sentir; il s'agit de l'anticiper dès à présent. Les processus fonciers étant longs (convaincre les propriétaires, mettre en zone, équiper et vendre, etc), la proactivité et l'anticipation dans la concrétisation des pôles de développement deviennent primordiales.

3.5. Perspectives

Le canton de Neuchâtel dispose de compétences et de talents reconnus mondialement. Sa diversification s'est effectuée jusqu'à présent dans cinq secteurs d'activité: les technologies médicales, la microélectronique, l'une de ses applications dérivées, les cellules photovoltaïques, l'industrie pharmaceutique et l'industrie du luxe. La diversification repose ainsi principalement sur les compétences endogènes fortes dans les domaines de la micromécanique et de la microélectronique. Pour les autres domaines, la situation est plus sensible. Le départ d'un acteur financier de « poids » (MIG Bank) laisse planer quelques doutes quant à la capacité du canton de Neuchâtel à attirer – et conserver – ce type d'activités.

Il est désormais nécessaire de privilégier une croissance qualitative pour donner naissance à un tissu économique (industriel) vivant et vivace susceptible de créer des postes de travail variés, de la valeur ajoutée et des compétences distinctives uniques, ainsi que définir une politique industrielle claire pour le canton. En sus, il est de première priorité de reconnaître, de (re)valoriser et de communiquer les atouts économiques du canton au niveau de l'Etat à tous les acteurs économiques et institutionnels.

Il existe un décalage entre le dynamisme économique effectif de 2012 (+3.1% de croissance de l'emploi, +12.8% de création d'entreprises, une attractivité et prévisibilité fiscale renforcée grâce aux premiers effets de la réforme de l'imposition des personnes morales, une augmentation de l'implantation de nouvelles sociétés par la promotion économique, 39.4% de l'emploi total dans l'industrie à haute valeur ajoutée) et sa perception par la population. Un dynamisme toutefois terni par une augmentation du chômage et une tension accrue sur le marché du travail.

Au-delà de la dépendance aux facteurs macro-économiques mentionnés ci-devant, 4 défis majeurs demeurent:

- la capacité à former et anticiper les besoins de main-d'œuvre qualifiée,
- le maintien du taux de change à planché, par rapport à l'Euro, de 1,2 franc à long terme et ses conséquences pour le marché européen de nos entreprises fortement exportatrices,
- la délocalisation des centres de décision des entreprises neuchâteloises,
- la constante augmentation des besoins de pérennisation des savoir-faire, notamment lors de la transmission des entreprises indépendantes (changement de génération).

Le service de l'économie fonctionne aujourd'hui de manière compétente et a réussi à développer une stratégie et une compréhension des enjeux liés au développement économique. Il possède une organisation et des procédures de fonctionnement qui faisaient défaut il y a quelques années et une vision claire de ses missions, et a su capitaliser sur une valeur ajoutée orientée clients.

Le service de l'économie renforcera une approche orientée « Solutions » et son rôle de facilitateur de manière transversale et proactive au service de l'Etat et des acteurs économiques. Dans ce cadre, l'orientation de sa stratégie de développement économique s'articulera, en sus du développement de conditions cadres attractives (légal, fiscales, foncières, immobilières, touristique notamment etc), autour des 3 "I", à savoir :

- 1) Soutien à l'innovation et leadership dans la gestion des partenariats,
- 2) Promotion de l'image,
- 3) Implantation et diversification du tissu économique, notamment en concrétisant la mise en place proactive des pôles de développement économiques,
- 4) Développement des réseaux de partenariats au niveau cantonal (avec la chambre du commerce, associations, partenaires politiques et sociaux), au niveau intercantonal (GGBA, CDEP-SO), national (SECO, OSEC), au niveau international en se rapprochant des centres de décision, afin d'évaluer de nouvelles solutions créatives.

L'ensemble de cette stratégie devrait être valorisée par le nouveau projet de loi sur l'appui au développement économique (LADE), prévu dans le courant 2013. Cette stratégie mise en place devra être soutenue par l'Etat et remettre le canton de Neuchâtel sur une dynamique positive. Le développement économique durable du canton en dépend. Il est par conséquent nécessaire de renforcer les compétences du service de l'économie et de sa transversalité, en s'assurant de l'adéquation

tion des ressources et des moyens à disposition, afin de remplir ses missions en tant que facilitateur et partenaire des acteurs économiques, institutionnels et académiques, avec créativité et proximité.

L'année 2013, s'annonce potentiellement porteuse d'un nouveau cycle et d'une fenêtre d'opportunité dédiée à l'innovation, avec le lancement de Microcity sous l'égide de l'EPFL et la création d'un campus dédié au transfert de nouvelles technologies entre la recherche appliquée et les PME neuchâteloises et les acteurs-clé économiques.

Il est néanmoins nécessaire de continuer à développer nos forces, compétences d'innovation et de qualité, de les reconnaître, les communiquer et les valoriser, de disposer de lieux adéquats pour anticiper et répondre aux besoins de croissance des sociétés neuchâteloises, ainsi que de conserver et attirer des talents et leaders de demain. La compétitivité et l'attractivité de la place économique neuchâteloises en dépendent.

4. SERVICE DE STATISTIQUE

4.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes:

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

4.2. Objectifs de l'année

Dans le cadre du rapport n° 10.002 sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat du 16 décembre 2009, le Conseil d'Etat préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. Dans ce cadre, la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politique de ses mesures.

Dans cette logique, la statistique constitue un élément-clé du nouveau système de gouvernance politique et doit apporter des outils pour en faciliter son pilotage. De plus, au même titre que les autres services centraux, le service de statistique doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Les informations statistiques exploitées et produites par le service de statistique contribuent à:

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leurs évolutions;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

4.3. Ressources

Le service de statistique a été créé en 2011, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la statistique cantonale, adoptée par le Grand Conseil le 25 janvier 2011. Par ce geste fort, le Conseil d'Etat confère à la statistique un rôle transversal, voire central, renforcé et doté d'une meilleure visibilité à l'interne de l'administration cantonale, mais également envers ses partenaires et le grand public.

En termes de ressources humaines, à fin 2012, le service de statistique compte 5,5 emplois en équivalents-plein-temps (EPT). Grâce à la signature d'un mandat de prestations entre le service et arcjurassien.ch, un demi-poste de chef de projet a pu être financé dans le cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ). Il est venu s'ajouter à la dotation de fin 2011, qui s'élevait à 5 EPT.

Les ressources humaines 2012 sont réparties comme suit:

Chef de service	1 EPT
Assistante de direction	0,5 EPT
Chefs de projets	4 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource est partagée entre le service de statistique et le service de l'emploi. Ce partenariat répond à la volonté du Conseil d'Etat de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources. La collaboration avec le service de l'emploi est très efficace, en particulier au niveau des statistiques liées au marché du travail (emploi, chômage, salaires, voire conjoncture). Cette collaboration permet de dégager des économies d'échelles et de profitables effets de synergie: échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondages, etc.

4.4. Événements principaux

Pour le service de statistique, parmi les événements qui ont marqué l'année 2012, quelques uns peuvent être qualifiés de principaux :

Statistiques fiscales et réforme de la fiscalité des personnes physiques

Le service de statistique est chargé de produire, depuis 2009, des statistiques fiscales, basées sur les déclarations d'impôts des contribuables neuchâtelois. En 2011 et particulièrement en 2012, ces indicateurs ont permis d'alimenter les travaux de la commission fiscalité, dont les travaux ont notamment porté sur la réforme de la fiscalité des personnes physiques. Les nombreux tableaux, graphiques et cartes réalisées par exemple sur les flux de contribuables se sont ainsi révélés être de précieux éléments dans le cadre des réflexions de la commission fiscalité. Le projet de loi prévoyant notamment des déductions importantes pour les familles et des allègements pour la classe moyenne a été plébiscité par le Grand Conseil lors de sa session de mai 2012 par 102 voix contre 2.

Contrat de prestation signé entre arcjurassien.ch et le service de statistique

Depuis l'entrée en vigueur la loi sur la statistique cantonale (LSTAT) en janvier 2011, le service de statistique est habilité à conclure des mandats de prestation avec des tiers. En 2012, cette opportunité s'est concrétisée par la signature d'un contrat de prestations entre le service de statistique et arcjurassien.ch. En vigueur depuis janvier 2012, ce contrat a permis au service de statistique de conserver le leadership du canton de Neuchâtel sur les statistiques transfrontalières avec un pôle de compétences régional, et surtout de pérenniser le financement de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.

Visualisation des données statistiques

De plus en plus de données statistiques sont directement issues de bases de données administratives; grâce à l'utilisation d'outils performants de représentation (graphiques, cartographiques), ces données sont désormais exploitables à des degrés de détail très fins. Ainsi, des données statistiques, auparavant communales, peuvent être affichées à des niveaux géographiques beaucoup plus utiles pour les grandes communes ou les communes fusionnées : au km², à l'hectare, au quartier voire à l'adresse. Grâce à une efficace collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier et avec le service informatique de l'entité neuchâteloise, de nouveaux outils de visualisation des données statistiques ont pu être testés dans le courant de l'année 2012. La démonstration de ce nouveau potentiel à l'attention des communes neuchâtelaises a suscité un vif intérêt.

Participation aux travaux de la commission extra-parlementaire "Salaire minimum"

Le 27 septembre novembre 2011, un décret prévoyant l'inscription du droit au salaire minimum dans la Constitution neuchâteloise a été accepté par le peuple avec 54,46% des suffrages. Soucieux de respecter la volonté populaire, le Conseil d'Etat a instauré, par arrêté du 4 juillet 2012, une commission extra-parlementaire réunissant les principaux partis politiques du canton ainsi que des

représentants des partenaires sociaux. Cette commission est présidée par le chef du Département de l'économie. Elle a pour objectif de favoriser la discussion et rechercher un consensus entre les différentes parties afin de traduire en acte législatif ce nouvel article constitutionnel.

Afin d'alimenter le débat, le service de statistique, en collaboration avec le service de l'emploi, apporte un éclairage chiffré aux membres de la commission sur le niveau des salaires versés dans le canton. Ainsi, des analyses sur la structure salariale du canton, sur le niveau des bas salaires ou encore sur les salaires au sein de l'administration cantonale ont pu être présentées à la commission. Cette dernière s'est déjà réunie à trois reprises. Les travaux sont encore en cours.

4.5. Activités/Réalisations

Recensement de la population

Depuis 2010, le recensement fédéral de la population (RFP) se base sur une extraction des registres communaux des habitants qui est envoyée de manière trimestrielle à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le service de statistique se base sur cette même extraction pour dénombrer la population résidante cantonale au 31 décembre.

STAT coordonne donc, depuis deux ans et tout au long de l'année, les livraisons trimestrielles de données à l'OFS. Ceci implique une information, un suivi et un soutien constants aux communes ainsi que des contacts réguliers avec les intervenants informatiques (SIEN et CEG).

A la fin 2012 et en vue de la fusion de 18 communes neuchâteloises au 1^{er} janvier 2013, ce dénombrement de la population au 31 décembre a exigé certaines adaptations informatiques ainsi que des contrôles supplémentaires pour ce qui concerne l'envoi des données des registres communaux à l'OFS.

Rapport relatif au recensement cantonal de la population

En juillet 2012, le service de statistique a publié un rapport présentant les résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2011.

Ce document, d'une cinquantaine de pages et destiné à être diffusé chaque année, reprend et analyse de manière approfondie les données disponibles dans le cadre de ce dénombrement annuel de la population. Il contient des tableaux, des graphiques et des cartes relatifs à l'évolution démographique de la population de 1850 à nos jours, illustrant ses fluctuations dans le temps et dans l'espace. Divers domaines y sont présentés, tels que la population suisse et étrangère, la population selon le sexe et l'état civil ou selon l'âge.

Pour la première fois, des données relatives aux personnes disposant d'un domicile secondaire dans une commune neuchâteloise sont également disponibles. Autre nouveauté: par le biais d'un identificateur de bâtiment et de logement, il est dès maintenant possible de localiser précisément la population et de réaliser des cartes de répartition et d'évolution atteignant un degré de précision inaccessible auparavant.

Mandat jurassien relatif à l'enquête sur la population active 2010

Le service de statistique a reçu mandat de la part de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) d'analyser les données reçues de l'enquête sur la population active (ESPA) pour le canton du Jura. Il s'agit d'une enquête par échantillonnage réalisée par l'OFS pour laquelle la FISTAT a financé une densification de son échantillon régional afin de pouvoir obtenir des résultats exploitables à l'échelle du canton.

Le service de statistique a exploité les données individuelles reçues de l'OFS et a produit quelques tableaux statistiques standards pour le canton du Jura.

Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

Le service de statistique procède, chaque année depuis 1994, à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1^{er} juin. Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, gérants d'immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire.

Le service de statistique gère chaque étape de cette enquête et rend public les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements vacants et locaux industriels ou commerciaux vacants) ainsi que par la publication de tableaux et cartes sur la page de son site internet. Les données qui concernent les logements vacants sont transmises à l'OFS qui les intègre dans sa statistique fédérale des logements vacants.

A fin 2012 et en vue des fusions de communes prévues au 1^{er} janvier 2013, le service de statistique a été interpellé par la Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL) au sujet de l'obtention de résultats statistiques relatifs aux logements selon un découpage géographique par ancienne commune (localités des communes fusionnées). Un développement informatique ainsi qu'une modification du traitement des données seront nécessaires afin d'obtenir ces résultats.

Enquête cantonale sur les entreprises en relation avec une institution de promotion économique 2012

Soucieux de mesurer l'impact de la promotion économique, le Conseil d'Etat a souhaité, dans un rapport d'information au Grand Conseil, disposer d'indicateurs évaluant les effets produits par sa politique de promotion économique, notamment en termes de nombre d'entreprises, d'emplois et de perspectives de développement. Par le biais du service de l'économie, un mandat a été confié au service de statistique pour la réalisation d'une enquête annuelle auprès des entreprises neuchâtelaises soutenues par un institut de promotion économique.

Cette enquête, réalisée pour la première fois en 2010 et rééditée chaque année, renseigne sur la structure des entreprises soutenues et sur les emplois qu'elles occupent et qu'elles génèrent. Elle permet d'analyser l'évolution de l'emploi sur les cinq années suivant l'octroi de l'aide. De plus, chaque année, une attention particulière est portée à un thème d'actualité. En 2012, une étude de la satisfaction des entreprises sur les prestations offertes par les instituts de promotion économique a été réalisée. Les possibilités de développement du Guichet Unique internet de l'Administration cantonale ont également été sondées.

Les principaux résultats de l'enquête 2012 montrent que 236 entreprises ont été soutenues par un institut de promotion économique entre 2007 et 2011. Ces sociétés comptabilisent plus de 8200 emplois à fin 2011. Sur la seule année 2011, 77 entreprises ont été soutenues pour un total de 4350 emplois. Il ressort, en outre, que l'emploi au sein des entreprises aidées progresse plus rapidement que l'emploi global du canton. Cette enquête permet ainsi de disposer d'une vue globale des effets de la promotion économique neuchâteloise, au sens large. Le rapport complet de l'enquête est public et disponible sur www.ne.ch/stat.

Statistique de la formation

Adaptation aux cercles scolaires

La rentrée 2012 marque un grand changement pour l'école obligatoire neuchâteloise, avec la mise en place de la régionalisation des écoles. Dans le prolongement de la réforme HarmoS, la régionalisation des écoles rassemble les quarante-neuf anciennes écoles communales en sept zones géographiques. Ces zones géographiques sont aussi appelées cercles.

Selon la résolution du comité de pilotage de l'informatique scolaire, c'est désormais CLOEE, le système informatique de gestion des écoles, qui est utilisé comme source principale pour réaliser la statistique des élèves et des enseignants. La régionalisation a profondément modifié la structure de CLOEE et, par conséquent, le système d'historisation des données et l'édition des publications statistiques ont dû être revus complètement.

Statistique des diplômés

En tant qu'organe cantonal responsable de l'application du recensement fédéral dans le domaine de la formation, le service de statistique a désormais la responsabilité d'organiser le recensement de la statistique des diplômés délivrés par les lycées et les centres professionnels du canton. Ce nouveau recensement permet de calculer des taux de réussite par diplôme. Comme cette information n'est pas encore systématiquement saisie dans CLOEE, un recensement par fichier Excel a été mis en route en parallèle avec le lancement d'un projet de développement de CLOEE dont l'objectif est de permettre de saisir cette information directement dans le système de gestion.

Nouveau mode de traitement de la statistique des enseignants (CLOEE au lieu de SAP)

Dès 2012, pour répondre aux nouvelles exigences de qualité, le relevé statistique annuel des enseignants pour l'OFS a changé de source de référence. SAP ne permettant pas de découper la charge horaire de l'enseignant en types d'enseignement de manière cohérente avec la statistique des élèves, il a été décidé que CLOEE serait dorénavant la base de référence pour la statistique des enseignants. Il appartient maintenant au service de statistique de coordonner les différents acteurs dans le but de saisir les derniers enseignants encore absents de CLOEE.

Simulation et analyse du projet de réforme des filières du secondaire I

Le service de statistique participe activement aux travaux de préparation de la future réforme des filières du secondaire 1 (abandon des filières maturité-moderne-préprofessionnelle), dirigés par le service de l'enseignement obligatoire. Sur la base de données réelles, le service de statistique a procédé à de nombreux tests et simulations de cette réforme. Il a par exemple estimé la part d'élèves au profil académique dans le futur système qui ne comprendra plus les trois filières. Le service de statistique apporte aussi son expertise sur la question de l'épreuve d'orientation de 8e année, qui devra nécessairement être repensée avec la réforme des filières.

Réforme de la péréquation intercommunale: analyse et expertise

Dans le cadre de ses travaux visant à refondre le système péréquatif intercommunal, la commission "péréquation" du Grand Conseil, ainsi que le service des communes, ont sollicité l'appui du service de statistique afin de réaliser plusieurs analyses au cours de l'année 2012.

Sans entrer dans le détail du projet qui fait encore actuellement l'objet de discussions à l'interne de la commission, le service de statistique a principalement œuvré à la réalisation de simulations chiffrées permettant de connaître les incidences financières des modèles à l'étude sur les communes du canton. Des projections ont également été réalisées afin de mieux appréhender les conséquences des fusions de communes sur le système péréquatif actuellement en vigueur.

En outre, le service de statistique a apporté son expertise statistique aux travaux relatifs à la réforme de la péréquation dite "de la surcharge structurelle" réalisés par un bureau d'étude externe. Cette tâche a consisté à vérifier les calculs de régressions effectués, puis à mettre à jour les données des communes qui dataient des années 2005-2008. Les résultats de ces analyses ont été présentés à la commission "péréquation" du Grand Conseil dans le courant du mois de décembre 2012.

Informatisation des données financières communales

En plus des statistiques financières de l'Etat, le service de statistique produit chaque année des fiches financières regroupant les données fiscales, financières ainsi que les indicateurs financiers de chacune des communes du canton. Ces fiches disponibles sur le site Internet du service de statistique (www.ne.ch/stat) sont produites, en partie, à l'aide des données financières fournies par le service des communes.

Jusqu'à présent, ces données financières étaient tirées manuellement des comptes et des budgets communaux par les collaborateurs du service des communes ne disposant de ces documents qu'au format papier. Ce procédé présente plusieurs inconvénients, notamment en termes de temps de traitement et de risques liés à une saisie manuelle (erreurs de reporting).

Afin d'améliorer et de rationaliser ce processus, le service de statistique, en étroite collaboration avec le service des communes et le service informatique de l'entité neuchâteloise, a entamé la

création d'une base de données informatisée regroupant les données financières (budget et comptes) des communes. Ainsi, dès le printemps 2013, les communes enverront leurs comptes après bouclage (fonctionnement, investissements et bilan) par voie électronique via le guichet unique. Le traitement des données par le service des communes s'en trouvera grandement simplifié.

Refonte de l'annuaire statistique

L'annuaire statistique, en tant qu'ouvrage de référence en matière de statistique publique cantonale et communale, constitue l'une des principales publications que le service de statistique propose, chaque année, à un large public.

N'ayant connu aucune modification majeure depuis l'année 2003, l'actualisation régulière des données mise à part, cet annuaire imprimé en noir et blanc devenait quelque peu désuet et demandait à ce qu'une refonte en profondeur soit opérée, tant au niveau de la forme que du fond. Le service de statistique a donc revu entièrement la conception et le contenu de cette publication au cours de l'année 2012 afin d'améliorer l'accès aux statistiques officielles en les présentant de façon plus moderne et attractive. L'introduction de la couleur, de même qu'une mise en page et une conception graphique professionnelles constituent des nouveautés qui facilitent la consultation et la recherche de données statistiques.

Les domaines de la statistique publique sont bien entendu conservés et balayent tout le paysage démographique, économique et social du canton de Neuchâtel : population, vie active, finances publiques, énergie, construction, logements, éducation, religion ou santé, pour n'en citer que quelques-uns.

L'édition 2012 de l'annuaire statistique est sortie de presse au début du mois de décembre et propose un format totalement original et surtout un contenu beaucoup plus riche. Les nombreux tableaux statistiques sont désormais agrémentés de plus de 200 graphiques et d'une vingtaine de cartes géographiques. Cet ouvrage est en vente au prix de 55 francs.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

L'année 2012 marque sans doute un tournant dans la vie de l'Observatoire. En effet, après huit années de soutien financier dans le cadre du programme Interreg, il a été décidé de poursuivre le développement de cet outil statistique. Cette décision de pérennisation, prise par le Comité de pilotage de l'OSTAJ, est non seulement financière, mais également organisationnelle. Le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire de son service de statistique, a pu ainsi conserver son rôle moteur au sein de cet observatoire côté helvétique. Côté français, un financement stable de l'OSTAJ est toujours en cours d'examen.

Par ailleurs, la pérennisation du financement de l'OSTAJ côté suisse s'est réalisée essentiellement grâce à la conclusion d'un contrat de prestation entre le service de statistique et arcjurassien.ch. Ainsi, depuis janvier 2012, l'OSTAJ fait l'objet d'une prestation statistique fournie par le service de statistique à arcjurassien.ch moyennant un financement de tous les partenaires suisses.

Ces nouvelles orientations de l'OSTAJ se sont accompagnées d'une volonté de simplification de ses structures pour gagner en efficacité et en clarifier les responsabilités. De ce fait, une nouvelle convention cadre a été signée par les financeurs franco-suisses permettant de définir les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'OSTAJ. Désormais, l'OSTAJ est composé de deux organes principaux:

- Un organe décisionnel (comité de pilotage), qui regroupe les financeurs et les responsables stratégiques de l'observatoire, fonctionnant sous une présidence tournante de la CTJ
- Un organe opérationnel (comité opérationnel); chargé de la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage, il rassemble essentiellement les représentants statistiques.

L'observatoire a poursuivi ses activités d'analyses transfrontalières en 2012. Dans ce contexte, l'OSTAJ a produit et diffusé deux analyses thématiques en 2012.

- Une première étude économique, parcourant les principaux indicateurs économiques de l'Arc jurassien. Il en ressort que la situation économique est restée fragile dans l'Arc jurassien en 2011, même si la Suisse semble moins exposée au ralentissement mondial. Les données présentées dans cette nouvelle publication intitulée "Économie dans l'Arc jurassien: rétrospective 2011" illustrent la nécessité de développer une coopération renforcée, dans un contexte économique incertain, pour développer la capacité d'adaptation et la réactivité de toute la région de l'Arc jurassien.
- La deuxième étude a porté sur le diagnostic socio-économique du territoire de projet du Parc du Doubs franco-suisse. Cette étude fait figure de nouveauté puisque pour la première fois, l'OSTAJ s'associe à des partenaires extérieurs afin de répondre de manière ciblée à une demande locale d'un territoire situé au cœur de l'Arc jurassien franco-suisse. Elle contribue activement aux réflexions engagées dans le cadre du projet de Parc transfrontalier dont la vocation est de mettre en œuvre une politique de développement durable. Menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD) et le Syndicat Mixte du Pays Horloger, cette analyse caractérise le fonctionnement général de ce territoire et présente un diagnostic partagé de part et d'autre de la frontière (principalement en termes de démographie, d'économie et d'emploi). Elle est complétée par un rapport d'étude détaillé et un atlas cartographique de plusieurs dizaines de cartes.

De plus, deux autres projets transfrontaliers ont été amorcés en 2012; leur analyse se poursuivra sur l'année 2013. Il s'agit de :

- La réalisation d'un état des lieux et d'une analyse partagée de l'offre de formation professionnelle et continue transfrontalière, particulièrement dans le domaine des "microtechniques". Cette analyse donnerait lieu à la réalisation d'une cartographie transfrontalière et d'un rapport d'étude.
- La réalisation d'une analyse statistique des microtechniques dans l'ensemble de l'Arc jurassien franco-suisse en collaboration avec Minnovarc.

Dans le courant de l'année 2012, l'OSTAJ a encore réalisé et suivi différents travaux : indicateurs trimestriels, gestion du site Internet et de l'application cartographique Geoclip, réponse aux demandes, etc.

Étude sur les salaires au sein de l'administration cantonale

L'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) a souhaité étudier les éventuelles inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans l'administration cantonale neuchâteloise. Pour y parvenir, l'OPFE a sollicité l'appui technique du service de statistique tout au long du projet. Le service de statistique a ainsi réalisé une extraction informatique issue de SAP RH, pour obtenir les données de base de l'étude, puis examiné les différentes exploitations statistiques proposées par l'OPFE. Le résultat de cette étude a fait l'objet d'une conférence de presse le 18 octobre 2012.

Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. La Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) et son homologue alémanique (DRSA) sont réunis en une instance faitière: la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT). En 2012, les dossiers principaux traités dans le cadre de ces conférences ont été les suivants:

- La signature de la version révisée de la Charte de la statistique publique suisse, qui représente la version helvétique du *Code de bonnes pratiques* de l'Union Européenne. Cette charte constitue une sorte de code de déontologie pour les statisticiens suisses dans l'exercice de leurs activités. En outre, un système d'évaluation individuel de l'application des principes de la Charte est en réflexion. Le service de statistique est signataire de cette nouvelle Charte.
- De nombreux échanges entre l'OFS et les offices régionaux de statistiques ont eu lieu en 2012 au sujet de l'information préalable que les cantons souhaitent obtenir avant certaines communications de la Confédération. En tant que membres d'un seul et même système

statistique suisse, ces échanges devraient être envisageables. L'OFS n'est pas encore entrée en matière.

- Maintenant que les statistiques se basent le plus souvent sur des registres administratifs, les offices régionaux de statistique souhaitent pouvoir accéder et échanger des données au niveau le plus fin, soit l'enregistrement individuel, souvent codé par le NAVS13. D'étroites discussions ont eu lieu avec l'OFS en 2012 pour envisager cette possibilité.
- Un certain nombre d'objectifs communs ont été résumés dans une déclaration d'intention des offices régionaux de statistiques. Celle-ci permet de disposer de quelques buts à atteindre à moyen et long terme.

Dès le 1^{er} janvier 2013, et pour une durée de trois ans, la présidence de la CORT sera assurée par le chef du service neuchâtelois de statistique, M. Gérard Geiser. Il succède à M. Dominique Frei, chef de l'office genevois de statistique.

Le service de statistique collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français de la région de Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le service vaudois de statistique (Statistique Vaud) et le service neuchâtelois de statistique entretiennent une étroite collaboration notamment au travers d'échanges, d'expériences, de mutualisation de ressources ou encore d'informations réciproques.

Une collaboration plus intense avec la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) a été instaurée dans le courant de l'année 2012. Le président de la FISTAT, M. Michel Kammermann, ayant souhaité se retirer de sa fonction (départ à la retraite), c'est le chef du service neuchâtelois de statistique, M. Gérard Geiser, qui a été proposé à ce poste. Son entrée en fonction est prévue au 1^{er} janvier 2013.

Demandes ponctuelles

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2012, STAT a reçu et traité 127 demandes ponctuelles (104 en 2011), qui ont engendré plus de 188 heures d'exécution (122 en 2011). Un tiers d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et les deux tiers du public en général (étudiants, entreprises, professeurs, communes, ...).

En outre, en 2012, près de 21.000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi près de 57 cartes qui ont été produites chaque jour. Le thème le plus sollicité en 2012 a été celui des votations et élections.

Enfin, le site Internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 26.750 visites au cours de l'année 2012, soit près de 2230 visites par mois. Sur l'année, près de 66.000 pages ont été vues, ce qui correspond à près de 5500 par mois.

4.6. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2013.

Tout d'abord, des efforts seront consentis pour améliorer et optimiser la diffusion de l'information statistique. Pour que les statistiques publiques restent véritablement utiles pour les différents publics auxquels s'adresse le service de statistique, de nouveaux moyens de diffusion des indicateurs statistiques seront examinés, via différents moyens de communication, essentiellement électroniques (utilisation d'outils d'interrogation dynamiques sur internet, consultation et navigation facilitées, accès directs à divers indicateurs statistiques).

Dans le même ordre d'idées, des contacts seront établis avec quelques communes neuchâteloises pour examiner leurs besoins statistiques et envisager des collaborations plus étroites entre le service de statistique et les administrations communales. Les outils d'analyse et d'exploitation des données statistiques pourraient permettre aux autorités communales de mieux visualiser les don-

nées qu'elles saisissent dans leurs différents registres administratifs (habitants, population scolaire, bâtiments, logements, contribuables, voire emplois).

Une collaboration plus étroite sera instaurée entre le service de statistique et la fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT). L'exploitation des statistiques issues d'enquêtes requiert de multiples connaissances méthodologiques, statistiques et informatiques. Or, le recours de plus en plus fréquent à des sources de données administratives implique indirectement le besoin de faire appel à des enquêtes statistiques pour disposer des renseignements qui ne figurent pas dans les registres administratifs. Il s'agit par exemple des statistiques concernant les comportements de mobilité, les informations sur les professions et sur les domaines d'activité de la population active, ou encore des besoins et des niveaux de formation de la population. Le service de statistique va effectuer une série de mandats pour la FISTAT afin de traiter les données statistiques brutes du canton du Jura et du Jura bernois.

De grands travaux d'optimisation des statistiques de la formation seront entrepris en 2013. Ces statistiques font l'objet de relevés très précis de la part de l'OFS, transmis directement par le service de statistique. La qualité des relevés dans le domaine de la statistique des enseignants fera l'objet d'une attention particulière, autant dans le cadre de la formation obligatoire que post-obligatoire.

En outre, une importante étude relative au calcul du seuil de pauvreté sera menée par le service de statistique au cours de l'année 2013. Sur mandat du service de l'action sociale, validé par le Conseil d'Etat, ces travaux ont pour objectif de calculer le risque et le seuil de pauvreté dans le canton de Neuchâtel, tels qu'ils sont définis par l'OFS dans le cadre de son enquête intitulée "enquête sur les revenus et les conditions de vie" (SILC). Conformément à l'article 6 de la loi sur la statistique (LStat), l'utilisation des données administratives pour la réalisation de ce projet (BDP, SIPP, SACSO, ...) sera privilégiée. Les premiers résultats de cette analyse sont prévus pour la fin du premier semestre 2013.

Nouvelle version de l'application cartographique

Désirant diversifier davantage l'accès et la diffusion de données statistiques en ligne, le service de statistique a testé durant la deuxième moitié de l'année 2012 la nouvelle version de l'application cartographique "Geoclip", avec l'appui du système d'information du territoire neuchâtelois. Cette nouvelle version sera officiellement mise ligne sur le site internet de STAT (www.ne.ch/stat) durant les premiers mois de l'année 2013. Elle a l'avantage de présenter une interface flexible et personnalisable graphiquement. Parmi les nouveautés de cette mise à jour, on souligne notamment :

- Les parcours guidés permettant de mettre en avant certaines thématiques en orientant les utilisateurs vers des indicateurs pertinents ou d'actualité;
- L'agencement flexible entre différents volets: volet tableaux et graphiques, deux cartes en vis-à-vis possibles, navigation aisée parmi diverses vues cartographiques;
- L'opportunité d'intégrer des images disponibles sur internet via le standard WMS, géoportail, OpenStreetMaps, etc;
- La capacité de gérer un nombre d'objets beaucoup plus important, autorisant des analyses statistiques par carroyage (au km² ou à l'hectare).

5. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

5.1. Missions

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

5.2. Objectifs de l'année

En 2012, on observe que les volumes sont restés soutenus en matière de faillites malgré une légère amélioration due essentiellement à un recul des faillites prononcées sur requête du juge en vertu de l'article 731b du code des obligations. Pour l'office des poursuites, une nette progression a été enregistrée mais elle correspond au rattrapage attendu en relation avec l'introduction, en 2011, du nouveau code de procédure civile fédéral qui a exigé la mise en place d'une plateforme centralisée par la Chancellerie fédérale pour l'échange d'informations et la transmission des réquisitions en format électronique (projet *e-LP*).

Le service est resté actif dans le domaine de la prévention de l'endettement et, en particulier, dans la recherche de solutions d'avenir pour le fonds de désendettement en soutien du service de l'action sociale.

Outre différents séminaires et conférences auxquels ont participé des collaborateurs des offices, le service s'est une nouvelle fois mis à disposition de l'office de la formation continue pour dispenser un cours portant sur l'initiation et les rudiments de la poursuite et la faillite. Cette formation "tout public" est organisée conjointement avec le canton du Jura.

L'office des poursuites et celui des faillites ont procédé à 123 dénonciations pénales, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 du code pénal suisse, soit une augmentation de 16,03% par rapport à 2011 (106). Dans le détail, on note pour l'office des poursuites 102 (contre 80 en 2011) et pour l'office des faillites 21 (26).

5.3. Ressources

La fusion des bases de données entamée depuis de nombreux mois et finalisée en fin d'année 2012 a nécessité un important travail de vérifications. Le contrat à durée déterminée d'une collaboratrice engagée à cet effet a été résilié selon les termes prévus. Cette personne a néanmoins pu rester à l'office des poursuites dans le contexte du remplacement d'une démission.

Ainsi, à fin 2012, la dotation du service a légèrement diminué de 1 emploi plein temps (EPT) pour un effectif total de 56,7 EPT qui se répartit comme suit:

Entités	2011	2012	Différence
Direction du service	2	2	=
Office des faillites	14,8	14,8	=
Office des poursuites	40,9	39,9	- 1
Total:	57,7	56,7	- 1

Pour l'exercice 2012, 2 démissions ont été enregistrées à l'office des poursuites et 3, dont un départ à la retraite, à l'office des faillites. Ces départs ont été remplacés par des mutations internes, la mobilité interne ou via le service de l'emploi.

5.4. Evénements principaux

L'activité de l'office des poursuites a essentiellement été marquée par un rattrapage des volumes qui était en forte baisse en 2011 suite à la mise en œuvre du projet *e-LP* de la Confédération. Cette évolution était attendue et a nécessité quelques adaptations dans l'organisation pour y faire face. D'importants travaux informatiques ont aussi été nécessaires pour adapter les bases de données aux évolutions technologiques.

Pour l'office des faillites, on note un relatif recul dû essentiellement à la fin de l'épuration du registre du commerce en lien avec l'introduction, en 2008, de l'article 731b du Code des obligations (Carences dans l'organisation de la société). En excluant ces dernières procédures, on peut ainsi observer une stabilisation des faillites de sociétés commerciales pour des motifs économiques, soit 50 en 2012 contre 49 en 2011.

Une troisième session du cours de base intercantonal s'est terminée avec succès en juin pour 11 collaborateurs des cantons du Jura et de Neuchâtel. Cette formation comporte 3 volets : la poursuite, la faillite et le registre du commerce. 3 collaborateurs neuchâtelois ont obtenu cette année le Certificat de formation générale à l'exécution forcée délivré conjointement par les cantons romands. De plus, 18 collaborateurs ont participé à un cours interne portant sur la comptabilité, l'analyse financière et la criminalité économique.

L'office des poursuites génère près du 90% des émoluments encaissés contre 10% par celui des faillites. Ainsi, cette année encore, avec l'augmentation des procédures de poursuites, on remarque une augmentation sensible des contributions brutes. En observant l'évolution de ces recettes, il convient de rappeler que l'émolument se définit comme la contre-prestation d'un acte officiel déterminé et causé par le débiteur. Finalement, l'excédent de revenus réalisé est intégré dans les comptes ordinaires de l'Etat et contribue ainsi au fonctionnement général des institutions.

5.5. Activités/réalisations

Office des poursuites

L'année 2012 a été marquée par la finalisation de la mise en place du logiciel informatique de gestion lié aux activités des poursuites. Cette dernière étape a consisté à fusionner les deux bases de données informatiques existantes (base Montagnes et Val-de-Ruz et base Littoral et Val-de-Travers) en un seul fichier, permettant la gestion uniforme du recouvrement des créances sur tout le territoire cantonal. A l'échéance des travaux préparatoires, les opérations techniques ont été programmées dès le 14 décembre, pour deux semaines. Cette période de fin d'année a été choisie afin de réduire au maximum les inconvénients liés à une interruption de l'activité. Même limité durant les fêtes de fin d'année, l'accueil des usagers a été assuré convenablement.

Dans un contexte conjoncturel toujours aussi difficile, l'office observe une augmentation des réquisitions de poursuites enregistrées. En effet, 89.680 commandements de payer ont été émis en 2012, soit 1443 de plus par rapport à 2011 (+1,63%). Sur ce nombre d'actes, 36.948 ont été traités par la voie électronique, soit 24.755 (Office du contentieux général de l'Etat / transmission interne), 12.146 (*e-LP* / *SEDEX*) et 47 (Guichet unique de l'Etat de Neuchâtel).

Le nombre de réquisitions de continuer a lui aussi augmenté en 2012, puisque l'office a traité 76.407 saisies et participations (+13,18%). Dans ce secteur exécutif, l'office remarque une forte augmentation des saisies immobilières sur demandes expresses des créanciers. Ces requêtes complémentaires augmentent la pression sur les débiteurs. Il en résulte de plus en plus de tensions lors des interrogatoires effectués par les huissiers.

En ce qui concerne les actes de défaut de biens, l'office en a aussi émis plus qu'en 2011, soit 58.117 (+15,38%) pour un montant total de 141,6 millions de francs. (+2,52%).

L'office a aussi délivré 34.853 extraits et autres attestations dont 1890 ont été directement traités par les antennes du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2011	2012	Variation
Total des réquisitions enregistrées	158.645	169.182	+6,64%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	88.237	89.680	+1,63%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	67.507	76.407	+13,18%
- dont comminations de faillites	1.877	1.965	+4,68%
- dont réquisitions de vente	1.024	1.130	+10,35%
Emoluments encaissés (en francs)	10.528.717.-	11.840.762.-	+12,46%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières:

Rubriques	2011	2012	Différence
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (réalisations)	34	50	+16
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – gérance)	6	9	+3
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier (CDP – sans gérance)	22	42	+20
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	32	32	=
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	3	14	+11
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	36	17	-19
Total des dossiers clôturés	32	57	+25
- dont dossiers réalisations	16	29	+13
- dont dossiers CDP – gérance	0	2	+2
- dont dossiers CDP – sans gérance	16	26	+10
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	50	53	+3
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	9	21	+12
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	42	33	-9
Ventes aux enchères effectuées	10	8	-2
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	236.553.-	120.538.-	-49,04%

Office des faillites

L'office des faillites traite l'ensemble des faillites et liquide toutes les successions répudiées ou insolubles prononcées dans le canton. Il agit également pour le compte des offices des faillites d'autres cantons (commissions rogatoires). Il fonctionne aussi en tant qu'antenne de l'office des poursuites et peut, à ce titre, délivrer des attestations ou fournir des renseignements.

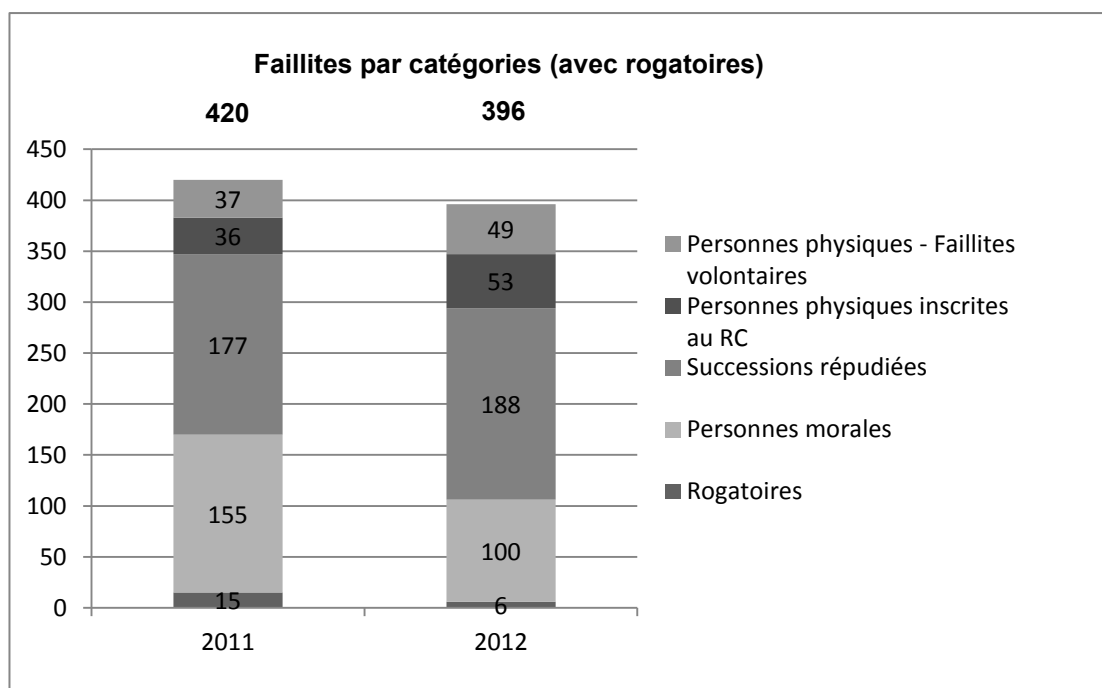
Contrairement à l'année précédente, c'est le haut du canton qui a été particulièrement concerné en 2012 avec 236 procédures ouvertes contre 154 dans le bas du canton. La répartition entre les personnes morales et les personnes physiques s'est également inversée, en raison notamment du nombre de dossiers concernant des dissolutions prononcées en application de l'article 731b du code des obligations qui est passé de 106 en 2011 à 50 en 2012.

La faillite de la société Neuchâtel Xamax SA constitue sans aucun doute l'épisode marquant de cette année 2012, en raison de l'ampleur des mesures qui sont nécessaires pour permettre à l'office de traiter toutes les particularités inhérentes à la liquidation d'un club de football professionnel. Cette procédure a également suscité un intérêt médiatique inhabituel.

En dépit de ces événements et des deux démissions enregistrées, on peut par conséquent se réjouir de constater qu'au terme de cet exercice, 222 dossiers sont ouverts, soit 25 de moins que l'année précédente.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office:

Rubriques	2011	2012	Variation
Dossiers ouverts au 1 ^{er} janvier	245	247	+0,81%
Procédures enregistrées durant l'année	420	396	-5,71%
- dont personnes physiques non inscrites au Registre du commerce (RC)	37	49	+32,43%
- dont personnes physiques inscrites au RC	36	53	+47,22%
- dont successions répudiées	177	188	+6,21%
- dont personnes morales	155	100	-35,48%
- dont commissions rogatoires	15	6	-60,00%
Total des dossiers ouverts	665	643	-3,30%
Dossiers clôturés	418	421	+0,71%
Solde en traitement au 31 décembre	247	222	-10,12%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	3.300	2.532	-23,27%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	79.389.511.-	34.740.955.-	-56,23%
Emoluments encaissés (en francs)	1.285.797.-	1.014.461.-	-21,10%
Emoluments d'archivage (en francs)	84.200.-	29.500.-	-64,96%



5.6. Perspectives

Le concept *e-LP* mis en place par la Confédération commence à porter ses fruits. En 2012, plus de 40% des réquisitions ont été traitées selon ce modèle. Pour l'année à venir, le module *e-LP 2.0* devra être installé dans toute la Suisse. Il permettra un traitement identique pour les continuations et les réquisitions de vente. Ces nouvelles fonctionnalités nécessiteront d'adapter certains processus. Le troisième volet du projet déploiera ses effets d'ici 2016 et devrait permettre notamment l'édition d'un extrait du registre des poursuites sur l'ensemble du pays.

Au plan législatif, diverses modifications de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite sont attendues. Une consultation sera organisée ce printemps pour adapter certaines dispositions à l'évolution des nouvelles technologies. Par contre, certaines propositions du projet de révision visant à améliorer la procédure d'assainissement des entreprises demeurent controversées au sein des chambres fédérales. Toutefois, avec la proposition d'entrée en matière de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, ce sujet pourrait vraisemblablement être traité dans le courant de l'année 2013.

Dans la perspective d'améliorer l'efficacité de l'office des poursuites, une demande pour la réunification des deux sites de cette entité a été soumise à la commission du logement de l'administration. Des propositions sont attendues afin de poursuivre l'étude de faisabilité de ce projet.

En ce qui concerne les volumes, il est toujours difficile de se risquer à une projection. D'autant plus – certaines publications récentes le prouvent – que la situation peut être très variable d'une région à l'autre de notre canton. Néanmoins, il est à craindre que l'évolution reste plutôt défavorable dans le domaine des poursuites. Pour ce qui concerne le domaine faillite, il devrait suivre l'évolution de la conjoncture économique. On peut encore souligner que la situation du surendettement d'une partie de notre population reste très préoccupante, en particulier chez les jeunes.

6. EVOLOGIA

6.1. Missions

Conformément à un décret du Grand Conseil du 2 octobre 1995, Evologia poursuit des buts de formation, de sensibilisation et d'activités économiques, écologiques et sociales dans les domaines des métiers de la terre et de la nature.

Les expériences acquises depuis 1995 ont conduit à doter Evologia, en 2007, d'une charte précisant trois domaines de mise en œuvre de sa mission: la domestication, l'écosystème et la socialisation.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, le service de l'agriculture, Espace Abeilles, l'Etablissement horticole de la ville de Neuchâtel, la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture, la ferme d'Evologia, Laines d'ici et la Fromagerie de la Taille sont les principaux hôtes d'Evologia touchant à la domestication.

Les questions touchant à l'écosystème sont abordées à l'occasion de Fête la Terre et dans le cadre des expositions didactiques inscrites à l'agenda des Mises en Serres.

L'Ecole des métiers de la terre et de la nature, l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle d'Evologia, l'Unité de formation AI du Centre pédagogique de Malvilliers et la fondation privée Cheval pour Tous forment le centre de compétences d'Evologia en matière de socialisation et de réinsertion. S'ajoutent les activités culturelles programmées à Evologia dans le cadre des Jardins Extraordinaires, des Mises en Serres, de Poésie en Arrosoir, de Fête la Terre et des Jardins Musicaux.

La mise en œuvre des instruments fédéraux et cantonaux de la nouvelle politique régionale ont conduit Evologia à affirmer sa fonction de pôle de développement cantonal du secteur primaire (agriculture, horticulture et sylviculture) et de pôle de développement pour la région du Val-de-Ruz. A ce titre, elle offre au tourisme vert une structure d'accueil dotée d'un point d'information en relation avec Jura & Trois-Lacs ainsi que le Parc régional de Chasseral.

6.2. Objectifs de l'année

Continuation des activités et statut: la continuation des activités d'Evologia a été mise en perspective avec l'entrée en vigueur de la nouvelle commune de Val-de-Ruz, étant entendu que certaines d'entre elles sont susceptibles d'intéresser cette dernière. La question sera examinée en détail durant l'année 2013; abstraction faite de la médiation culturelle, les activités d'Evologia concurrencent l'entretien et de la valorisation du hameau de l'ancienne école cantonale d'agriculture, ainsi que de l'organisation de la vie des entités privées ou publiques qui occupent les lieux.

S'agissant du statut, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher Evologia au service de l'agriculture à partir de 2013, mais en transférant au service de l'économie certaines tâches relevant spécifiquement du développement économique. Cette restructuration a pour but de permettre des économies au niveau des ressources humaines, en regroupant notamment certaines fonctions.

Une évaluation de ces mesures structurelles est prévue après une année, en même temps que l'analyse des possibilités de rapprochement avec la nouvelle commune de Val-de-Ruz.

Communication: Jouant son rôle de Naturopôle et de porte d'entrée occidentale du Parc régional de Chasseral, Evologia a étendu ses collaborations en direction du canton de Berne. Les relations franco-suisse continuent de se développer en direction de la Franche-Comté avec les productions des Jardins Extraordinaires et des Jardins Musicaux à la Saline Royale d'Arc et Senans. Un nouveau partenariat transfrontalier a été initié dans le cadre d'un projet Interreg avec le Jardin des Cimes de Passy, près de Chamonix. Outre les échanges que ces projets impliquent entre acteurs culturels et entre institutions de réinsertion sociale et professionnelle, ils visent à promouvoir de nouveaux flux touristiques entre les régions concernées.

Infrastructures: le chauffage à distance d'Evologia est directement concerné par un projet d'extension à l'agglomération de Cernier. Cet agrandissement permettrait une conversion au bois que la petite taille actuelle d'Evologia rend économiquement trop onéreuse. Le fournisseur de ce chauffage cherche à motiver un nombre suffisant d'intéressés au raccordement pour que le projet voie le jour.

Du côté d'Evologia, la serre didactique de l'Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature a été raccordée en fin d'année. D'autres travaux d'assainissement devront encore intervenir dans le courant de l'année 2013, car cette serre sera de plus en plus utilisée dans le cadre de la formation duale des apprentis de l'Ecole des Métiers de la Terre.

6.3. Ressources

Ressources humaines: Le directeur, M. Renaud Tripet, a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2012. L'effectif des collaborateurs d'Evologia est, en tenant compte de ce départ, de 8,8 EPT, soit 8 titularisés à plein temps et un malvoyant à 80%. S'ajoutent deux personnes au bénéfice de contrats de droit privé, soit deux collaborateurs touchant une rente AI, l'un travaillant comme aide-horticulteur et l'autre au restaurant.

Outre les personnes placées pour des stages de réinsertion sociale et professionnelle, Evologia forme trois apprentis CFC, en menuiserie, en horticulture-paysagisme et comme agent d'exploitation. En collaboration avec l'Unité de formation AI, antenne du Centre pédagogique de Malvilliers installée à Evologia, deux jeunes filles suivent une formation pratique en cuisine, et une en AFP employée en intendance. Malheureusement pour cette dernière, des événements privés ne lui ont pas permis de poursuivre sa formation, ce qui a mis un terme au contrat d'apprentissage.

Bâtiments: les bâtiments d'Evologia posent un gros problème d'assainissement énergétique. Dans le cadre du projet européen Concerto – Solution lancé par la commune de Cernier, des études énergétiques ont été effectuées sur le bâtiment principal d'Evologia, le collège et le gîte rural. Il ressort de ces études des déperditions importantes de chaleur dans l'enveloppe périphérique, par les fenêtres ou les toitures. D'une manière générale, les bâtiments sont loin de répondre aux normes énergétiques en vigueur. Le projet énergétique européen Concerto-Solution susmentionné devrait permettre d'entreprendre des mesures d'amélioration à des coûts avantageux. Ces subventions ne sont cependant valables que jusqu'en 2014.

Le gîte rural de la Montagne de Cernier est loué depuis le printemps à l'année. Les dortoirs proposés dans les combles du collège ont été utilisés par le service des migrations au début de l'année 2012 afin de faire face à l'afflux massif de réfugiés. Ces dortoirs ont permis de délester le centre d'accueil de Fontainemelon. Le reste de l'année, ces dortoirs connaissent une affluence modeste.

Le développement du tourisme et des séminaires au vert nécessite qu'Evologia puisse offrir quelques chambres d'hôtes en plus des dortoirs ainsi qu'un restaurant répondant aux critères fonctionnels et architecturaux d'aujourd'hui. Des pré-études ont été réalisées de manière à inscrire ces améliorations au budget lorsque l'état des finances le permettra.

La Grange aux concerts présente également quelques points faibles auxquels il n'est pas possible de remédier dans le cadre du budget ordinaire d'entretien. Dépourvue d'installations sanitaires aussi bien pour le public que pour les artistes, exposées à de grosses interférences sonores en cas de forte pluie ou de vent tempétueux et sans aucun moyen de chauffage, la salle ne répond plus aux exigences des spectacles qui s'y produisent, même en plein été. Un groupe de travail privé a pris l'initiative de rechercher des moyens permettant d'apporter les améliorations nécessaires à la continuation de Poésie en Arrosoir et des Jardins Musicaux. Le cas échéant, la grange pourrait même devenir un lieu utile d'accueil de colloques et de conférences qui fait aujourd'hui défaut.

6.4. Événements principaux

Excepté quelques jours durant les fêtes de fin d'année, l'accueil et le restaurant d'Evologia ont été ouverts tous les jours de l'année, y compris le week-end de mai à septembre. S'y ajoute l'intendance assurée jour et nuit, tous les jours de l'année, pour entretenir les voies routières d'Evologia, y compris le déneigement, et pour remédier aux multiples pannes techniques qui affectent un patrimoine immobilier souffrant d'une technique vieillissante. Cette disponibilité exige du personnel

d'Evologia une grande flexibilité des horaires et une diversification des cahiers des charges qui atteint parfois les limites des normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Au chapitre des événements culturels et didactiques, il convient de relever que le thème de Fête la Terre a été la sylviculture avec comme hôte d'honneur le concours cantonal de bûcheronnage. Encouragés par une météo estivale et une organisation sans faille des différents acteurs de la sylviculture cantonale, Fête la Terre a conquis un large public. D'une manière générale, les manifestations culturelles et didactiques programmées à Evologia sont reconnues et contribuent aussi à renforcer l'image du Val-de-Ruz et du Canton auprès d'un public venant de toujours plus loin.

Les Jardins Extraordinaires ont réalisé en 2012, entre autres, une exposition particulièrement remarquée à Arc-et-Senans sur le thème de Jean-Jacques Rousseau, né en 1712. Quant aux Jardins Musicaux, ils ont proposé pour la quatrième année consécutive à la Saline Royale d'Arc-et-Senans des concerts qui commencent à convaincre aussi bien les mélomanes que les autorités départementales du Doubs. D'autre part, tant pour Les Jardins extraordinaires que pour les Jardins musicaux, diverses représentations ont également eu lieu dans le Parc régional de Chasseral. Ces collaborations démontrent qu'Evologia est un vecteur intéressant d'ouverture inter-cantonale et transfrontalière. Ces opérations ouvrent des perspectives de partenariat et de travail qui profitent aussi bien aux artistes concernés qu'aux collaborateurs et aux stagiaires d'Evologia impliqués ainsi qu'aux sponsors issus de l'économie privée.

6.5. Activités/réalisations

Pôle de développement: en tant que pôle de développement, Evologia s'occupe de soutien aux personnes dans le cadre de ses activités de réinsertion sociale et professionnelle. Elle s'occupe aussi de promotion économique ou de soutien à toute entreprise cherchant à développer sur son territoire des affaires ayant un rapport avec la domestication, l'écosystème ou la socialisation.

Réinsertion sociale et professionnelle: 149 personnes ont été placées en 2012 auprès de l'Entreprise et unité de réinsertion sociale et professionnelle (EURSP). Les placements ont été effectués à divers titres:

LACI	MIP	Action sociale	SMIG, OAI, UFAI	CRIC	Stages
44	52	39	7	2	5
30%	35%	26%	5%	1%	3%

Ce sont en moyenne 50 personnes qui travaillent chaque jour dans les ateliers d'Evologia, confrontées à des exigences professionnelles aussi proches que possibles de celles des entreprises dans lesquelles elles aspirent à retrouver un emploi. 19 personnes (13%) ont rejoint durant leur placement le premier marché du travail. Evologia est certifié EduQua depuis le 7 décembre 2010 et les audits de suivi ont confirmé les efforts en matière de réinsertion sociale et d'encadrement. Durant l'année 2012, deux collaborateurs ont obtenu le certificat de formateur d'adultes et un autre son CFC d'agent d'exploitation selon l'art. 32.

Quelque 170 postes de travail sont actuellement créés par les diverses entreprises, associations et services publics installés à Evologia.

Promotion économique: les activités d'Evologia visent à promouvoir toute activité éducative, technique, touristique ou culturelle qui touche à la terre et à la nature.

Outre la mise en valeur de son domaine et la recherche d'investisseurs, Evologia offre des services dans huit secteurs d'activité, à savoir: accueil et secrétariat, intendance, mécanique et serrurerie, conciergerie, horticulture – paysagisme, menuiserie, restaurant et cuisine. Ces services, facturés aux prix du marché, sont fournis aux entreprises, aux associations et aux services administratifs installés à Evologia.

Evologia est par ailleurs responsable de l'entretien de la plupart des bâtiments situés sur son territoire, des routes et des espaces verts ainsi que de l'exploitation du restaurant et des capacités d'hébergement. S'agissant des surfaces occupées par des tiers privés, les frais d'entretien doivent

être couverts par les locations. Les locaux occupés par l'Ecole des métiers de la terre et de la nature, par le service de l'agriculture et par Evologia restent à charge de l'Etat.

Evologia soutien par des apports de logistique et d'infrastructure les festivals de Poésie en Arrosoir et des Jardins musicaux. Ses subventions en nature de plusieurs dizaines de milliers de francs ne figurent pas dans les recettes d'Evologia.

6.6. Perspectives

Au 1^{er} janvier 2013, la majeure partie des prestations d'Evologia, à l'exception de celles liées au développement économique, transférées au service de l'économie, seront reprises par le service de l'agriculture. L'exercice 2013 sera donc dans une large mesure consacrée à la mise en œuvre de cette intégration.

Dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle, et plus particulièrement dans l'amélioration des programmes spécifiques d'emplois temporaires, le service de l'emploi a demandé à Evologia de créer une filière de formation dite "professionnelle". Dans ce cadre, des modules de formation validés par les associations professionnelles doivent être mis en place. Ses améliorations entreront en vigueur en 2015. Les années 2013 et 2014 permettront de tester et d'ajuster les modules de formation dans les différentes filières présentes à Evologia, dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle. Une importante transformation du restaurant sera faite dans le courant du printemps 2013. L'investissement est pris en charge par le SECO. L'année 2013 verra aussi le renouvellement complet de la certification EduQua.

Les perspectives d'Evologia s'annoncent plutôt réjouissantes. En effet, les partenaires actuels manifestent un intérêt certain pour les objectifs de développement que poursuit Evologia et pour les sociétés déjà installées. Les professions agricoles, horticoles et sylvicoles du canton montrent de plus en plus d'intérêt au rôle promotionnel qu'Evologia peut jouer pour leur ouvrir de nouveaux débouchés. En répondant régulièrement à l'appel des manifestations estivales, le public toujours plus citoyen confirme la nécessité d'ouvrir des espaces de tourisme et de culture au vert.

S'agissant des changements attendus au niveau des partenaires, le projet AgriPlanet qui aurait dû voir le jour dans le bâtiment du Mycorama a été gelé. Les recherches pour donner une nouvelle vie à ce bâtiment se poursuivent, avec un accent mis sur des investisseurs régionaux.

En conclusion, Evologia réunit plus que jamais les atouts requis pour devenir le pôle de développement régional dont a besoin le Val-de-Ruz, dans une nouvelle configuration qui sera encore appelée à être modifiée afin d'être au plus près de ses partenaires.

7. SERVICE DE L'EMPLOI

7.1. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement public et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion et de veiller à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadre des assurances sociales (notamment des législations en matière d'assurance-chômage, de mesures d'intégration professionnelle, d'agences de placement et de location de services ainsi que la loi cantonale sur l'emploi).

De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique de l'emploi, observe et analyse le marché du travail, informe sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail et développe des mesures et projets favorisant l'anticipation et l'innovation sur le marché de l'emploi.

Le service de l'emploi est composé de sept entités: la direction générale (DG), l'office de la logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFCO) et l'office de l'inspection du travail (OFIT).

7.2. Objectifs de l'année

Après un exercice 2011 qui a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage au 1^{er} avril, l'année 2012 a été l'occasion de mettre en œuvre les premières mesures de réorganisation du service de l'emploi et du nouveau dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi dans notre canton.

Bien qu'il y ait une certaine urgence dans la mise en place de ce nouveau dispositif, il est primordial que les changements s'opèrent en y impliquant les collaborateurs du service. Ces derniers se sont très largement engagés dans les différents groupes de travail (près de 60% de participation) afin de prendre en compte les réalités « terrain » auxquelles ils sont confrontés et leur permettre d'être acteurs du changement. Dès lors, et même s'il se construit de manière soutenue, pas à pas, l'échéance prévue pour l'obtention d'un dispositif fonctionnel et éprouvé est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Le dialogue avec l'ensemble des partenaires du service de l'emploi se poursuit et les nouvelles structures se mettent en place, à l'image de ProEntreprises, première étape destinée à satisfaire la demande des entreprises, qui a vu le jour à fin août 2012. Le service de l'emploi montre ainsi sa volonté de fédérer tous les collaborateurs autour de ces projets ambitieux en y impliquant également activement tous les chefs d'office au travers d'un comité de direction nouvellement constitué cet automne.

7.3. Ressources

Ressources humaines

L'année 2012 a été une année charnière: une passerelle vers le service de l'emploi du futur. Cette transition s'est démarquée par l'arrivée de bon nombre de nouveaux collaborateurs, soit autant de nouvelles forces pour construire les structures internes destinées principalement à optimiser l'accueil, la prise en charge et le suivi des assurés dans un contexte conjoncturel toujours sensible.

Réaligner les équipes autour des nouveaux objectifs et de la stratégie du service de l'emploi est un véritable défi. L'aspect communicationnel prend ici toute son importance et malgré toutes les précautions prises, l'inquiétude et la résistance au changement de certains sont autant de freins qui doivent être considérés avec toute l'attention nécessaire.

La reconstruction totale de l'OFEO qui ne comptait plus qu'une seule personne de l'ancienne équipe sur un total de plus de dix collaborateurs marque une belle réussite en termes de ressources humaines. La mutation de l'OFET, réorientée sur de nouveaux canaux de réinsertion des demandeurs d'emploi suite à l'abandon progressif des programmes d'emploi temporaire à caractère occupationnel, constitue également un tournant important. D'importantes mutations ont également été opérées au sein de l'ORPN durant l'exercice sous revue.

Cette année aura vu l'arrivée de 23 nouveaux collaborateurs, le départ de 16 autres, parmi lesquels trois personnes qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

2012 aura aussi permis de compléter enfin des postes-clés restés vacants depuis plusieurs années, notamment celui de chef de l'ORPN. Après plusieurs mois d'absences pour raison de maladie, l'adjoint à la cheffe de service a démissionné pour fin février 2013.

A fin décembre 2012, le service de l'emploi comptait 132 collaborateurs (116 EPT) répartis à raison de 68 personnes (61,4 EPT) à l'office régional de placement neuchâtelois, 10 personnes (8,8 EPT) à l'office des emplois temporaires, 14 personnes (12,9 EPT) à la direction générale du service, 7 personnes (6,6 EPT) à l'office de logistique des mesures du marché du travail, 10 personnes (9,0 EPT) à l'office de contrôle, 10 personnes (8,1 EPT) à l'office de l'inspection du travail et enfin, 13 personnes (9,9 EPT) à l'office juridique et de surveillance.

Pour terminer, le service a accueilli en 2012 cinq apprentis (cinq en 2011), répartis dans les différents offices.

Ressources matérielles

Durant l'année écoulée, le service de l'emploi n'a acquis aucun matériel informatique particulier, l'infrastructure existante étant suffisante pour faire face au remplacement de matériel défectueux ou ancien.

Locaux

Hormis quelques déplacements internes, l'année 2012 n'a pas connu de réaménagements majeurs.

7.4. Événements principaux

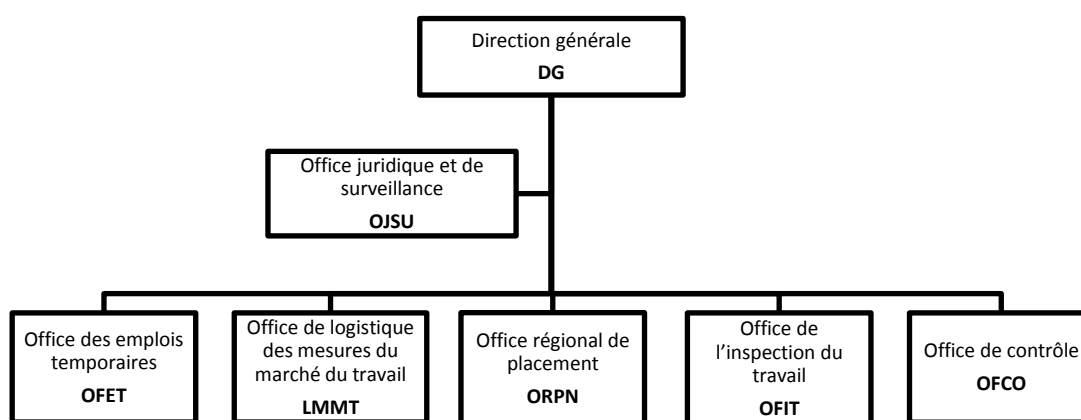
Renforcement de la direction générale

Après l'arrivée de la nouvelle direction en 2011, différentes ressources ont été transférées à la direction générale. Ainsi, l'équipe des chefs de projets s'est vue étoffée de deux personnes supplémentaires. Une assistante RH a aussi rejoint les rangs pour répondre à toutes les sollicitations du personnel en la matière. Le nouveau fonctionnement de cette structure, qui se veut principalement être une ressource transversale pour tous les offices du service, doit encore s'affiner et mieux se faire connaître par la mise en place des procédures internes.

Réorganisation du service de l'emploi (SEMP)

La nouvelle organisation est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Elle comporte désormais un organigramme horizontal et fonctionnel ainsi que de nouvelles structures décisionnelles. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2012, chaque office bénéficie d'un accès direct à la direction générale pour traiter les dossiers opérationnels et managériaux, selon une fréquence bihebdomadaire. Les décisions de niveau stratégique, qui concernent l'ensemble du service, se traitent dorénavant lors d'un comité de direction qui a lieu toutes les deux semaines et réunissant l'ensemble des chefs d'offices du service. Enfin, une orientation de *team building* y est insufflée depuis la fin de l'année, tout comme au sein de la direction générale, pour renforcer la cohésion et favoriser l'émergence d'une nouvelle culture d'entreprise au sein du service de l'emploi.

Organigramme du service de l'emploi dès le 1^{er} janvier 2012



Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de l'emploi et création d'une commission préalable

Un rapport d'information sur la politique de l'emploi a été établi à l'attention du Grand Conseil. La commission préalable a tenu 3 séances durant la fin de l'année 2012, ainsi qu'une quatrième en début janvier 2013. Ce rapport a pour objectif d'une part, de faire le point sur les réformes en cours au sein du service de l'emploi, d'autre part de répondre à diverses propositions pendantes du Grand Conseil. Il devrait être traité lors de la session du Grand Conseil du mois de février 2013.

Projet "Optimisation des mesures du marché du travail"

Suite à la révision de la loi sur l'assurance-chômage et au rapport commandé à l'IDHEAP sur les programmes d'emploi temporaire, il a été décidé de revoir d'une manière approfondie le fonctionnement et les activités des programmes spécifiques d'emploi temporaire, afin de proposer aux demandeurs d'emploi des activités aussi proches que possible de celles du marché de l'emploi, dans le but de faciliter leur réinsertion rapide et durable.

Une séance réunissant l'ensemble des programmes, en présence du chef de département, a été organisée début juin, afin que chacun ait une information aussi précise que possible sur les raisons amenant à ce changement et sur les intentions exactes du service de l'emploi.

Suite à cette première séance, chaque programme a été rencontré individuellement afin de faire un point de la situation individualisé, d'évoquer les évolutions futures et de déterminer un échéancier. Durant toute la durée du projet, chaque programme bénéficie d'une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire composée d'un membre de l'OFET, d'un membre de ProEntreprises et d'un membre de la LMMT. Cette démarche a commencé à porter ses fruits dans plusieurs programmes d'emploi temporaire, dont Ecoval à Val-de-travers qui a inauguré son nouvel atelier horloger dans le deuxième semestre de l'année. Les travaux entamés dans nombre d'autres structures porteront leurs effets principalement sur l'année 2013.

Spécialisation de la fonction de conseiller en personnel et lancement de ProEntreprises

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre et le lancement officiel, au 1^{er} septembre 2012, d'une nouvelle prestation, "ORP-ProEntreprises". Celle-ci, destinée à satisfaire les exigences des employeurs du canton en matière de recrutement, est composée de 8 conseillers en personnel spécialisés en entreprises. Leur mission principale est de récolter et traiter les places vacantes des entreprises de la région, tout en garantissant de la qualité et une rapidité de réaction. De la sorte, l'ORPN souhaite offrir aux entreprises une alternative efficace aux acteurs présents sur le marché du travail et, ainsi, permettre la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi neuchâtelois.

D'autres groupes de travail ont également débuté durant l'année 2012, notamment les groupes "Appui" et "Profiling". Leur mise en œuvre concrète s'opérera sur l'année 2013.

Campagne nationale de promotion des prestations de l'assurance-chômage: "Ayez le réflexe ORP"

Le SECO a lancé, en 2012, une campagne nationale de sensibilisation des entreprises aux prestations de l'assurance-chômage; celle-ci devrait perdurer jusqu'en 2013 et 2014. L'essentiel de la démarche a consisté, en fin d'année 2012, à envoyer une brochure nationale aux entreprises dans les différents cantons participant à cette campagne. Pour le canton de Neuchâtel, ce sont ainsi 3074 entreprises de plus de quatre emplois plein-temps qui ont été sollicitées et qui ont reçu le "catalogue" des prestations de l'ORP. D'autres actions de communication seront prévues dans le courant 2013 et 2014.

7.5. Activités/réalisations

Projet ACCORD – Guichets sociaux régionaux

Créé en 2011, le comité de pilotage du projet ACCORD auquel participe le service de l'emploi, a poursuivi ses travaux durant l'année 2012. Il s'est réuni 5 fois, avec l'objectif constant de valider les options en lien avec les tâches listées dans la feuille de route établie au printemps 2011. La voie vers l'harmonisation et la coordination des prestations sociales souhaitée par le Grand Conseil se concrétise donc pas à pas. L'année 2012, à l'instar des années précédentes, aura permis de formaliser davantage encore la réalisation de l'accès à certaines prestations sociales au travers des Guichets Sociaux Régionaux (GSR). Cette systématique devrait permettre la concrétisation de la 3^{ème} et ultime étape au 1^{er} janvier 2014.

Pour mémoire, les 5 prestations sociales que l'utilisateur pourra solliciter via un seul et unique formulaire sont les suivantes. Elles figurent ci-après selon l'ordre dans lequel elles seront examinées par les secteurs prestataires après constitution, analyse et orientation des demandes par les 8 GSR répartis sur l'ensemble du territoire cantonal:

- Avances de contribution d'entretien (prestation de l'ORACE);
- Mesures d'intégration professionnelle (prestation de l'OFET);
- Subsides aux primes de l'assurance-maladie (prestation de l'OCAM);

- Bourses d'étude (aides à la formation selon la nouvelle terminologie retenue dans le cadre de la réforme de la loi concernée) (prestation de l'OCBE);
- Aide sociale (prestation des services sociaux régionaux).

Concrètement, au niveau des options prises par le comité de pilotage, 2012 aura permis de finaliser le bloc de tâches réunies sous l'appellation "définition des métiers". Ces dernières réunissent les nombreux éléments d'harmonisation et de mise en commun des pratiques suivies de manière sectorielle dans l'organisation actuelle du dispositif social concerné. Pour chaque tâche répertoriée, les travaux réalisés ont donné l'occasion de mener une réflexion sur la possible harmonisation des pratiques et règles métier appliquées par les secteurs dans le cadre de leur prise de décision concernant l'octroi ou non de telle ou telle prestation. Au-delà des règles métier, plus généralement, le fait de rendre interdépendantes les prestations les unes des autres nécessite la mise en place de règles de gestion des dossiers très précises et ce, notamment, afin d'éviter qu'une demande ne soit révisée plusieurs fois durant un court laps de temps. Ce travail de fond est indispensable pour préparer la réforme ACCORD de la meilleure des manières.

S'agissant de la future et nouvelle application informatique permettant la gestion des dossiers ACCORD, le développement technique a démarré en 2012 et s'achèvera au printemps 2013. Pour rappel, cet aspect est du ressort du SIEN, partenaire du projet. La mise en place de ce nouvel outil informatique soulève inévitablement des questions en lien avec la protection des données. Notons que l'équipe de projet a récemment rencontré le préposé cantonal en la matière afin de lui présenter les objectifs et la portée du projet. Cette rencontre a permis un échange de vue constructif sur ces questions sensibles. Enfin, les modalités selon lesquelles une série de dispositions légales devront être formulées ont été précisées.

En lien avec le développement de cette base centralisée de données sociales (BaCeDoS), un important travail a été mené avec l'appui d'un mandataire externe afin de repenser la conception graphique du formulaire de demande de prestations sociales. Si ACCORD introduira d'importants changements dans l'accès aux prestations sociales, l'équipe de projet entend faire en sorte que la mise en place de cette réforme soit amenée de façon transparente et compréhensible pour l'utilisateur. C'est dans cet état d'esprit que le formulaire, élément central du dispositif, a été revisité afin qu'il réponde parfaitement aux besoins tant des usagers que du personnel au guichet social régional.

Durant les prochains mois, la priorité sera donnée aux aspects organisationnels de la réforme ACCORD, conditions-cadres à la mise en place concrète du nouvel accès aux prestations sociales concernées par la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales.

Stratégie MMT

Si l'année 2012 a été essentiellement marquée par le projet d'optimisation des mesures du marché du travail, plusieurs nouvelles formations ont également été mises sur pied.

Afin de compléter les cours de caristes et d'arrimage-élinguage inaugurés en 2012, un cours de répétition pour caristes a été développé afin d'apporter une expérience pratique supplémentaire aux bénéficiaires de cette formation.

Les cours ECLAàZ pour analphabètes ont été entièrement réorganisés afin d'être plus intensifs (5 demi-journées par semaine au lieu de 2). Déjà présents sur le Littoral neuchâtelois depuis plusieurs années, ces cours sont désormais aussi dispensés à la Chaux-de-Fonds depuis le début de l'année 2012. Afin de répondre à une demande dans ce secteur, une formation d'auxiliaires en conciergerie a vu le jour en 2012.

Enfin, la formation modulaire en horlogerie (module de base et posage-emboîtement), qui existe déjà depuis de nombreuses années, a été complétée par le module d'assemblage. La grande nouveauté réside dans le fait que les participants attestant d'une expérience pratique en horlogerie d'une année à plein temps dans les 3 ans précédant le début de la formation ou dans les 3 ans après la fin de la formation et d'un acquis de 2 modules de culture générale ainsi que d'un travail personnel d'approfondissement (TPA) en culture générale accéderont au titre d'opérateur/opératrice en horlogerie, qui est une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Audits de la qualité des mesures du marché du travail

Dans sa mission de gestion, d'acquisition et de surveillance des mesures du marché du travail (MMT), l'office de logistique des mesures du marché du travail, en collaboration avec la direction générale, a mené plusieurs audits dans les MMT du canton. Ceux-ci ont permis d'améliorer le fonctionnement des cours et programmes d'emplois temporaires et les modalités de collaboration avec le service de l'emploi. Les MMT auditées en 2012 sont les suivantes: le PSET "Evologia" en mars, le cours "Fenêtre-Emploi" en juin, le cours "Tic'Actives au CPLN" en septembre, le PSET "Passe-relle" au CNIP en novembre et l'entreprise de pratique commerciale "My Flore" en décembre.

Observation du marché de l'emploi

Dans le cadre de l'observation du marché de l'emploi, l'année 2012 a notamment été caractérisée par la poursuite des travaux sur la création d'un tableau de bord interne au service permettant de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et le suivi de la qualité des prestations. Le service de l'emploi a en outre participé aux travaux de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE) et a apporté son soutien à la commission cantonale extra-parlementaire pour l'instauration d'un salaire minimum dans le canton. Ces activités, ainsi que d'autres, sont décrites ci-après.

Adaptation du calcul du taux de chômage à la population active 2010

Le taux de chômage représente le ratio entre le nombre de chômeurs en fin de mois et la population active. Il est l'un des principaux indicateurs économiques.

Alors que le nombre de chômeurs varie de mois en mois, la population active est issue des recensements fédéraux de la population. En 2012, les résultats du recensement 2010 ont été publiés, ce qui a permis une actualisation des taux de chômage à la lumière de la population active 2010. Pour le canton de Neuchâtel, qui connaît une évolution démographique inférieure à la moyenne suisse, cette actualisation n'a engendré qu'une légère diminution du taux de chômage. A titre d'exemple, le taux de chômage cantonal du mois de mai 2012 était de 4,6% (calculé avec la population active 2000), il est désormais de 4,5% (calculé avec la population active 2010), soit une baisse technique de 0,1 point. Au niveau national, cette baisse est de 0,3 point (de 3,0% à 2,7%).

Si la baisse technique du taux de chômage est limitée dans le canton de Neuchâtel, il n'en est pas de même au sein des autres cantons latins (à l'exception du canton du Jura). En raison de leur dynamisme démographique, ces cantons ont vu leur taux de chômage diminuer dans des proportions supérieures à la moyenne suisse. A titre d'exemple, le taux de chômage du mois de mai dans le canton du Valais est passé de 3,7 à 3,1%, soit -0,6 point. Pour le canton de Vaud, il est passé de 4,9% à 4,4% (-0,5 pt). Enfin, le taux du canton de Genève est passé de 5,2 à 4,8% (-0,4 pt).

Avec cette actualisation, le taux de chômage est plus représentatif de la réalité. Toutefois, en raison du faible dynamisme démographique du canton, le taux neuchâtelois s'est notablement détérioré en comparaison intercantonale.

Suivi des indicateurs de résultats du SECO

Dans le cadre de l'exécution de la LACI, un des principaux objectifs des ORP est de réduire le recours à l'assurance-chômage en misant sur la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi. Cet objectif est formalisé dans un accord (accord portant sur l'exécution de la LACI) signé entre la Confédération et l'ensemble des cantons.

L'atteinte de l'objectif de réinsertion rapide et durable est évaluée annuellement par le SECO sur la base d'un indice permettant la comparaison entre les cantons et avec la moyenne suisse. Afin de tenir compte des facteurs sur lesquels les ORP n'ont aucune influence (structure économique du canton, profil des demandeurs d'emploi, branches saisonnières, part de frontaliers, etc.), cet indice est corrigé à l'aide d'un modèle économétrique.

Un indice supérieur à 100 indique que le canton obtient de meilleurs résultats en termes de réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi que la moyenne suisse. Un indice inférieur à 100 révèle des performances inférieures à la moyenne.

Entre 2009 et 2010, l'indice du canton de Neuchâtel s'est fortement détérioré, passant ainsi de 97 à 88 points. En 2011, la baisse initiée une année plus tôt a été contenue avec un indice atteignant 87 points; ce résultat reste toutefois insatisfaisant. Les résultats portant sur l'année 2012 seront publiés par le SECO à la fin du 1er semestre 2013.

Implémentation d'un tableau de bord interne au service de l'emploi

Le service de l'emploi étant en pleine mutation, il est important de pouvoir disposer d'indicateurs statistiques fiables afin d'apprécier l'évolution des réformes en cours. Ce tableau de bord, articulé autour de quatre axes (finances, entreprises, demandeurs d'emploi, organisation et collaborateurs) doit permettre d'une part, de mesurer l'atteinte des objectifs fixés et d'autre part, de suivre en continu la qualité des prestations offertes tant à l'interne qu'à l'externe du service.

Les travaux menés en 2012 ont permis d'identifier l'architecture du tableau de bord, de créer les premiers indicateurs et de tester des outils informatiques pour la restitution des résultats. De nouveaux indicateurs seront intégrés au tableau de bord tout au long de l'année 2013.

Participation aux travaux de la commission extra-parlementaire "Salaire minimum"

Le 27 novembre 2011, le décret prévoyant l'inscription du droit au salaire minimum dans la Constitution neuchâteloise a été accepté par le peuple avec 54,46% des suffrages. Soucieux de respecter la volonté populaire, le Conseil d'Etat a instauré, par arrêté du 4 juillet 2012, une commission extra-parlementaire réunissant les principaux partis politiques du canton ainsi que des représentants des partenaires sociaux. Cette commission est présidée par le chef du département de l'économie. Elle a pour objectif de favoriser la discussion et de rechercher un consensus entre les différentes parties afin de traduire en acte législatif ce nouvel article constitutionnel.

Le service de l'emploi joue un rôle d'expert et apporte un éclairage scientifique aux travaux de la commission. Ainsi, en collaboration avec d'autres services de l'administration cantonale, le service de l'emploi a notamment fourni des analyses sur la structure des salaires versés dans le canton, les bas salaires, les salaires au sein de l'administration cantonale ou encore sur les salaires conventionnels. La commission s'est déjà réunie à trois reprises. D'autres rencontres sont agendées en 2013.

Collaboration avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)

L'ORTE est une organisation en réseau qui regroupe l'ensemble des observatoires des services de l'emploi des cantons latins. Il dépend directement de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT). Les chercheurs des différents observatoires profitent de cette organisation afin d'échanger leur savoir et effectuer des études communes.

En 2012, l'ORTE a publié une version actualisée de l'étude sur l'évolution du travail intérimaire menée sous la direction du canton de Neuchâtel. L'ORTE a aussi réalisé une enquête par entretien auprès d'entreprises romandes actives dans le secteur du nettoyage. Cette étude avait pour but d'identifier le profil des demandeurs d'emploi provenant de ce secteur et de recenser les besoins des entreprises. Les résultats ainsi obtenus ont permis aux offices cantonaux de l'emploi d'adapter leur dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi.

Office régional de placement neuchâtelois (ORPN)

La fin de l'année 2012 a été caractérisée par une dégradation sur le front du chômage. En variation annuelle (entre les mois de décembre 2011 et 2012), le taux de chômage est passé de 4,7% (4163 chômeurs) à 5,4% (4782 chômeurs), soit une augmentation de 0,7 point. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 373 personnes passant de 5945 à 6318 personnes. Les demandeurs d'emploi issus des professions industrielles ont été les plus durement touchés, notamment sur les six derniers mois de l'année. En effet, après une baisse quasi ininterrompue initiée début 2010, leur effectif s'est stabilisé au premier semestre 2012, pour ensuite augmenter de près de 200 personnes sur les six derniers mois de l'année. Au sein du secteur tertiaire, le même constat peut être réalisé pour les professions commerciales avec une baisse de 42 personnes sur la première moitié de l'année et une hausse de 106 personnes au second semestre.

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ORPN s'est doté d'un atelier pour effectuer des tests en horlogerie (tests techniques d'habileté, dextérité, minutie et vue). Cela a permis de déceler des compétences auprès des demandeurs d'emploi afin de proposer aux entreprises des personnes potentiellement productives, testées dans des conditions réelles de travail (références fournies par des entreprises).

L'atelier de tests en horlogerie a connu un grand succès. 127 tests ont été réalisés durant l'année. Parmi les 32 personnes ayant obtenu un bon résultat, 13 ont été engagées suite au test et 8 environ l'ont été par la suite de manière indirecte.

Les placements ainsi réalisés concernent des personnes ne venant pas directement du domaine horloger, mais de professions diverses telles que vente, coiffure, esthétique, stylisme ongulaire.

Le nombre des inscriptions a progressé de 12,8% sur l'année et dans le même temps, le nombre d'entretiens a légèrement diminué de 4,7%. Les ressources de l'ORPN sont, quant à elles, restées stables. Par contre, elles ont été fortement sollicitées pendant l'année dans la mise en place des divers projets dans le cadre de la réorganisation de l'ORPN.

Activités	2012	2011	2010
Nombre de demandeurs d'emploi:			
- moyenne annuelle	5797	6187	7635
- au 31 décembre	6318	5945	7424
Nombre de chômeurs:			
- moyenne annuelle	4209	4222	5504
- au 31 décembre	4782	4163	5314
Taux de chômage:			
- moyenne annuelle	4,7%	4,7%	6,2%
- au 31 décembre	5,4%	4,7%	6,0%
Inscriptions	7688	6810	6920
Annulations	7338	8299	7622
avec retour à l'emploi	56%	61%	65%
Nombre d'entretiens de conseil	33.360	34.998	37.688
par mois	2780	2917	3141
Nombre de places vacantes acquises	1794	1946	1490
par mois	149	162	124
Assignations à des places vacantes	4624	5923	4568
par mois	395	494	381
Nombre de sanctions	2359	1889	1938
en jours de suspension	17.103	15.177	15.213

Note: La base de données statistique de l'assurance-chômage est actualisée de manière rétroactive. Ainsi, les chiffres ci-dessus peuvent légèrement varier des résultats publiés dans le rapport de gestion 2012.

Source: LAMDA/Plasta, SECO

Office des emplois temporaires (OFET)

Dès le mois de juin 2012, et avec l'appui de la direction générale du service, l'OFET a dû réorganiser sa manière de fonctionner afin de pouvoir évoluer en adéquation avec la nouvelle stratégie du service et pouvoir ainsi relever les nouveaux défis qui incomberont à l'OFET à l'avenir.

Etude dossiers MIP

Après une année 2011 marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, l'OFET aurait pu s'attendre à une forte diminution des demandes d'emploi temporaire dans le cadre des mesures d'intégration professionnelle (MIP) puisque ces placements ne permettent plus de réouvrir un droit à l'assurance-chômage depuis le 1^{er} avril 2011.

Nonobstant ces éléments, il a été constaté une stabilité dans le nombre des demandes MIP en 2012 (67 demandes par mois en moyenne). Par ailleurs, l'OFET a traité 806 demandes MIP, rendu 412 décisions positives et 356 négatives. Le solde est constitué de dossiers en suspens ou classés.

Conseil et placement

Durant l'année 2012, l'OFET a effectué 858 placements en emploi temporaire, dont 442 dans le cadre de l'assurance-chômage (LACI), 407 dans le cadre des MIP et 9 dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Les conseillers de l'OFET ont reçu 1053 demandeurs d'emploi en entretien individuel dans les bureaux des trois sites de l'ORPN.

Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT)

La charge de travail des collaborateurs en 2012 a été élevée, notamment en regard du projet d'optimisation des mesures du marché du travail. L'office a également poursuivi son programme d'audits.

Afin de promouvoir les mesures du marché du travail, le concept de présentation favorisant l'échange direct avec les conseillers de l'ORPN s'est poursuivi. En complément, un catalogue des mesures a été développé. Ce catalogue sera non seulement disponible pour les conseillers de l'ORPN, mais également pour les différents partenaires de la collaboration interinstitutionnelle (CII).

Enfin, toujours dans un souci de diffusion de l'information, différents messages de présentation des mesures seront présentés sur les écrans des salles d'attente de l'ORPN.

Pour favoriser la mise à jour des connaissances des collaborateurs du service de l'emploi, la LMMT a mis sur pied un programme de formation continue destiné à l'ensemble des collaborateurs du service. C'est ainsi qu'une dizaine de sessions de cours allant d'une demi-journée à 2 jours ont été organisées en 2012.

Dans le but de renforcer la collaboration interinstitutionnelle avec nos partenaires (office AI, service des formations postobligatoires et de l'orientation, service des migrations et service de l'action sociale), un groupe de coordination des programmes d'emplois temporaires a été réactivé entre ces différentes entités et le service de l'emploi.

Office de contrôle (OFCO)

L'année 2012 a vu la poursuite de la stabilisation de l'effectif de l'OFCO ainsi que la continuité de la formation des inspecteurs qui avait été mise sur pied et débutée en 2011. Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes, l'OFCO a répondu favorablement à une demande du SECO concernant le test de l'audit créé par ce dernier; le rapport final sera adressé au service de l'emploi dans le courant du printemps 2013. Dès le 1^{er} novembre 2012, l'OFCO s'est vu doté d'une adjointe au chef d'office.

Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement

Sur les 601 dossiers ouverts en 2012 (517 en 2011), 376 sont à présent clos, 36 sont en attente d'une décision du ministère public et 18 en attente d'une décision administrative du service des migrations. 279 dossiers concernaient directement des travailleurs européens détachés sur le territoire neuchâtelois. 200 dossiers ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs et 73 sur mandats du ministère public. Au total, ce sont les conditions de travail et de salaire de 837 travailleurs, dont 132 indépendants, qui ont été contrôlées par les inspecteurs de l'OFCO. Pour l'heure, 287 infractions ont été dénoncées. Le 62% des dossiers ouverts pendant l'année ont pu être bouclés au 31 décembre 2012, révélant notamment une masse salariale de 322.500 francs non déclarés aux diverses assurances sociales obligatoires. Relevons encore que le service des migrations, sur la base de rapports qui lui ont été adressés par l'OFCO, a rendu 2 sanctions administratives et délivré 4 avertissements pour des infractions à la Ldét. Enfin, 34 rapports ont été transmis à la commission tripartite neuchâteloise pour traitement ou information à la suite de soupçons de sous-enchère salariale.

Abus de prestations sociales

Ce sont 22 rapports de dénonciation qui ont été adressés au ministère public sur 24 dossiers ouverts sur la base de suspicions de fraude signalées par les services sociaux, représentant un montant total perçu indûment de 309.070 francs. En outre, 21 mandats d'investigation ont été transmis à l'OFCO par le ministère public portant sur un montant total de prestations touchées indûment de 800.900 francs.

Prostitution et pornographie (Lprost)

Au 31 décembre 2012, on dénombre 48 salons de massage (52 en 2011) dans le canton de Neuchâtel et 162 prostitué(e)s (118 en 2011) annoncé(e)s en activité. Alors que le nombre de salons a légèrement diminué, le nombre de personnes s'adonnant à la prostitution a nettement augmenté, engendrant une charge de travail administratif conséquente. Les 94 contrôles effectués sur le terrain par l'OFCO ont permis de constater 27 infractions à la Lprost, soit 14 responsables de salon et 13 personnes s'adonnant à la prostitution qui ont fait l'objet d'une dénonciation. A noter encore que la police neuchâteloise procède également à des contrôles au sein de ces établissements spécialisés.

Office juridique et de surveillance (OJSU)

Indemnité de chômage

Durant l'exercice 2012, l'office a connu une hausse importante des dossiers qui lui ont été soumis à examen par rapport à l'année 2011 puisqu'il a reçu 2624 dossiers et a rendu 2432 décisions en matière d'assurance-chômage (indemnités de chômage, recherches d'emploi, réduction de l'horaire de travail, intempéries et demandes de remise), à l'exception des décisions sur opposition. Le détail des dossiers et décisions rendues se présente comme suit:

Activités	Nb de dossiers reçus	Nb de décisions rendues
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFOR, OFET, etc) concernant l'indemnité de chômage	620	561
Dossiers soumis par Avis (ORP, SEFOR, OFET, etc) concernant les recherches d'emploi	1150	1015
Dossiers soumis par Cas soumis (caisses de chômage) concernant l'indemnité de chômage	315	319
Demandes de remise de l'obligation de restituer	36	34
Préavis de RHT	261	261
Préavis en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	242	242
Total pour l'année 2012	2624	2432

Durant le même exercice, l'office a comptabilisé 114 oppositions formées à l'encontre de ses décisions. Sur l'ensemble de ces décisions, 13 recours ont été interjetés auprès du tribunal cantonal, cours de droit public.

Surveillance des sociétés de placement et de location de services (LSE)

Au 31 décembre 2012, 74 agences étaient enregistrées dans le canton de Neuchâtel. Durant cette année, 7 nouvelles sociétés ont été inscrites et 4 entreprises ont, pour leur part, renoncé à leurs autorisations de pratiquer. En outre, 5 révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. Ces contrôles ont porté sur l'analyse de 79 dossiers de travailleurs.

Surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales (CCAF)

Dans notre canton, 44 CCAF (dont 42 CCAF actives) sont inscrites dans notre registre. Il comprend:

- 7 caisses professionnelles et interprofessionnelles reconnues par le canton;
- 1 caisse cantonale pour allocations familiales;
- 34 caisses gérées par des caisses AVS et donc admises par le canton;
- 2 caisses inactives (sans entreprises neuchâtelaises affiliées).

Durant l'année 2012, 2 caisses ont décidé d'arrêter leur activité dans le canton (radiées au 31 décembre 2012) et 3 nouvelles caisses déploieront leur activité à partir du 1^{er} janvier 2013. Les montants minimums des allocations familiales arrêtés dans notre canton pour l'année 2011 ont été maintenus pour l'année 2012:

- allocation de naissance et d'adoption: 1200 francs;
- allocation pour enfant:
 - premier et deuxième enfant 200 francs;
 - troisième enfant et suivants 250 francs;
- allocation de formation professionnelle: comprend l'allocation pour enfant augmentée d'un supplément de formation de 80 francs.

Au niveau de la surveillance, l'année 2012 a été l'année durant laquelle toutes les CCAF et leurs activités ont été régularisées dans notre canton. Ainsi, la création d'un questionnaire annuel cantonal avec le questionnaire annuel pour les statistiques nationales de l'Office fédérale des assurances sociales (dès 2009), sont les principaux outils pour exercer les tâches de surveillance, à savoir:

- le contrôle du respect des dispositions fédérales et cantonales par les CCAF;
- la vérification des comptes de gestion annuels des CCAF.

Ces informations permettent de constater que pour l'année 2011, 9164 entreprises sont affiliées aux CCAF avec un taux de cotisation moyen du revenu AVS de 1,8%. De ce fait, un total de 43.324 allocations familiales (toutes confondues), pour un montant total de 115.209.529 francs, a été versé aux bénéficiaires.

Pour une vue plus détaillée des chiffres nationaux et par canton, les données statistiques pour l'exercice 2011 sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales à l'adresse suivante: www.bsv.admin.ch.

Office de l'inspection du travail (OFIT)

Durée du travail et du repos

Cette année, il a été délivré 309 permis d'occuper temporairement des travailleurs sur la base d'un besoin urgent dûment établi (221 en 2011), soit 199 pour le travail du dimanche (161) et 110 pour le travail de nuit (60). 10 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel (4); elles concernaient l'occupation de travailleurs le dimanche, ainsi qu'un jour férié.

En 2012, il a été délivré par le SECO 39 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâtelaises (55) et, au 31 décembre, 104 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (116).

101 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (52). Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 39 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (8) et 3 décisions ont été notifiées à une entreprise qui n'avait pas obtempéré aux ordres de l'office (1). Une entreprise a été dénoncée au ministère public en vertu de l'article 59 LTr.

Examen de plans

315 dossiers ont été examinés (310), soit 18 approbations de plans (10), au sens de l'article 7 LTr, et 297 préavis sur la base de la loi sur les constructions (300).

Interventions

Au cours de cette année, il a été procédé à 130 inspections (129) et à 225 enquêtes (223); de plus, il a été répondu à 138 demandes de renseignements et d'assistance technique (135).

Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)

Au 31 décembre, le canton dénombrait 267 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2 (260), soit 195 entreprises de transport de marchandises (193), 11 de cars (9) et 61 de taxis (58). Les moyens de contrôle de 35 entreprises ont été analysés (58) et il s'en est suivi 26 visites (48). 28 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises dont le respect de la législation laissait à désirer (40).

Personnel

A la suite du décès du titulaire du poste, deux nouvelles laborantines ont été engagées en *jobsharing* en mars pour le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST), ce qui correspond à un EPT.

7.6. Perspectives

Evolution du marché de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 4,7% en 2012, valeur identique à celle enregistrée en 2011. Toutefois, entre les mois de décembre 2011 et 2012, le taux de chômage s'est dégradé passant de 4,7% à 5,4%, augmentation de 0,7% qui s'est plutôt concentrée sur les six derniers mois de l'année. En effet, alors que l'effectif des demandeurs d'emploi, en valeurs désaisonnalisées, est resté relativement stable sur le premier semestre 2012, il a clairement augmenté sur la deuxième moitié de l'année.

Pour 2013, selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB national devrait augmenter de 1,3% contre une hausse prévue de 1,0% en 2012. Sur le front du chômage, les prévisions sont plus moroses. Le Groupe d'experts de la Confédération prévoit un taux de chômage moyen de 3,3% en 2013 contre 2,9% en 2012.

Au niveau cantonal, si le ralentissement constaté ces derniers mois au sein du secteur industriel devait se poursuivre, voire s'accroître, le taux de chômage pourrait alors subir une hausse importante en 2013.

Projet "Optimisation des MMT"

Initié en 2012, ce projet se poursuivra jusqu'à fin 2014 et devrait voir le développement d'activités dans des domaines comme l'horlogerie, la mécanique, les salles blanches ou encore la vente et la restauration. Certains ateliers mettront l'accent sur le développement d'acquis professionnels, alors que d'autres se concentreront sur les aspects socio-professionnels.

Du point de vue financier, les investissements nécessaires seront financés séparément. De plus, les moyens mis à disposition des programmes orientés sur les acquis professionnels seront sensiblement augmentés.

Groupe de travail "Appui"

La poursuite de la réorganisation de l'ORPN et de la spécialisation de la fonction de conseiller en personnel se fait au travers du groupe de travail "Appui" qui a débuté ses travaux fin 2012. Ce dernier a notamment pour mission d'évaluer le dispositif visant à accompagner vers l'emploi les personnes les plus fragilisées, définir les outils et les moyens à mettre en œuvre ainsi que définir les modalités de collaboration avec les partenaires de la collaboration interinstitutionnelle d'une part, et les autres cellules de l'ORPN d'autre part. Ce groupe, composé essentiellement de conseillers en personnel du secteur, se réunit une journée entière toutes les deux semaines jusqu'à la mise en œuvre définitive. Courant 2013, divers sous-groupes seront également mis sur pied pour mener à bien ce projet d'envergure dont la concrétisation est planifiée à l'automne de la même année. De plus, des interactions avec d'autres projets, tels que le projet d'optimisation des mesures du marché du travail, seront favorisées.

Groupe de travail "Profiling"

La pierre angulaire du nouveau dispositif de prise en charge des demandeurs d'emploi consiste en la mise en place d'un nouveau groupe de travail intitulé "Profiling". Ce groupe de travail débutera en 2013 et aura pour mission de définir les outils et méthodes permettant d'assurer un bilan initial et la définition d'objectifs personnalisés pour chaque assuré, en collaboration avec les divers spécialistes de ProEntreprises, Formation et Appui. Les futurs conseillers Profiling auront la responsabilité de la gestion des demandeurs d'emploi selon des modalités encore à définir dans le cadre des groupes de travail et de validation mis sur pied à cet effet. L'objectif final sera d'assurer une prise en charge plus rapide et efficace des demandeurs d'emploi, à l'aide d'outils performants, dans le but de réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi neuchâtelais.

Autres groupes de travail

Au vu de l'évolution des principaux dossiers et des priorités durant l'année 2012, un certain nombre de groupes de travail ont été mis en attente et seront repris dans le courant 2013. Il s'agit notamment du groupe "Charte" qui sera repris en principe par le comité de direction et le groupe "Val-de-Travers". Le groupe de travail "Simplification" démarrera dès la fin de la réorganisation, le principe même de simplification des procédures pour les clients externes et les collaborateurs faisant partie intégrante du cahier des charges de chaque groupe.

8. ETABLISSEMENTS AUTONOMES

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2012 des charges AVS/AI s'établit comme suit:

1. 1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI:

	Fr.	Fr.
Remise de cotisation AVS	1.150.540,70	1.150.540,70

1. 2. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :

	Fr.	
AVS	76.469.535,75	
./ subventions fédérales	<u>18.614.861.—</u>	
	57.854.674,75	57.854.674,75
Frais administratifs PC AVS	1.355.530,30	
./ subventions fédérales	<u>847.554.—</u>	
	507.976,30	507.976,30
	Fr.	
AI	44.443.916,80	
./ subventions fédérales	<u>16.747.422,60</u>	
	27.696.494,20	27.696.494,20
Frais administratifs PC AI	779.163,07	
./ subventions fédérales	<u>487.176.—</u>	
	291.987,07	291.987,07
Total chiffre 2		86.351.132,32

Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2011:

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	1.150.540,70	
Total chiffre 2 ci-dessus	<u>86.351.132,32</u>	
Total	87.501.673,02	87.501.673,02

Mesures en faveur des invalides

Les établissements spécialisés AI et ateliers d'occupation pour invalides dans le canton et hors canton sont confiés à la gestion du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), service des établissements spécialisés. La participation des communes aux frais d'exploitation de ces institutions est facturée directement par ledit office. Dès lors, il incombe au DSAS de l'intégrer dans son rapport de gestion.

8.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé.

8.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

8.3. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage présente un rapport de gestion séparé.

8.4. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Le centre neuchâtelois d'intégration professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

9. SERVICE DE L'AGRICULTURE

9.1. Missions: objectifs stratégiques

Le service de l'agriculture a pour missions, d'une part, l'application et l'exécution, au niveau cantonal, de la politique agricole fédérale (paiements directs, améliorations structurelles, droit foncier rural et bail à ferme agricole, viticulture, etc.) et, d'autre part, la mise en œuvre de la politique agricole cantonale dans les domaines de la promotion de l'agriculture et des produits agricoles et viticoles, des mesures sociales d'accompagnement, de la vulgarisation et des améliorations structurelles (améliorations foncières et constructions rurales).

Par son action, le service a pour objectifs stratégiques d'accompagner et de soutenir le secteur agricole pour qu'il puisse garantir une production et un approvisionnement sûrs et compétitifs, utiliser avec efficacité les ressources naturelles et encourager une consommation durable, renforcer la vitalité et l'attractivité de l'espace rural, ainsi qu'encourager l'innovation et l'esprit d'entreprise dans l'agriculture.

9.2. Objectifs de l'année sous revue: priorité

En 2012, les principaux objectifs du service ont été:

- La mise en œuvre des mesures de politique agricole fédérale en particulier dans les domaines des paiements directs à l'agriculture, des améliorations structurelles agricoles, du droit foncier rural, ainsi que du bail à ferme agricole;
- Le développement de plans de gestion intégrée des pâturages boisés et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologiques en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature;
- La mise en œuvre, dans les limites du budget, des diverses mesures de soutien découlant de la politique agricole cantonale;
- L'engagement d'un groupe de travail et la constitution d'un groupe de pilotage pour la sélection de sites potentiels d'extension de la zone viticole dans le cadre de la révision du Plan d'affectation cantonal viticole;
- La préparation du rapport agricole quadriennal sur la situation de l'agriculture (2008-2011).

9.3. Ressources

L'effectif du personnel est resté stable tout au long de l'année (EPT total: 23,55).

Après plus de 32 années passées au sein de l'administration cantonale à la tête du service de l'agriculture, M. Laurent Lavanchy a informé le Conseil d'Etat, en date du 26 mars 2012, de son désir de faire valoir son droit à la retraite. Il quittera ses fonctions au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Etat a désigné, lors de sa séance du 22 août 2012, Monsieur Pierre-Ivan Guyot en qualité de chef du service de l'agriculture qui prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} janvier 2013.

Le service reste localisé, sans changement, en partie à Cernier (Aurore 1), à Neuchâtel (Tivoli 22 et Hôtel des Postes) et à Auvernier (Fontenettes 37).

9.4. Événements principaux

Politique agricole fédérale

Avec la future PA 14-17, le Conseil fédéral propose, dans son message du 1^{er} février 2012, des mesures de mise en œuvre de sa stratégie à long terme visant une production sûre, compétitive et durable de denrées alimentaires. Il propose de mieux cibler les aides à l'investissement pour réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité de l'agriculture en vue des prochaines ouvertures du marché.

L'élément central de la PA 14-17 est l'abandon du système actuel à deux piliers (paiements directs généraux et écologiques) au profit de sept types de contributions aux objectifs ciblés, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'allocation des fonds. Il est prévu d'investir au total 13.670 milliards de francs pour le soutien financier de l'agriculture durant la période 2014 à 2017, soit 3,4 milliards de francs annuellement.

Dans le système des paiements directs PA 14-17 proposé, actuellement en discussion aux Chambres fédérales, les mesures sont conçues pour répondre plus précisément aux objectifs établis dans la Constitution fédérale (article 104), soit des contributions:

- au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert;
- à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien d'un approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires;
- à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la diversité des espèces;
- à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés;
- au système de production pour la promotion des modes de production particulièrement en accord avec la nature et respectueux de l'environnement et des animaux (par ex. agriculture bio et production intégrée);
- à l'utilisation durable des ressources naturelles et à l'utilisation efficiente des moyens de production;
- de transition pour assurer une évolution socialement supportable.

Les contributions actuelles, liées aux animaux, seront supprimées (selon le projet du Conseil fédéral encore en discussion) et essentiellement réallouées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement. Cette nouvelle attribution des contributions s'accompagne aussi d'une nouvelle pondération financière et d'un renforcement des programmes volontaires.

Les fonds ainsi débloqués serviront à consolider les paiements directs axés sur des objectifs précis et à financer les contributions de transition. Les contributions de transition seront réduites au cours du temps et les montants transférés sur les autres objectifs.

Durant les années 2014-2017, il est prévu de maintenir les fonds destinés à l'agriculture au niveau actuel. Le montant total de 13.670 milliards de francs budgétisé pour cette période sera réparti comme suit entre les trois enveloppes budgétaires:

– amélioration des bases de la production et mesures sociales:	638 millions de francs
– production et ventes:	1776 millions de francs
– paiements directs:	11.256 millions de francs

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 75 millions de francs en 2012, dont environ 29 millions pour des contributions liées aux animaux.

Politique agricole cantonale

En matière de mise en œuvre de la politique agricole cantonale, l'année a été marquée par la reconduction des restrictions budgétaires de fonctionnement, qui limitent considérablement la marge d'action de la poursuite d'une politique agricole spécifique en faveur de l'agriculture dans les domaines de la promotion agricole.

Le troisième rapport sur la situation de l'agriculture et de la viticulture retrace les évolutions économiques et structurelles suivies ces quatre dernières années (2008-2011) par cette branche de l'économie neuchâteloise. Malgré une augmentation des subventions fédérales et une réduction des coûts de production, la valeur ajoutée de la production agricole et le revenu des entreprises agricoles ne cessent de diminuer.

Les évolutions structurelles engagées par l'agriculture et la viticulture ne suffisent pas à stabiliser le revenu des entreprises. Et le contexte économique international ne favorise pas un retour rapide à des prix élevés qui permettraient d'augmenter significativement et rapidement la valeur ajoutée des productions agricoles indigènes. Dans cette période marquée par l'ouverture des frontières et des échanges commerciaux, l'accès au marché pour les produits agricoles à un prix qui ne pèjore pas la situation financière de l'agriculture, est une préoccupation constante.

Les prochains défis pour l'agriculture neuchâteloise seront très contraignants, entre l'objectif d'augmenter la rentabilité, de consolider et développer les capacités de transformation des produits agricoles et de développer les activités extra-agricoles, sans impact négatif majeur sur le territoire et le paysage.

L'Etat et la Confédération soutiennent ensemble, sous forme d'un cofinancement prévu tant dans le droit fédéral que cantonal, les améliorations structurelles dans le cadre de la politique agricole découlant de l'article 104 de la Constitution fédérale.

A intervalles réguliers, le Grand Conseil est saisi de demandes de crédits pour poursuivre l'effort d'adaptation des structures rurales aux nécessités du moment. Le dernier crédit de 5,1 millions de francs, adopté le 31 mars 2010, est en voie d'épuisement, tout comme les autres crédits engagés encore disponibles.

Trois nouveaux crédits d'engagement pour un montant total de 6,544 millions de francs sont nécessaires pour l'agrandissement et l'assainissement de l'Abattoir régional des Ponts-de-Martel (694.000 francs), la construction d'une nouvelle fromagerie aux Bayards (750.000 francs), ainsi que pour des projets individuels de constructions rurales (5.100.000 francs).

Les crédits demandés génèrent des investissements totaux pour 42,341 millions de francs et permettront de solliciter 5,581 millions de contributions fédérales.

La concrétisation de ces divers projets à financer s'inscrit dans le renforcement de l'aire rurale, contribuant ainsi à un développement économique harmonieux et à l'occupation décentralisée du territoire.

Les projets de constructions rurales et d'améliorations foncières en cours se sont poursuivis, dans les limites des budgets d'investissement disponibles de la Confédération et de l'Etat.

De nouveaux projets d'investissements ont fait l'objet d'une première évaluation: diverses constructions de ruraux, un projet de remaniement parcellaire à la Vallée de La Brévine, la nouvelle fromagerie Les Bayards-Les Parcs et la nouvelle fromagerie Sagne-Eglise – Sagne-Crêt. Les projets une fois validés par les porteurs, leur réalisation totale ou partielle nécessitera un ou des crédits d'investissement nouveaux, à soumettre au Grand Conseil dans des délais pas encore définis.

La révision du PAC viticole (plan d'affectation cantonal de la zone viticole) a pour buts de maintenir une surface minimale d'environ 600 hectares de vignes et de coordonner l'objectif de protection du vignoble avec l'urbanisation et l'agriculture. La surface viticole totale s'élevant actuellement à environ 597 hectares, dont 33 hectares en zone d'urbanisation (surfaces condamnées à terme), il convenait d'identifier des sites potentiels d'extension du vignoble, ce qui a été fait. Un appel d'offres, visant à les confirmer (25 sites pour une surface totale de 82 hectares environ) a été lancé en novembre 2011. Les résultats sont attendus pour le printemps 2013, permettant ensuite d'engager la procédure de révision du PAC.

Approvisionnement économique

Les travaux de préparation permanents pour les périodes de crise de l'approvisionnement économique du pays se sont poursuivis, conformément aux objectifs 2012 fixés au canton par la Confédération, à savoir l'achèvement des travaux en cours.

9.5. Activités/Réalisations

Office des améliorations foncières

L'office est chargé de l'application de la législation en matière d'améliorations foncières, en particulier dans les domaines des remaniements parcellaires, des drainages, des chemins agricoles, des adductions d'eau et des amenées d'électricité. Il effectue également des travaux géométriques liés aux améliorations foncières, établit et met à jour le cadastre des drainages, apporte son soutien technique et administratif aux travaux des commissions d'experts et s'occupe de la gestion des domaines et terres agricoles de l'Etat.

A La Sagne, le syndicat d'adduction d'eau, dont les travaux sont achevés, a pu procéder à sa dissolution au début juin 2012.

Durant l'année écoulée, des opérations géométriques se sont déroulées à La Côte-aux-Fées. Les chemins réalisés ont fait l'objet de relevés topographiques. En collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier, l'ensemble des servitudes actuelles, dans le périmètre du syndicat, a été numérisé. Cet important travail facilitera la tâche d'épuration des servitudes. Finalement, la procédure d'appel d'offres pour le mandat des travaux d'abornement et de mensuration officielle a pu être lancée en fin d'année et un bureau d'ingénieurs géomètres entamera son mandat début 2013. Ces opérations s'étaleront sur plusieurs années.

A Bevaix et Cortailod, l'abornement des domaines publics et des parcelles privées a été contrôlé. Il reste quelques derniers travaux d'assainissement (remplacement et pose de nouveaux drains).

A Gorgier, les travaux de construction des chemins se sont poursuivis en 2012. L'enquête publique des plans des servitudes ancien état et nouvel état parcellaire s'est déroulée au printemps et les dernières réclamations seront prochainement levées. Le nouvel état parcellaire pourra alors être inscrit au registre foncier. En collaboration avec le service de la géomatique et du registre foncier, le mandat des travaux d'abornement et de mensuration officielle a été attribué à fin 2012 à un bureau d'ingénieurs géomètres. Ces travaux se réaliseront entre 2013 et 2014.

A Engollon, les travaux hydrauliques se sont poursuivis et sont pratiquement terminés. Les travaux de construction des chemins ont démarré au mois d'avril et se sont poursuivis jusqu'à fin novembre. Des conditions locales particulièrement difficiles, quant à la portance des terres, ont entraîné des travaux de stabilisation plus conséquents que prévus. Ces coûts non prévus ont dû faire l'objet de crédits supplémentaires, accordés par le Conseil d'Etat.

A Savagnier, toutes les réclamations liées à l'enquête publique sur la nouvelle répartition des terres ont pu être traitées, de telle sorte que le nouvel état est entré en jouissance le 1^{er} octobre 2012, à la satisfaction de tous les propriétaires et exploitants. Le bureau d'ingénieurs mandataire a affiné les projets des travaux de construction des chemins et des travaux hydrauliques. Des appels d'offres en soumission, selon procédure ouverte, ont été publiés à fin 2012. Les entreprises adjudicatrices entameront les travaux dans le terrain en 2013.

La décision de subventionnement des travaux du syndicat d'améliorations foncières de La Côtère (commune de Fenin-Vilars-Saules) a été prise par le chef du département de l'économie, en automne et le dossier a ensuite été transmis à la Confédération (Office fédéral de l'agriculture) pour sa décision de principe.

En coordination avec le service de la faune, des forêts et de la nature, les études préliminaires en vue de trouver une solution intégrant des opérations d'améliorations foncières pour la mise en application du Plan d'affectation cantonal du marais dans la Vallée de La Brévine ont été poursuivies. Le mandat pour une étude préliminaire a été confié à un bureau d'ingénieurs spécialisé et des rencontres avec les exploitants et propriétaires concernés ont été organisées.

Dans les travaux de drainage, l'office a apporté son aide technique et administrative pour l'exécution d'une vingtaine de dossiers, presque exclusivement au Val-de-Ruz.

Dans le domaine des chemins individuels, la réfection d'un accès de ferme a été réalisée au Val-de-Travers, en bénéficiant d'une aide à titre d'améliorations structurelles. Des projets sont en cours d'élaboration avec les communes de La Brévine et d'Enges pour la réfection de chemins communaux.

Sur la base des travaux effectués cette année pour ces projets individuels, la Confédération a versé un montant de 41.600 francs et le canton un montant de 19.572 francs.

Pour les syndicats d'améliorations foncières en cours, et selon l'avancement de leurs opérations, des acomptes de subventions ont été versés pour un montant de 1.140.800 francs par la Confédération et de 1.400.000 francs par le canton.

La Confédération avait également limité en 2012 ses moyens attribués au canton de Neuchâtel; mais puisque les travaux sur le terrain ont bien avancé, des montants supplémentaires ont pu être perçus.

L'office a également porté assistance, comme par le passé, à la station viticole cantonale, en s'occupant de diverses tâches techniques nécessitant des reconnaissances et mesures sur le terrain, suivies de la mise à jour des plans du registre viticole.

Propriétés foncières agricoles de l'Etat: fermages et entretien

Conformément aux attributions du service, l'office a assuré la gérance des entreprises et immeubles agricoles de l'Etat.

Durant l'exercice 2012, 439.122 fr. 15 de fermages ont été facturés.

Après déduction de divers frais, 10.210 francs ont été rétrocédés aux Établissement et installations militaires de Colombier, 8108 francs au service de la faune, des forêts et de la nature, 5991 francs au service de l'économie, 26.495 fr. 50 au service des ponts et chaussées pour les routes cantonales et 15.270 fr. 45 pour la N5.

Dans le cadre du crédit budgétaire, l'entretien des entreprises et immeubles agricoles a été poursuivi dans la limite des moyens financiers à disposition, soit 244.000 francs.

Office de l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

La Confédération, par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), définit annuellement de nouveaux objectifs à atteindre par les cantons, en matière de préparation de l'approvisionnement économique (AEP) en cas de crise, soit lorsque l'économie ne peut plus pourvoir, par ses propres moyens, à l'approvisionnement en biens essentiels pour la population et l'économie. Pour 2012, la tâche principale a consisté à achever en temps voulus tous les travaux restés en souffrance, selon l'échéancier convenu bilatéralement avec l'OFAE. Le canton a donc pu finaliser dans les délais impartis la réalisation du test pour la réglementation du mazout, à la satisfaction de la Confédération.

Les cadres de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE) se sont réunis en séance de travail le 16 février 2012, à l'occasion de laquelle a été dressé le bilan des activités 2011 et ont été assignés les objectifs 2012 pour le canton, en présence de M. F. Burkhalter, de l'OFAE.

La Conférence latine de l'AEP, qui constitue un groupe de travail et d'étude des responsables cantonaux des cantons du Jura, Genève, Neuchâtel, Valais, Tessin, Vaud, Fribourg et Berne, s'est réunie le 22 juin 2012 au Mont-Gibloux, sur la commune de Sorens (FR).

Le 7 novembre 2012, la Confédération a invité les cantons à la Conférence annuelle des responsables de l'approvisionnement économique, à l'occasion de laquelle ont été présentés en particulier l'état des travaux relatifs à l'introduction de mesures pour gérer la demande en cas de rationnement des carburants ou des aliments, voire une gestion réglementée du mazout, ainsi que les problèmes liés à l'approvisionnement en médicaments, la révision de la loi sur l'approvisionnement économique du pays, qui sera soumise en consultation prochainement, et enfin la stratégie énergétique pour 2050 avec ses éventuelles incidences sur l'approvisionnement de la Suisse en pétrole et gaz naturel.

Commission foncière agricole

Généralités

La commission foncière agricole est chargée principalement de l'application du droit foncier rural (LDFR) et de statuer sur les crédits d'investissements agricoles. Elle seconde également le service dans l'application de la législation sur le bail à ferme agricole.

Les formules de requête concernant la LDFR peuvent être téléchargées à l'adresse www.ne.ch/sagr (commission foncière agricole).

Baux à ferme

Vingt cas, dont 14 concernaient des entreprises, 1 des vignes et 5 des champs, ont été soumis à examen, pour approbation. Cinq décisions relatives à l'affermage par parcelles ont été rendues.

Droit foncier rural

La loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR du 4 octobre 1991), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, régit les restrictions de droit public dans les rapports juridiques concernant les entreprises et les immeubles agricoles.

La commission foncière agricole a rendu 168 décisions et encore examiné davantage de requêtes en matière de partage matériel des entreprises agricoles et de morcellement des immeubles agricoles (art. 58 et suivants LDFR), d'acquisition des entreprises et des immeubles agricoles (art. 61 et suivants LDFR) et de mesures destinées à prévenir le surendettement (art. 73 et suivants LDFR). Elle a en outre rendu 33 décisions relatives à l'estimation de la valeur de rendement.

La mise en œuvre de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), du 28 juin 2000, a permis au Département de la gestion du territoire et à la commission foncière agricole de rendre 42 décisions coordonnées sur des objets non affectés à l'agriculture qui sont situés en zone agricole. Il s'agissait pour l'essentiel de statuer sur la soustraction de ces objets du champ d'application de la LDFR par l'inscription d'une mention « immeuble non agricole » au registre foncier, après avoir constaté leur vocation non agricole.

Vulgarisation agricole

La tâche de vulgarisation agricole est déléguée à la chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), sur la base d'une convention négociée avec l'Etat. Les prestations fournies en 2012 sont conformes au mandat de prestations donné. Le détail des activités du secteur Conseil & formation (vulgarisation) est publié annuellement dans le rapport d'activités de la CNAV, le prochain paraissant en été 2013.

Office de l'équipement agricole

Généralités

L'office de l'équipement agricole s'occupe principalement des formalités de subventionnement des constructions rurales sur les plans cantonal et fédéral et conseille les requérants en matière technique et économique. De plus, la gestion des crédits d'investissements et de l'aide aux exploitations paysannes est du ressort de l'office. L'office examine également les demandes de prise en charge des intérêts par le fonds cantonal de l'aménagement du territoire pour l'acquisition de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Il est également consulté pour la reconnaissance du besoin agricole pour toutes les constructions situées hors zone d'urbanisation.

Constructions rurales

Le nombre de dossiers ouverts s'élève à 74 contre 66 en 2011 et 77 à fin 2010. En 2012, l'office de l'équipement agricole a enregistré 19 demandes d'aides financières. Sur 22 requêtes examinées, enregistrées entre 2006 et 2012, 20 remplissaient les conditions nécessaires à une entrée en matière, une est en suspens pour investigations complémentaires et une a été refusée parce qu'elle ne remplissait pas les conditions. Le nombre de demandes à examiner s'élève à 13, dont plusieurs sont à compléter par divers documents manquants.

L'office a présenté 18 dossiers de subventionnement sur le plan cantonal, pour un montant de 1.308.500 francs de subventions et de 8.028.000 francs de travaux. Cela a permis de transmettre 14 demandes de subventions à la division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture, pour un montant total de 1.095.700 francs.

En 2012, il a été versé un montant total de 1.250.300 francs de subventions cantonales pour 14 ruraux, 2 structures d'accueil pour tourisme rural et 2 logements.

En outre, l'office a été appelé par le service de l'aménagement du territoire à examiner 68 dossiers de demandes de permis de construire pour des constructions rurales en général et des bâtiments non agricoles situés en zone agricole.

Crédits d'investissement

Cette année, 45 demandes de crédits d'investissement ont été enregistrées. 39 crédits ont été accordés à des personnes physiques et 2 à des personnes morales, pour un montant total de 6.003.200 francs.

35 crédits d'investissement ont été versés à des personnes physiques et 5 à des personnes morales. Le montant des versements au titre des comptes courants s'élève à 6.625.014 fr. 60, dont 3.014 fr. 60 pour un crédit de construction.

79 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 18 de plus qu'en 2011. Des arrangements ont été négociés au cas par cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2013.

La Confédération a demandé un remboursement de 1 million de francs sur le fonds disponible en faveur des crédits d'investissement. Le montant total des avances de la Confédération, sans les intérêts sur le fonds, s'élève à environ 61,6 millions de francs.

Aide aux exploitations paysannes

Durant l'exercice 2012, 3 demandes pour des aides aux exploitations paysannes ont été reçues. La commission foncière agricole a accordé et versé 3 prêts pour un montant total de 180.000 francs.

9 bénéficiaires n'ont pas remboursé leurs prêts dans les délais contractuels, soit 1 de plus qu'en 2011. Des arrangements ont été négociés au cas par cas et les montants dus seront, si nécessaire, retenus sur les paiements directs en 2013.

Le montant total du fonds s'élève à 3,95 millions de francs, incluant une part cantonale d'environ 1,28 million de francs.

Prise en charge d'intérêts par le fonds cantonal pour l'aménagement du territoire

Selon l'article 41 lettre b de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), le fonds cantonal d'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de fonds empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs.

Le fonds est géré par le service cantonal de l'aménagement du territoire, sauf en ce qui concerne la prise en charge d'intérêts qui est de la compétence du service de l'agriculture.

En 2012, 9 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées. 9 demandes enregistrées en 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Les intérêts sur un montant total

de 803.000 francs seront pris en charge pour des prêts variant d'une durée de 10 à 15 ans. Cette aide a permis d'acquérir 91,67 hectares de terres agricoles.

Le montant total des intérêts payés par le fonds en 2012 s'élève à 94.842 frs. 10 et les amortissements se sont élevés à 463.250 francs. A fin 2012, 60 prêts d'un montant total de 3.499.500 francs bénéficient de cette mesure.

Office des paiements directs

Généralités

L'office des paiements directs est chargé de l'octroi des paiements directs, des contributions d'estivage, des contributions à la culture des champs et des contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature, en application des ordonnances fédérales respectives.

En plus, il tient le secrétariat de la commission de reconnaissance des exploitations agricoles et s'occupe de quelques tâches auxiliaires concernant la production animale, en particulier le placement du bétail.

L'office tient le registre des exploitations agricoles, mais aussi celui des détenteurs d'animaux hobbies, c'est-à-dire des petites structures qui n'ont pas droit aux paiements directs.

En qualité de coordinateur cantonal concernant la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), il est responsable de la mise à jour du registre des détenteurs d'animaux et de la transmission des données à la banque de données centrale de la Confédération.

Enfin, l'office est également responsable de l'administration maraîchère.

Dans ces nombreuses tâches, l'office collabore étroitement avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN), le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), le service de la géomantique et du registre foncier (SGRF) et le service de l'énergie et de l'environnement (SENE).

Points marquants en 2012

En plus des affaires courantes, les activités suivantes ont marqué l'année 2012:

- Elaboration et vérification des plans d'exploitation et contrôle des estivages;
- Introduction du portail de la Confédération AGATE pour l'accès à la BDTA et recensement individuel des chevaux;
- Nouveau guichet Internet ACORDA pour le recensement en ligne des demandes de paiements directs;
- Développement du nouveau système informatique ACORDA2 pour la gestion des paiements directs;
- Collaboration dans plusieurs groupes de travail de la Confédération pour le développement du système informatique fédéral ASA2011 et de la nouvelle politique agricole PA14-17;
- Réalisation de plans de gestion intégrée (PGI) sur les pâturages boisés;
- Création de nouveaux réseaux écologiques (Creux-du-Van, Les Bayards, Chaumont).

Estivages

En vertu de la nouvelle ordonnance sur les estivages, entrée en vigueur en 2009, les apports d'engrais sur les exploitations d'estivage nécessitent une autorisation qui doit être basée sur un plan d'exploitation. Dans la suite de cette démarche initiée en 2010, des expertises ont été effectuées sur les estivages concernés par un spécialiste de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), mandaté par le service. Les zones d'épandage ont été délimitées définitivement en tenant compte de la nature de la végétation et des sols ainsi que des zones de protection des prai-

ries et pâturages secs (PPS) de l'inventaire fédéral ainsi que des zones de protection communales (ZP2). Les quantités d'engrais autorisées ont été calculées sur la base de tous les paramètres de l'exploitation. En plus, en anticipation des nouvelles contributions pour la qualité du paysage et pour la qualité écologique, prévues dans la nouvelle politique PA14-17, les surfaces à qualité écologique et des éléments paysagers ont été recensés afin de disposer des données nécessaires dès l'introduction des nouvelles contributions pour la qualité écologique et du paysage.

Le travail déjà accompli couvre à peu près un tiers de la surface globale d'estivage, prioritairement des estivages comprenant des zones de protection. Les travaux se poursuivront encore pendant les deux à trois années prochaines.

Le contrôle des estivages avait été effectué par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) en ce qui concerne les aspects épizootiques. Afin de répondre aux nouvelles exigences de l'ordonnance, l'OPDI a mis en place un système de contrôle pour le volet agricole, en coordination avec le SCAV. Pour des raisons d'efficacité et de réduction des coûts, ces contrôles ont été effectués par des collaborateurs de l'OPDI. Comme ce contrôle est nouveau, il est prévu de contrôler tous les estivages une première fois durant les quatre prochaines années. Par la suite, chaque estivage devra être contrôlé dans un délai maximal de 12 ans, conformément à l'ordonnance sur la coordination des contrôles.

AGATE et BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

En février 2012, l'accès à la BDTA est intégré à AGATE, un guichet informatique central de la Confédération destiné à devenir l'accès central unique pour toutes les applications agricoles. Ce changement ne s'est pas déroulé sans problèmes, ce qui a causé une sollicitation supplémentaire de notre coordinatrice cantonale.

L'annonce obligatoire de tous les chevaux à la BDTA par leur propriétaire a démarré avec quelques difficultés, parce que certains propriétaires devaient d'abord s'identifier personnellement sur AGATE avant de pouvoir enregistrer leurs chevaux. Comme la plupart des propriétaires d'animaux n'étaient pas familiers avec le système, contrairement aux agriculteurs et détenteurs de chevaux, les instances cantonales et fédérales ont été fortement sollicitées. Mais on estime que, en fin d'année, à peu près 80% des chevaux ont été enregistrés.

Guichet ACORDA

Un nouveau guichet pour le recensement en ligne des demandes de paiements directs a été mis en place. Il fait partie de la nouvelle application ACORDA2 qui est beaucoup plus conviviale et a été plus largement utilisée, en particulier par les mandataires des agriculteurs. Dès 2013, toutes les opérations touchant les paiements directs seront effectuées par ce guichet, que ce soit pour l'administration cantonale ou pour les exploitants qui gèrent leur dossier par Internet.

ACORDA 2

Le développement de la nouvelle application ACORDA 2 s'est poursuivi. Ce nouveau système informatique de gestion des paiements directs n'a pas pu être terminé comme prévu en 2012. L'ancien système et le nouveau ont encore dû être utilisés en parallèle durant l'exercice 2012, ce qui a causé un travail supplémentaire aussi bien pour le groupe informatique d'AGRIDEA que pour les cantons.

L'application ACORDA 2 sera entièrement opérationnelle en 2013.

Suite à la restructuration d'AGRIDEA, la convention a été discutée entre les chefs de service des cantons concordataires (GE, VD, JU, NE) et la direction d'AGRIDEA et a été reconduite.

Programme ASA 2011 (administration du secteur agricole)

Le programme ASA2011 est un système d'information national qui assure la connexion des systèmes cantonaux et fédéraux au niveau de l'administration du secteur primaire (paiements directs,

affaires vétérinaires, hygiène en production primaire, environnement, statistique). Il comprendra de nombreux modules d'applications qui sont actuellement en développement.

Le module ACONTROL couvre tout le secteur des contrôles agricoles et vétérinaires. Les cantons ont l'obligation d'y enregistrer toutes les données concernant les contrôles à partir de l'exercice 2012. Un système a été mis en place pour interconnecter le système ACORDA avec ACONTROL.

Le système d'échange et de synchronisation des données entre les cantons et la Confédération a été complété et perfectionné, ce qui a demandé un travail considérable à toutes les instances impliquées, que ce soit au niveau technique ou pour l'harmonisation des données.

La Confédération a développé un module central de calcul des paiements directs, qui sera mis à disposition des cantons. Ce module sera intégré dans ACORDA 2 et utilisé pour le calcul des contributions fédérales dès 2013.

Le projet de module GADES, système permettant la saisie géographique des cultures agricoles, est en phase de réalisation. Il permettra de remplacer le recensement actuel des parcelles avec des listes de parcelles sans référencement géographique, par le dessin des parcelles et attribution d'un code de culture sur un guichet informatique. Cette méthode facilitera à la fois la gestion de l'exploitation, l'administration et les contrôles.

Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17)

La préparation de la nouvelle politique agricole PA14-17 est en cours et différents groupes de travail ont été constitués à cet effet. Le chef d'office a notamment participé aux groupes de travail "Exécution PA2014", "Comité ASA2011" et "Modèle de géodonnées agricoles et GADES". La participation de responsables cantonaux, qui connaissent l'application concrète des mesures, est essentielle pour arriver à des solutions optimales et applicables.

De nombreuses divergences subsistent encore entre les deux Chambres fédérales sur la future politique agricole et les travaux préparatoires ont été réalisés sous réserve des décisions politiques finales. Cette incertitude réduira le temps disponible pour la mise en place des nouveaux outils et mettra une grande pression sur les administrations cantonales et fédérales.

Les projets-pilote sur les contributions à la qualité du paysage ont abouti et ont été publiés. Le service a entrepris les premières démarches pour mettre sur pied un tel projet en 2013, avec entrée en vigueur en 2014.

Plans de gestion intégrée (PGI)

L'élaboration de plans de gestion intégrée pour des pâturages boisés a été poursuivie. Un PGI a été terminé, six sont en cours, dont ceux du Creux-du-Van (Soliat) et du Communal des Bayard, et trois PGI sont en phase d'initiation, dont ceux des domaines du Swatch Group, situés à La Chaux-de-Fonds.

Les PGI permettent de revitaliser des pâturages boisés et d'assurer leur régénération. A cause des restrictions budgétaires, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes et la liste d'attente est conséquente. Il sera important d'assurer les moyens nécessaires pour les prochaines années, d'autant plus qu'ils constitueront une base importante pour les futures contributions à la qualité du paysage.

Réseaux écologiques

Le développement des réseaux écologiques est réjouissant. Trois nouveaux réseaux ont été mis en place en 2012 et d'autres sont en voie d'initiation, dont celui de la Chaux-de-Fonds, qui couvre un périmètre très important.

L'intérêt des agriculteurs pour des réseaux est vif, car la nouvelle politique agricole 2014 attribuera davantage de moyens aux mesures volontaires.

Contrôle du respect des conditions liées au versement des paiements directs

L'essentiel des contrôles liés à l'octroi des paiements directs est assuré par l'ANAPI, organisme de contrôle cantonal principal mandaté par l'Etat, qui s'appuie sur deux types d'agents, à savoir les contrôleurs agricoles et les préposés agricoles régionaux. Les contrôleurs agricoles vérifient le respect des prestations écologiques requises, condition de base pour l'obtention des paiements directs, ainsi que la qualité de la détention des animaux et les programmes éthologiques. Les préposés agricoles régionaux contrôlent les surfaces et leur utilisation conforme à la culture déclarée, ainsi que les conditions spécifiques aux compensations écologiques. En plus, ils surveillent le respect des bonnes pratiques agricoles.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est compétent pour le contrôle des effectifs et des installations de détention des animaux.

Pour des cas particuliers, d'autres organismes accrédités effectuent les contrôles, tels que BIO-Inspecta pour les exploitations pratiquant la culture biologique et l'Association PI Région 3 Lacs pour les exploitations viticoles.

Lorsque l'exploitant n'a pas respecté les conditions requises pour l'octroi des contributions ou a donné de fausses indications, des sanctions sont prises conformément à la directive sur la réduction des paiements directs, du 27 janvier 2005.

Un comité ad hoc composé de représentants du SCAV, du SAGR et de l'ANAPI, assure la coordination des contrôles effectués par les différents organes, conformément à l'ordonnance fédérale sur la coordination des inspections dans les exploitations agricoles, du 14 novembre 2007.

L'Office fédéral de l'agriculture assure la haute surveillance de l'application de la législation sur les paiements directs par le canton.

En 2012, une grande ferme du Val-de-Travers, qui a fait l'objet de nombreuses plaintes de la population locale, a été soumise à des contrôles approfondis pour vérifier le respect de la législation. La grande taille et les conditions inhabituelles de cette exploitation ont rendu la tâche particulièrement difficile et laborieuse. Si la législation actuelle permet de telles structures, de nombreuses questions se posent quant à leur adéquation dans un contexte suisse.

Paiements directs exercice 2012

L'ordonnance sur les paiements n'a pas été modifiée par rapport à l'année précédente, mise à part une légère réduction de la contribution à la surface qui a passé de 1040 francs à 1020 francs par hectare. Aucun changement majeur n'est prévu jusqu'à la mise en vigueur du nouveau système des paiements directs en 2014.

Tableau 1: Résumé des paiements directs et autres contributions

	Contribution surface et garde des animaux	Contributions écologiques et éthologiques	Contributions culture des champs (oléagineux etc.)	Contributions d'estivage	Contribution qualité écologique et protection de la nature	Total contributions	Nombre de bénéficiaires
2012 (en francs)	62.957.573	8.395.814	610.151	1.446.823	1.524.542	74.935	789
2011 (en francs)	64.352.945	8.318.464	639.593	1.475.628	1.100.957	75.887.587	816

Les contributions à la surface et à la garde des animaux ont légèrement diminué, alors que celles à la qualité écologique ont augmenté. Le nombre d'exploitations et de communautés d'exploitation bénéficiant des paiements directs continue à régresser, suivant ainsi la tendance nationale.

Paiements directs généraux

Les conditions, charges et barèmes sont fixés par l'ordonnance fédérale sur les paiements directs versés dans l'agriculture (OPD), du 7 décembre 1998. Les contributions sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 2: Contributions à la surface et garde des animaux

	Surface	Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	Garde d'animaux dans des conditions difficiles	Terrains en pente (sans la vigne)	Surfaces viticoles en pente	Montant total
2012 (en francs)	32.925.504	13.187.651	15.310.202	1.386.511	147.705	62.957.573
2011 (en francs)	33.863.462	13.452.417	15.475.075	1.399.511	162.480	64.352.945
Bénéficiaires en 2012	789	708	661	526	56	789
Bénéficiaires en 2011	816	733	684	542	57	816

Tableau 3: Contributions écologiques et éthologiques

	Surfaces de compensation écologique	Culture extensive de céréales et d'oléagineux	Culture biologique	Stabulation partic. respectueuse des animaux (SST)	Sortie régulière des animaux en plein air (SRPA)	Montant total
2012 (en francs)	1.618.796	841.147	469.697	1.318.855	4.147.319	8.395.814
2011 (en francs)	1.610.802	870.732	344.665	1.283.354	4.208.911	8.318.464
Bénéficiaires en 2012	586	246	55	376	639	
Bénéficiaires en 2011	599	266	45	359	647	

Les surfaces de compensation écologiques sont restées stables. Les cultures extensives diminuent de surface, en partie à cause des conditions climatiques difficiles qui ont favorisé les maladies. Les cultures qui ont nécessité des traitements phytosanitaires ont par conséquent été désinscrites.

La culture biologique est en progression, d'où l'augmentation des contributions. Avec 7% d'exploitations Bio, le canton est encore en dessous de la moyenne nationale de 11%.

Les stabulations particulièrement respectueuses des animaux (SST) sont en progression, puisque toutes les nouvelles constructions appliquent ce système.

Contributions à la culture des champs

L'ordonnance fédérale sur les contributions à la culture des champs, du 7 décembre 1998, fixe les conditions, charges et barèmes pour ces contributions destinées à l'orientation de la production végétale, qui sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 4: Contribution à la culture des champs

	Nombre de bénéficiaires	Oléagineux (hectares)	Pois (hectares)	Betteraves sucrières (hectares)	Matières premières renouvelables (ha)	Surface totale (hectares)	Montant (francs)
2012	104	484	55	33	8	580	610.151
2011	109	511	52	38	8	609	639.593

Après une petite embellie en 2011, les surfaces d'oléagineux et de betteraves sucrières ont de nouveau diminué. Malgré les contributions, ces cultures ne semblent plus assez attrayantes pour les exploitants, ce qui pourrait à terme mettre en danger l'industrie de transformation de ces produits.

Contributions d'estivage

L'ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage, du 29 mars 2000, fixe les conditions, charges et barèmes pour les contributions d'estivage qui sont entièrement financées par la Confédération.

Tableau 5: Contributions pour l'estivage

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'animaux estivés	Montants en francs
2012	143	7.812	1.446.823
2011	144	8.003	1.475.628

A l'exception des prés fauchés par tradition, les pâturages situés à l'intérieur de la zone d'estivage (adoptée par la Confédération en mars 2000) ne peuvent bénéficier que de contributions d'estivage fixées en fonction de la charge usuelle, définie pour chaque exploitation d'estivage et exprimée en pâquiers normaux (PN).

Si la charge réelle se situe entre 75% et 110% de la charge usuelle, les contributions sont versées en fonction de la charge usuelle. En dessous et en dessus de ces limites, les contributions sont réduites ou supprimées. Ce système laisse à l'exploitant la souplesse nécessaire pour adapter la charge d'un estivage aux conditions particulières de l'année sans être pénalisé.

Les pâturages en zone de surface agricole utile bénéficient en général des paiements directs à la surface (supérieurs aux contributions d'estivage), pour autant qu'ils se situent à une distance inférieure à 15 km de l'exploitation principale et que le bétail soit gardé à l'année. Sinon, ils sont assimilés à de l'estivage.

Contributions pour la qualité écologique et la protection de la nature

Les contributions se basent sur l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE) du 4 avril 2001, ainsi que sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966. Le financement est assuré conjointement par la Confédération (80%) et le canton (20%).

Trois nouveaux réseaux ont été mis en place en 2012, (Chaumont, Creux-du-Van et Les Bayards/Verrières), ce qui explique l'augmentation importante des montants alloués. La participation à l'élaboration des réseaux et à leur gestion administrative constitue une charge de plus en plus importante pour l'office des paiements directs.

Tableau 6: Contributions à la qualité écologique et à la protection de la nature

	Nombre de bénéficiaires	Montants en francs
2012	474	1.524.542
2011	450	1.100.957

Bétail

Contributions cantonales en faveur de l'élevage de bétail de rente

Les prestations cantonales se limitent à des contributions ponctuelles pour des activités et manifestations d'élevage telles que des expositions de bétail, le traditionnel concours des taureaux et le placement du bétail de boucherie. Cette année a eu lieu un premier combat des reines à la Tourne, organisé par des éleveurs locaux soucieux de la promotion de la race d'Hérens dans le canton, une race très bien adaptée à nos conditions mais dont les qualités sont encore trop peu reconnues.

Tableau 7: Prestations en faveur de l'élevage (en francs)

Espèce animale	2011	2012
Placement du bétail de boucherie (marché surveillé Ponts-de-Martel)	220.000	220.000
Contributions aux activités d'élevage	23.100	15.838
Total	243.100	235.838

Placement du bétail / Marchés de bétail de boucherie

Le marché public des Ponts-de-Martel fait partie d'un réseau de marchés surveillés en Suisse qui contribuent à la régulation du marché du gros bétail de boucherie et à la transparence des prix. En plus, ce marché a un rôle important pour favoriser l'économie locale, notamment en synergie avec l'abattoir régional tout proche.

Tableau 8: Statistique concernant les marchés publics de bétail de boucherie

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'animaux commercialisés, au total	3.219	3.214	3.331	3.153
Nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel	3.098	3.103	3.205	3.052
Nombre d'animaux par marché aux Ponts-de-Martel	129	129	134	127
Total des contributions versées aux agriculteurs	245.000	275.000	195.000	195.000
Nombre d'animaux avec contribution	2.911	2.768	2.763	2.610
Nombre d'agriculteurs bénéficiaires	404	375	359	320

Le nombre d'animaux commercialisés aux Ponts-de-Martel n'a diminué que de peu, alors que celui des agriculteurs ayant présenté un animal continue sa régression importante. Avec 127 bêtes vendues en moyenne par jour de marché, le marché maintient une taille suffisante pour assumer son rôle de régulateur dans le cadre du réseau suisse des marchés surveillés.

Sur le marché limitrophe de Provence, 111 bêtes neuchâteloises ont été commercialisées lors des 11 marchés annuels.

Les prix du bétail de boucherie se sont maintenus au même niveau que l'année précédente, mais à un niveau toujours bas. La surenchère par rapport aux prix de référence de l'interprofession PROVIANDE était en moyenne de 140 francs par bête (113 francs en 2011), ce qui indique une demande légèrement plus soutenue par rapport à l'année précédente.

Commission de reconnaissance des formes d'exploitation agricole

En application de l'ordonnance fédérale sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation agricole (OTerm) du 7 décembre 1998, la commission de reconnaissance est chargée de la reconnaissance des exploitations ou des communautés d'exploitations. La reconnaissance est une condition pour l'obtention des contributions et aides fédérales et cantonales.

En 2012, la commission a tenu quatre séances pour traiter les affaires courantes. Par une délégation de deux membres, 25 visites d'exploitation ont été effectuées pour vérifier la situation sur place.

CASEi

CASEi, qui assure la consultation dans la branche laitière et fromagère, est une structure sans personnalité juridique mise en place conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel. Son rayon d'activités s'étend aussi aux cantons du Jura et de Soleure. Le siège est à Grange-neuve (FR), avec des antennes régionales à Zollikofen (BE) et au service de l'agriculture, à Cernier.

Toutes les fromageries artisanales neuchâteloises (21) sont sous contrat avec CASEi, alors que globalement, 90% des établissements du rayon d'activités sont sous contrat. Les prestations fournies correspondent aux attentes de la branche, si bien que la qualité de fabrication du Gruyère est à nouveau restée très élevée, grâce notamment aux appuis et conseils prodigués par les consultants de l'institution. Au classement par l'Interprofession du Gruyère, la production neuchâteloise et jurassienne de l'année est restée en tête de l'aire de production, devant la fribourgeoise, la vaudoise et celle des autres régions (fromageries isolées de la Suisse alémanique).

Un nouveau consultant en fromagerie, M. Cédric Fragnière, est entré en fonction le 1^{er} juin 2012, suite au départ à la retraite de M. Imier Collaud.

Office phytosanitaire

Généralités

La protection des végétaux, son organisation, et notamment la lutte contre les organismes nuisibles, de même que les activités de la station cantonale d'arboriculture incombent à l'office. La surveillance de l'état sanitaire des végétaux résulte d'une étroite collaboration avec le service fédéral phytosanitaire et les stations de recherches agronomiques (Agroscope).

Prestations écologiques requises (PER) des exploitations agricoles

Les autorisations individuelles délivrées pour le traitement des plantes s'élèvent à 23 et englobent 98,5 ha. Elles concernent des applications herbicides et insecticides (61 et 39 % des surfaces).

Bulletins d'avertissements, visites de cultures et d'essais, conseils

Les bulletins d'avertissements pour les grandes cultures (13) et l'arboriculture (3) informent les exploitants de la situation phytosanitaire des différentes cultures et des mesures culturales ou des traitements à entreprendre pour combattre de manière optimale les maladies et autres ravageurs. Des séances d'information, des visites de cultures et d'essais et de nombreux conseils aux demandes par téléphone complètent ces recommandations. De plus, l'envoi d'avertissements de traitements par sms rencontre un succès croissant. L'office a participé à une vingtaine de conférences téléphoniques tenues par les services phytosanitaires romands pour la rédaction de la rubrique "actualités en production végétale" de l'hebdomadaire Agri. Il participe aussi à la rédaction d'articles divers et des fiches techniques grandes cultures d'AGRIDEA (vulgarisation agricole romande).

Bilan phytosanitaire en arboriculture

Feu bactérien

Aucun cas signalé. Aucune espèce fruitière sensible à la maladie n'a été atteinte jusqu'à présent dans le canton.

Mouche du vinaigre-Drosophila suzukii

Un nouveau ravageur potentiel des petits fruits, pêchers, abricotiers, cerisiers et autres fruits à noyau a été capturé pour la première fois cet automne au Landeron, dans une culture de framboises.

Bilan phytosanitaire des grandes cultures

La vague de froid de la première moitié du mois de février 2012, avec des pointes à -14°C à Gorgier et les -17°C à Cressier (stations Agrométéo), a provoqué des dégâts de gel sur des cultures non protégées par la neige, en particulier sur le colza de la variété HOLL et, dans une moindre

mesure, aussi sur les céréales d'automne où des resemis partiels ont été nécessaires. Quelques blocages de croissance sur céréales et pois ont été provoqués par la sécheresse des mois de février et de mars. Avec le retour des pluies en avril et des températures plus poussantes dès la fin mai, les cultures reprennent une croissance rapide. La seule période vraiment propice pour semer les blés se situe entre mi et fin octobre, les fortes précipitations régulières qui suivent empêchent des semis plus tardifs. En fin de compte l'année agricole aura été moyenne.

Herbages de montagne

Bien souvent, la première fauche a été de très faible rendement du fait de la sécheresse persistante. Cependant, dans la plupart des cas, les coupes de regain consécutives ont permis de compenser ce déficit. Les fortes pluies de fin juin à début juillet n'ont pas facilité la tâche des paysans, rendu difficile la récolte et contraint à un séchage des fourrages. Ces conditions météorologiques particulières ont aussi contribué à raccourcir la période d'alpage.

Lutte contre le campagnol terrestre

Les populations de campagnols terrestres sont encore en phase de très forte croissance dans tous les herbages de montagne. La pullulation en cours déclinera en 2013. L'application d'appâts rodenticides (165 kg) a été autorisée pour une surface totale de 63 hectares.

Fondation pour la protection phytosanitaire

Ses buts sont de promouvoir la protection phytosanitaire, notamment des herbages de montagne, d'en développer la recherche, d'appuyer les pouvoirs publics ou les particuliers dans toute campagne menée à cet effet. Le secrétariat est assumé par l'office.

Plantes invasives

Le GRINE (groupe de travail sur les espèces invasives Neuchâtel) et la lutte contre les plantes invasives sont gérés conjointement par l'office phytosanitaire, le service de l'environnement et la section nature du service de la faune, des forêts et de la nature. Le GRINE a participé pour la première fois aux journées nationales d'action néobiota, en organisant 4 actions de sensibilisation rassemblant plus de 200 personnes et plusieurs classes d'élèves. Dans le cadre de l'AGIN (Arbeitsgruppe Invasive Neobiota), le GRIN assume la coordination romande depuis 2012.

Localisation et annonces: Au total 55 foyers d'espèces invasives ont été annoncés; 81 % des cas concernent 3 espèces parmi les 11 répertoriées par le GRINE et le catalogue de la flore du canton de Neuchâtel. Les foyers de plantes invasives sont répertoriés sur le site: <http://sitn.ne.ch/neophytes>.

Formation et collaboration: En 2012, plusieurs cours ont été organisés et des stands d'information mis sur pied par le GRINE pour lutter contre les plantes invasives. Des agents nature formés les années précédentes ont collaboré à ces cours.

L'office représente les services phytosanitaires suisses au groupe de travail POL "Best practice" contre la renouée asiatique, présidé par l'office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce projet initié en 2007 devrait s'achever en 2014. De plus, l'office participe au groupe de travail suisse pour la lutte contre les plantes invasives (AGIN www.kvu.ch/f_kvu_arbeitsgruppen.cfm).

Formation

Cours de protection des plantes à l'EMTN (CPLN) et cours inter-entreprises d'application des produits de traitement des plantes, en collaboration avec le service de la vulgarisation agricole de la CNAV pour les futurs agriculteurs.

Essais - enquête

L'office a participé, en 2012, aux essais et enquêtes suivantes :

- En collaboration avec les stations fédérales de recherches agronomiques (Agroscope), un essai a permis de comparer la résistance de 24 variétés de pomme de terre au mildiou.
- Participation à plusieurs réseaux d'observation d'insectes ravageurs des cultures en Suisse romande pour mieux cerner leur importance et leurs évolutions dans les cultures.
- Conduite de 5 essais (3 de blés et 2 de colzas) pour vérifier les seuils d'intervention de lutte contre les insectes sous l'égide de l'office fédéral de l'agriculture (Agroscope).

Office des vins et des produits du terroir (OVPT)

Introduction

L'année 2012 a été une année pleine de défis, notamment pour les vigneron·ne·s en raison des conditions météorologiques. Au niveau de la commercialisation des vins, particulièrement du Chasselas, le marché a été très difficile dans toutes les régions, ce qui a fait l'objet d'un grand nombre de discussions entre le monde viti-vinicole suisse et la Confédération.

Suite au rapport de l'audit de l'OVPT

En mai 2011, le Conseil d'Etat, répondant à un audit externe, a requis du Département de l'économie des propositions pour la dynamisation de l'office et de son financement.

La Commission de l'OVPT a nommé un groupe de travail pour préparer ces propositions. Ce groupe de travail a siégé à 5 reprises au printemps 2012, et a remis à la Commission un document de synthèse. Ce document a été validé par la Commission lors de sa séance du 22 octobre 2012, puis transmis au chef de Département.

Le groupe de travail a ainsi proposé de diminuer d'environ 30.000 francs la part de l'Etat au financement de l'OVPT, grâce à l'augmentation des taxes d'inscription des encaveurs et producteurs du terroir et à l'augmentation des prix d'entrées pour le public lors des différentes présentations.

Promotion des vins de Neuchâtel

Au cours de l'année 2012, les vins neuchâtelois se sont distingués dans 9 concours de vins, nationaux et internationaux: Chardonnay du Monde, Concours Mondial de Bruxelles, Mondial du Rosé, Mondial du Chasselas à Aigle, Expovina, Grand Prix du Vin Suisse, Mondial des Pinots, Concours international des 7 Ceps et Effervescents du Monde. Ils ont remporté 22 médailles d'or, 73 médailles d'argent et 13 distinctions.

Le nombre de concours a diminué (9 concours contre 11 en 2011) mais la quantité de médailles d'or et de médailles d'argent a augmenté.

Sélection cantonale neuchâteloise

Le concours annuel des vins neuchâtelois, organisé pour la 9^{ème} fois cette année, s'est déroulé du 22 au 24 mai 2012 à Evologia-Cernier. Pour cette édition, 289 vins ont été dégustés par un jury de 45 spécialistes: oenologues, chercheurs, restaurateurs, viticulteurs d'autres cantons, négociants en vins, journalistes et encaveurs neuchâtelois.

Ce concours est organisé traditionnellement par l'Interprofession viti-vinicole neuchâteloise, la Station viticole cantonale, l'office des vins et des produits du terroir (OVPT) et la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV).

Cette édition a distingué 33 encavages et 68 vins. On peut ainsi noter que 68% des vins sont du millésime 2011, 22% des vins médaillés sont du millésime 2010 et 10% du millésime 2009.

Une présentation publique des vins lauréats, organisée par l'OVPT, a eu lieu au Rodolphe Avant-Club (Place Pury) et a permis au public de déguster les vins couronnés par cette Sélection Cantonale.

Produits du terroir neuchâtelois

Les produits du terroir neuchâtelois ont été promus avec succès sur des manifestations telles que le programme "Terroir & Gastronomie", Festi'Neuch, le Salon des Goûts et Terroir à Bulle, et le week-end des produits du terroir au Château de Boudry.

Partenariats

Swiss Wine Promotion a changé de mandataire en janvier 2012: Switzerland Cheese Marketing a remis le dossier à OMD Communication. Le président de Swiss Wine Promotion a également changé: M. Gilles Besse a succédé à M. Jacques-Alphonse Orsat.

La campagne d'affichage "un savoir-faire suisse" a continué, avec une parution spéciale pour les Caves Ouvertes et pour la fin de l'année.

La mesure de "force obligatoire" est entrée en vigueur en 2012. Cette mesure permet, selon la loi sur les Appellations d'Origine Contrôlée, de solliciter toutes les régions pour contribuer financièrement à une promotion nationale des vins dont elles profitent toutes. Cette "force obligatoire" assure que tous les vignobles collaborent à cette promotion nationale, sans exception.

Pays Romand Pays Gourmand, fédération des produits du terroir romands, a également changé de mandataire en 2012, passant de la houlette d'AGRIDEA à celle d'AGORA. Pays Romand Pays Gourmand offre aux produits et aux producteurs neuchâtelois d'être présents sur son site Internet, et a publié en 2012 un catalogue de manifestations romandes "Fêtes et Traditions". Selon la volonté exprimée de l'Office Fédéral de l'Agriculture, la fédération Pays Romand Pays Gourmand, membre de "l'Interessen Gemeinschaft" Regionalprodukte, fait partie du groupe de travail visant à une harmonisation des cahiers des charges des produits régionaux de toute la Suisse.

De part son appartenance à Pays Romand Pays Gourmand, l'OVPT sollicite un co-financement de l'Office fédéral de l'agriculture pour ses plates-formes de promotion des produits du terroir.

Activités promotionnelles et représentations

En 2012, l'OVPT a promu les produits du terroir neuchâtelois ou les vins neuchâtelois sur 15 manifestations, dont 5 hors du canton.

Deux de ces présentations promouvaient à la fois les vins et les produits du terroir. Deux conférences de presse ont été organisées et 10 communiqués de presse ont été diffusés. A plusieurs reprises, il a été relevé que les retombées médiatiques étaient nombreuses et de bonne qualité.

Station viticole cantonale et encavage de l'Etat

Conseil et représentation du canton au niveau romand et national

L'activité principale de la station viticole cantonale demeure le soutien technique à la branche vitivinicole. Cet appui technique s'articule autour des axes principaux suivants:

- mise en place et animation de réunions techniques (en salle et sur le terrain);
- participation active aux séances du comité de l'IVN (interprofession viti-vinicole neuchâteloise), ainsi qu'aux assemblées des différentes associations professionnelles (FNV, ANVEI, CPEN, APVCN);
- édition d'un bulletin d'information viti-vinicole (6 numéros en 2012);
- conseils et analyses œnologiques;

- conseil personnalisé (protection phytosanitaire, sol, culture, expertises, etc.).

La station viticole est également responsable de l'organisation de la vulgarisation viti-vinicole dans le vignoble fribourgeois (Vully et Cheyres).

Sur le plan national, la station viticole cantonale représente le canton de Neuchâtel en participant à différents groupes de travail et séances (comité de rédaction des fiches techniques Agridea en viticulture et en œnologie, commission technique de Vitiswiss, conférence des chefs de service de la viticulture des cantons viticoles romands du Tessin et de Berne, forum viti-vinicole suisse, etc.).

Blocage financement des vins

Instauré par l'arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 2012, il a été sollicité cette année par 5 encaisseurs pour une somme bloquée totale de 2.130.000 francs, représentant 716.609 litres.

Les contrôles, effectués en mars 2012 sur les vins du millésime 2011, ont montré que tous les vins bloqués étaient de très bonne qualité; aucun défaut de couverture n'a dû être déploré.

Développement de la vigne, climat et bilan phytosanitaire

La vigne a débourré aux alentours du 13 avril, ce qui est normal. Au matin du 14 mai, la catastrophe a été frôlée de peu, avec des gelées blanches observées à plusieurs endroits du vignoble, principalement dans les bas de coteau. Heureusement, aucun dégât n'a été constaté sur vigne.

L'infection primaire du mildiou a été détectée le 21 mai par les stations météorologiques de Gorgier et Cressier (réseau Agrometeo). Cette infection a été confirmée par la découverte, le 27 mai, de plusieurs taches sporulantes dans l'Est du canton. Au total, pas moins de 26 infections (ou repiquages) ont été dénombrées durant la saison (jusqu'au 15 août).

L'oïdium est resté quant à lui relativement discret dans notre région, même si quelques attaques importantes ont été observées çà et là.

La pourriture grise a fait son apparition à la veille des vendanges, suite aux pluies importantes de fin septembre.

L'année viticole 2012 a été particulièrement difficile sur le plan phytosanitaire.

Les toutes premières fleurs furent observées sur treille le 1^{er} juin, soit tout de même 15 jours plus tard qu'en 2011. La pleine floraison a été atteinte dans la majorité du vignoble neuchâtelois aux alentours du 15 juin. Les températures anormalement fraîches, durant la période allant du 8 au 15 juin, ont passablement affecté la floraison et provoqué par endroit une importante coulure.

Les tout premiers grains vérés ont été observés début août et les vendanges ont débuté le 1^{er} octobre, soit 11 jours plus tard qu'en 2011.

Evolution des surfaces

Le vignoble couvre actuellement 598 hectares. Les cépages rouges continuent leur progression et couvrent à présent 57,3% de la surface viticole. Le Pinot noir conforte chaque année un peu plus sa place de cépage phare du vignoble neuchâtelois avec 308 hectares en 2012, soit 51,8 % de la surface totale. Les cépages non AOC (rouges principalement) gagnent également du terrain, leur surface est à présent de 16,3 hectares (2,8 % de la surface totale). L'accroissement des surfaces complantées de cépages rouges continue à se faire au détriment du Chasselas, qui perd cette année quelques 4 hectares par rapport à 2011, avec une surface de 190 ha.

Vendanges et rendement financier

L'année viticole 2012 restera dans les mémoires comme une année difficile pour le vigneron. Les aléas climatiques ont en effet rendu sa tâche délicate, entre pression fongique importante et accident physiologique tel que la coulure. Les vendanges ont débuté le 1^{er} octobre, dans de bonnes conditions climatiques.

Le rendement moyen, tous cépages confondus, est de 637 g/m², soit 80 g/m² de moins que l'année précédente. Les teneurs en sucre sont quant à elles dans la norme avec un degré moyen se situant à 91°Oechsle (Oe) pour le Pinot noir et à 70.6°Oe pour le Chasselas. Les vinifications se sont bien déroulées dans l'ensemble.

Cépages	m ²	kg	°Oechsle	kg/m ²
Chasselas	1.907.487	1.518.056	70.6	0.796
Pinot Noir	3.083.000	1.750.339	91	0.568
Spécialités	958.459	519.842	88.7	0.542
Total	5.948.946	3.788.237		0.637

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du contrôle officiel de la vendange disponible début 2013 sur notre site www.ne.ch/viticulture (source SCAV).

Avec 16,34 millions de francs, soit 2,75 francs par m², le rendement financier brut de cette année est comparable à celui de l'année 2010 et est assez nettement inférieur à la moyenne (Fr. 2,98).

Les frais de production restent assez stables, avec une moyenne de 3,22 francs/m² (contre 3,29 francs/m² en 2011).

10. SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

10.1. Missions

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est chargé de diverses missions de protection des consommateurs et des animaux ainsi que de la police du commerce.

La sécurité alimentaire implique une surveillance des exploitations de production primaire et des commerces de transformation et de distribution par des inspections des entreprises et des analyses des marchandises. Dans ce cadre, le SCAV veille aussi à ce que les distributeurs d'eau potable fournissent une eau conforme aux exigences légales.

En prévenant et en combattant au besoin leurs principales maladies mais aussi en leur assurant les conditions de vie les plus adaptées, le service contribue à l'amélioration de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des animaux qui nous côtoient.

La police des chiens permet d'assurer la sécurité publique par l'information, la prévention et, au besoin, la prise de mesures de protection adéquates visant à minimiser les risques liés aux chiens dangereux.

Le contrôle des activités des vétérinaires et du marché des médicaments vétérinaires implique une surveillance régulière de la traçabilité et de l'emploi des substances thérapeutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à leur usage sur des animaux.

Le contrôle de la qualité des eaux de baignade (piscines et plages) permet d'éviter des problèmes de santé aux baigneurs.

Le contrôle des poids et mesures permet d'assurer que les instruments de mesure et les indications de quantité respectent les normes légales en vigueur.

La police du commerce délivre les autorisations aux activités commerciales assujetties, prélève les taxes sur les activités soumises, contrôle l'indication des prix et sanctionne les commerces qui ne respectent pas les exigences des lois sur la police du commerce et des établissements publics.

Le SCAV est aussi chargé, dans le cadre du droit agricole fédéral, de la protection des appellations géographiques protégées (AOC/IGP), de la surveillance du respect des obligations des produits de l'agriculture biologique et de l'obligation d'informer le consommateur sur les modes de production interdits en Suisse.

10.2. Objectifs de l'année

Des objectifs stratégiques pour la législature 2009 à 2013 ont été élaborés et validés par le chef du département en 2009. Ils sont intégrés dans un processus annuel de gestion des prestations.

Le service a adopté dès sa création un système de management intégré (SMI) certifié ISO 9001 et accrédité ISO 17020 et 17025 dans les domaines de l'inspection et des travaux de laboratoire. Le SMI intègre des outils de gestion des prestations et des processus, un système de contrôle interne et une démarche d'amélioration permanente. Selon la méthode neuchâteloise de gestion des prestations (GESPA), des objectifs qualitatifs, quantitatifs et financiers sont définis pour chacune de ses 43 prestations. Un contrôle de gestion basé sur l'observation d'environ quatre-vingts indicateurs recueillis de manière permanente permet de s'assurer de leur réalisation. Le système de management intègre une évaluation régulière de la qualité et une amélioration permanente basée sur une autoévaluation EFQM/CAF.

En complément à ces objectifs détaillés par prestation ou groupe de prestations, des objectifs généraux sont formulés. Pour l'exercice 2012, ces objectifs étaient les suivants:

1. **Le cas échéant, préparer le mandat reçu du canton du Jura.** Entrer en contact avec nos nouveaux partenaires, finaliser le contrat de collaboration, préparer les modifications légales

nécessaires, définir les cahiers des charges et le fonctionnement du service, régler la question des locaux.

2. **Intégrer la police du commerce.** Préparer les législations nécessaires, procéder au déménagement, réorganiser les procédures de travail, développer le système de management intégré, lancer le guichet unique.
3. **Préparer et défendre les rapports au Grand Conseil.** Sont concernées les législations suivantes : loi sur la police du commerce, loi sur les établissements publics, loi sur les heures d'ouverture des établissements publics, loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux, loi d'application de la loi sur les denrées alimentaires, loi sur l'eau potable, loi sur la taxe et la police des chiens.
4. **Introduire la nouvelle informatique.** Participer au projet-pilote Limsophy et introduire le logiciel dans les activités du service, maîtriser le portail Agate, introduire les données de contrôle dans Acontrol et Asan, planifier l'introduction d'une gestion électronique des documents.
5. **Réfléchir à une adaptation des prestations.** Préparer un rapport et soumettre une proposition au chef du département concernant une nouvelle organisation du contrôle de la vendange, réfléchir à l'organisation future des contrôles agricoles.

Le premier objectif a été abandonné au printemps suite à la décision du canton du Jura de ne pas entrer en matière sur ce projet. Les autres objectifs ont été réalisés dans une large mesure, même si certains se poursuivront en 2013.

10.3. Ressources

Ressources humaines

M. José Caperos, après plus de 25 années à la tête de la section d'analyses chimiques a repris le poste de chimiste cantonal du Jura à 60% pour trois ans; ce départ, conjugué avec ceux de deux laborantins en chimie, a fortement diminué les forces de travail de la section au second semestre. M. Marc-André Blaser, fidèle au poste depuis plus de 30 ans, s'est reconverti en conseiller en formation professionnelle; M. Alexandre Bory a choisi de poursuivre une formation universitaire en chimie. Afin de palier ces départs, les deux postes ont été rapidement repourvus en fin d'année par M. Benjamin Hausheer comme laborantin et M. Matteo Nori comme technicien en chimie analytique chargé également de la santé et la sécurité du service. Le poste de chimiste responsable de la section a été attribué dès d'octobre 2012 à M. André Pittet, actif dans le service depuis 1989. Le poste de chimiste non repourvu en chimie analytique a été réattribué aux sections de biologie moléculaire et d'analyses vétérinaires pour l'engagement en 2013 de deux laborantin(e)s travaillant à 50%.

5 ans après son entrée en fonction, le gestionnaire administratif a donné son congé à fin mai. Son successeur n'ayant pas rempli les attentes placées en lui, son contrat a été résilié à fin septembre. Une lourde période de suppléance, assurée pour l'essentiel par le chef de service et la responsable assurance qualité, en a résulté pendant tout le second semestre. Afin d'éviter de tels problèmes à l'avenir, la direction, en accord avec le département, a décidé de réorganiser ses fonctions, en créant un poste à 40% d'informaticien et un poste de comptable à 50% en lieu et place du poste de gestionnaire administratif.

Le poste de collaborateur scientifique à 90% de la section de biologie moléculaire est devenu vacant en novembre à la suite du départ de sa titulaire. Il sera repourvu en 2013, simultanément au poste de laborantin à 50%. Le taux d'activité de l'inspectrice des eaux de baignade est passé de 30 à 35% afin de mieux assurer les contrôles des piscines. Comme prévu, les deux postes à plein temps créés en 2010 pour gérer les analyses liées à l'éradication de la BVD ont été supprimés à fin décembre.

Le service a accueilli de nombreux stagiaires placés par les ORP dans les sections « Analyses vétérinaires et microbiologiques » et "Inspections vétérinaires". Le SCAV compte aussi 5 apprentis à fin 2012 (1 laborantin en chimie, 1 laborantin en biologie et 3 employé-e-s de commerce). Il entend ainsi participer à l'effort pour augmenter la formation duale dans le canton. 2 apprentis ont terminé

leur formation avec succès en 2012, obtenant leurs CFC dans les domaines du secrétariat et du laboratoire.

L'ensemble des collaborateurs du service a bénéficié du programme de formation continue élaboré dans le cadre de l'assurance de qualité. Les formations reçues permettent d'améliorer les compétences dans les domaines techniques, administratifs et relationnels. 3 collaborateurs ont d'autre part été assermentés par le chef du département. Un vérificateur en métrologie a obtenu son diplôme fédéral.

Il a été procédé pour la troisième fois à une enquête de satisfaction auprès du personnel du SCAV. Le taux de réponse a atteint le score appréciable de 84%, identique à celui de 2011. Le résultat global est en baisse à un niveau préoccupant. La moyenne générale des notes est de 4,06, contre 4,40 en 2011. Les employés du SCAV apprécient positivement leur travail, du point de vue de sa nature, de son utilité, de sa conciliation avec la vie privée, de la mission de service public et du matériel à disposition. Ils se considèrent en assez bonne santé. Ils jugent tous ces points particulièrement importants. Mal notés sont par contre la rémunération et l'attrait de l'Etat comme employeur. Le service est aussi médiocrement apprécié pour la charge de travail, sa direction, son organisation, sa gestion, sa cohésion et la pertinence du changement. Le développement du nouveau logiciel *Limsophy*, avec l'importante charge de travail requise et l'intégration de la police du commerce sont probablement cause de ce mécontentement. L'échec du projet de collaboration avec le Jura et le départ du gestionnaire administratif peuvent également avoir détérioré la perception de la conduite du service. Les entretiens de développement sont toujours peu appréciés. Ces domaines mal notés connaissant les évolutions négatives les plus importantes. La surcharge de travail actuelle ne peut durer sans remise en question de la qualité des prestations du service. La direction compte sur l'achèvement des changements en cours pour un retour à plus de sérénité. Elle maintiendra les mesures qui ont porté leurs fruits.

Ressources matérielles et locaux

Les laboratoires ont subi des transformations pour s'adapter à l'évolution de l'importance des domaines d'activité ces dernières années. La section chimie a été rassemblée à l'étage 0 avec une réduction de surface, tandis que la biologie moléculaire s'est étendue à l'étage +1.

Afin de remplacer deux appareils défectueux, la section chimie analytique a acquis en 2012 un nouvel échantillonneur pour le système d'analyse par chromatographie ionique Dionex DX-500 (22.000 francs) ainsi qu'un nouveau spectrophotomètre UV-Vis Jasco V-630 (10.300 francs).

Le système de gestion informatique des inspections et analyses *Limsophy* commun aux 6 cantons romands a été mis en service en fin d'année. Il permettra une notable simplification de la collaboration intercantonale et une amélioration de l'efficacité du service.

Un véhicule de service Skoda a été acquis pour l'inspection vétérinaire; les 2 véhicules Renault Kangoo de la section métrologie ont été remplacés par deux VW Caddy. Globalement, les collaborateurs ont parcouru 114.377 km au moyen de leurs véhicules privés ou des véhicules de service.

La section d'inspection denrées alimentaires a acquis des testeurs d'huiles, des thermomètres à sonde infrarouge, des thermomètres enregistreurs ainsi que des valises sur roulettes vu le poids grandissant du matériel de contrôle.

Ressources financières

Le service a été désigné service pilote du DEC pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations (GEM light) dès l'exercice comptable 2013.

La comptabilité financière 2012 montre les résultats suivants (état de bouclage au 17 janvier 2013):

- Le montant total des charges est inférieur de 231.880 francs aux prévisions budgétaires;
- Le montant total des revenus est inférieur de 11.968 francs aux prévisions budgétaires.

En résumé, l'excédent de charges prévu d'un montant de 2.007.482 francs est réduit de 219.911 francs à 1.787.570 francs.

Les charges de personnel, les BSM et les subventions accordées sont inférieures au budget, les amortissements sont par contre supérieurs de 52.483 francs au budget. Au chapitre des revenus, suite à l'ouverture du casino de Neuchâtel, le Grand Conseil a décidé d'attribuer la part cantonale de l'impôt sur les maisons de jeu au SCAV; pour 2012, des revenus de 360.000 francs sont inscrits aux comptes. D'autres améliorations de revenus sont constatées pour les patentes et concessions, les redevances sur la vente de boissons alcooliques et les recettes diverses.

Les résultats de la comptabilité analytique développée dans le cadre du projet GESPA ne peuvent pas être présentés, cette comptabilité ne pouvant être bouclée avant la rédaction du rapport.

10.4. Événements principaux

L'exercice 2012 a vu se réaliser les événements principaux suivants:

- Renouvellement des accréditations ISO 17020 et 17025 du service.
- Développement entre les cantons romands du logiciel commun *Limsophy* de gestion des inspections et analyses.
- Introduction des logiciels fédéraux Agate, Acontrol, Asan et Sigexpa dans le domaine des affaires vétérinaires.
- Exercice par intérim jusqu'au 31 mars de la fonction de chimiste cantonal du Jura par le chimiste cantonal de Neuchâtel.
- Échec du projet de délégation de tâches du canton du Jura au canton de Neuchâtel dans le domaine du SCAV.
- Réorganisation de l'encadrement du service par la suppression d'un poste de cadre administratif et la création de postes de comptable et d'informaticien à temps partiel.
- Adoption par le Grand Conseil de la loi d'introduction fédérale sur la protection des animaux.
- Adoption par le Grand Conseil de la loi sur la protection et la gestion des eaux, élaborée conjointement avec le service de l'énergie et de l'environnement et le service de l'agriculture.
- Rédaction et mise en consultation des nouvelles lois sur la police du commerce, sur les établissements publics et sur les heures d'ouverture des commerces.
- Généralisation de l'autocontrôle de la vendange.
- Accompagnement d'une inspection de fromagerie par une délégation des États-Unis (FDA), en appui de l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL) et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF). Audit de la gestion de la santé animale dans le canton par une délégation de l'Union européenne.
- Éradication couronnée de succès de la maladie bovine BVD.

10.5. Activités/Réalisations

Les activités du service sont réparties dans 10 groupes de prestations pour lesquels le nombre d'heures consacré est présenté dans le tableau suivant.

Groupe de prestations	Heures de travail		Part	
	2012	2011	2012	2011
Sécurité alimentaire	18.418	21.840	38,2%	37,9%
Santé animale	8676	10115	18,0%	17,5%
Protection des animaux	3172	3069	6,6%	5,3%
Police des chiens	3932	4446	8,2%	7,7%
Météorologie	2892	2928	6,0%	5,1%
Mandats pour tiers	4171	6337	8,7%	11,0%
Prestations vétérinaires mixtes	1104	1036	2,3%	1,8%
Eaux de baignade	1058	475	2,2%	0,8%
Affaires vétérinaires	17	111	<0,1%	0,2%
Police du commerce	4723	7250	9,8%	12,6%
Non affectable	14.791	14.934		

L'ensemble des heures productives des collaborateurs du SCAV est de 63.049 heures (2011: 72.540). Cette baisse est imputable à la vacance de nombreux postes durant l'année (voir chapitre consacré aux ressources). Les heures des apprentis et des stagiaires ne sont pas comptabilisées car considérées comme temps de formation. Les 14.791 heures de travail des collaborateurs qui ne peuvent pas être attribuées à une prestation parce qu'elles en concernent simultanément plusieurs sont réparties ultérieurement entre les différentes prestations dans la comptabilité analytique pour permettre d'en connaître le coût exact.

Sécurité alimentaire

Inspections de commerces de denrées alimentaires, d'objets usuels et de la distribution de l'eau potable

Quelques 10.307 heures (12.283 en 2011) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation qui représente le 21,4 % de l'activité du service.

Les entreprises faisant commerce de denrées alimentaires et d'objets usuels font l'objet de contrôles selon un rythme basé sur une analyse des risques faite au terme de chaque inspection. L'analyse selon un système intégrant six paramètres utilisés à l'échelle nationale, détermine la fréquence des interventions, soit tous les 6, 18 ou 36 mois. Sur l'ensemble du canton 931 (1269 en 2011) inspections ont été réalisées, dont 97 (149 en 2011) ont révélé des infractions aux dispositions légales. Cette baisse d'activité est imputable au développement du logiciel Limsophy, qui a nécessité de nombreuses séances et journées de tests (1355 heures).

Lorsque de la marchandise est clairement avariée ou a dépassé la date limite de consommation, elle est éliminée immédiatement. Ces retraits ont été pratiqués à 71 reprises, pour plus de 210 kg de marchandises au total. Du faux safran commercialisé sous cette dénomination a été séquestré. Des produits pour blanchir la peau contenant des substances interdites ont également été confisqués, ainsi que divers objets usuels dégradés (poêles, spatules, etc.). La présence d'hydrocarbures dans un lot de tablettes de chocolat a été mise en évidence.

Une entreprise a livré à un hôpital d'un autre canton des poissons de la famille des *Gempylidae*, toxiques lorsqu'ils ne sont pas apprêtés de manière adéquate, en dépit de l'interdiction légale de les remettre à des établissements de restauration, préalablement rappelée à ce commerce. Plusieurs intoxications en ont résulté. Une forte amende a été prononcée, qui a fait l'objet d'une opposition de la prévenue. L'affaire est entre les mains de la justice.

Les prélèvements opérés pour la deuxième fois lors de la Fête des vendanges ont montré une piètre qualité microbiologique de bien des denrées. Vingt-neuf échantillons ont été prélevés dans 18 stands, en priorité chez des commerçants sans établissement fixe dans le canton, qui de ce fait ne sont pas soumis aux contrôles usuels. Neuf échantillons, soit près d'un tiers, se sont révélés non conformes à la législation sur les denrées alimentaires. Dans 8 stands seulement, tous les échantillons étaient conformes. Un dépassement de la valeur de tolérance pour les germes aérobies mésophiles a été constaté à sept reprises, indiquant une altération de la denrée. Huit échantillons contenaient trop d'entérobactériacées, dénotant une contamination fécale. Dans un cas, la présence massive de *Bacillus cereus*, germe pathogène, a été constatée. Dans cet échantillon, les concentrations en ces trois types de germes ont été respectivement de 4, 1500 et 180 fois supérieures aux normes !

Plusieurs inspections pour les entreprises soumises à autorisation en particulier dans la filière viande et fromage ont été réalisées.

113 (108 en 2011) producteurs de lait ont été inspectés. Des manquements ont été constatés dans la qualité de l'eau, la propreté du bétail, celle des installations et les relevés à documenter. 19 (9 en 2011) interdictions temporaires de livrer le lait ont été prononcées. Pour le surplus, l'ANAPI, sur mandat du SCAV, a procédé à 277 (203 en 2011) contrôles de la production primaire dans des exploitations agricoles.

Le contrôle de l'eau potable est basé sur la surveillance de la qualité de l'eau distribuée et des systèmes d'autocontrôle, ainsi que sur l'inspection des installations. Durant l'exercice 2012, l'inspecteur cantonal des eaux a eu des contacts avec tous les distributeurs et, au besoin, dicté les mesures d'amélioration nécessaires. Il a effectué à quelques reprises des interventions sur place suite à des pollutions. Un travail important a été réalisé avec la commune de Val-de-Travers, pour la réalisation des mesures urgentes exigées par le service pour la sécurisation et la maîtrise de la qualité de l'eau potable distribuée, et au Val-de-Ruz, pour finaliser le projet de restructuration de la distribution de l'eau potable avec le syndicat Multiruz. L'inspecteur a procédé à la mise hors-service définitive de deux stations de pompage et imposé deux interdictions provisoires d'utilisation d'eau de source pour le réseau d'eau potable. Il a également inspecté trois restaurants où les installations et les systèmes de désinfection posaient des problèmes. Des prélèvements couvrant l'ensemble des sources et puits utilisés pour l'alimentation en eau potable du canton ont été effectués en vue d'analyses d'herbicides. En règle générale, la qualité de l'eau distribuée est conforme aux exigences légales et des mesures immédiates sont prises en collaboration avec le distributeur lors de contaminations afin d'éviter toutes intoxications.

Analyses officielles

Quelques 7139 heures (8381 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (14,8 %).

La collaboration intercantonale romande a permis d'organiser 21 campagnes d'analyses. Les contrôles de produits ont été réalisés sur des échantillons prélevés dans les six cantons et analysés dans un seul lieu. Dans ce cadre, le SCAV a prélevé 300 échantillons dont 63 ont été analysés par notre service. S'y ajoutent 136 échantillons prélevés dans les autres cantons et analysés par notre service.

Les campagnes organisées par le SCAV neuchâtelois se résument ainsi:

- Allergènes dans les cosmétiques: les huiles essentielles utilisées comme substances aromatisantes dans les cosmétiques peuvent provoquer des réactions allergiques. 26 substances, dont 16 se trouvant naturellement dans les huiles essentielles, doivent figurer sur l'étiquette si la concentration dépasse 0,01 ou 0,001%. Sur 53 échantillons analysés, 6 (11%) ne répondaient pas à cette exigence légale.
- Authenticité de riz basmati: seules 15 variétés de riz ont droit à l'appellation "basmati" et une limite de 7% de riz non approuvé a été admise par l'Union européenne dans les mélanges. Le contrôle de 40 échantillons a montré que 13 (32%) ne répondaient pas à cette exigence, avec de 16% à 100% de variétés non homologuées.
- Authenticité des poissons: l'examen de l'ADN permet de déterminer si le poisson commercialisé est bien celui dont le nom figure sur l'étiquette ou la carte du restaurant. Sur 29 échantillons analysés, 5 (17%) n'étaient pas déclarés correctement.

- Identification d'espèces de crustacés: sur 31 échantillons analysés, 5 (16%) n'étaient pas déclarés correctement.
- Recherche d'ingrédients non déclarés dans des kebabs: sur 46 échantillons, 10 (22%) étaient d'une composition différente de celle annoncée. Les pratiques de production de certains fournisseurs sont visiblement peu professionnelles.

Pour les échantillons neuchâtelois analysés par les autres laboratoires du réseau, les résultats ont été les suivants:

- Migration de formaldéhyde (précurseur de la mélamine) et phtalates (plastifiants) des vaisseaux en plastique: les 15 échantillons prélevés se sont révélés conformes.
- Composés nitro-musqués dans les cosmétiques : ces substances sont utilisées comme fragrance et fixateur dans les cosmétiques. Vu leur caractère allergène et toxique, leur utilisation est réglementée. Les 21 échantillons prélevés se sont révélés conformes.
- Composés organiques volatils et métaux dans les articles de fantaisie pour carnaval : les substances de ces articles sont susceptibles d'être absorbés par contact et inhalation. Les 13 échantillons prélevés se sont avérés conformes.
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les poissons transformés : les poissons fumés ou séchés peuvent être contaminés par des HAP cancérigènes durant leur transformation. Sur 14 échantillons prélevés, 1 échantillon de rillettes de bondelle fumée dépassait la valeur de tolérance en benzo(a)pyrène.
- Présence de soja non déclaré dans les farines : les farines peuvent être contaminées par du soja, allergène. Les 18 échantillons prélevés se sont révélés conformes.
- Résidus de pesticides dans les légumes et les fruits à noyau (400 substances phytosanitaires analysées): les 13 échantillons prélevés étaient conformes.
- Mycotoxines et métaux toxiques dans les céréales : 18 échantillons, tous conformes.
- Identification et dosage des colorants artificiels : suite aux mauvais résultats des précédentes campagnes, le contrôle des colorants artificiels dans les produits de confiseries a été reconduit en ciblant les E110, E122 et E124, souvent surdosés. Les 6 échantillons prélevés se sont avérés conformes.
- Cosmétiques pour éclaircir la peau : ces cosmétiques contiennent de l'hydroquinone, de l'acide kojique ou de l'arbutine. Les deux premières substances sont interdites, la dernière est limitée. Elles représentent un danger important pour la santé (irritations, dermatites, dépigmentation irréversible etc..). Sur 23 échantillons prélevés, 7 (30%) enfreignaient le droit.
- Fumonisines (mycotoxines) et sulfites dans les vins : les 9 échantillons étaient conformes.
- Authenticité des abricots du Valais : le rapport isotopique $^{18}\text{O}/^{16}\text{O}$ permet de déterminer l'origine des fruits. Les 7 échantillons prélevés se sont révélés bien valaisans.
- Identification et dosage de la caféine, de la taurine et des édulcorants dans les boissons énergétiques: les 20 échantillons prélevés se sont avérés conformes.
- Photoinitiateurs des encres de matériaux d'emballage : ces produits peuvent migrer dans les denrées alimentaires. Les 21 échantillons prélevés étaient conformes.
- Résidus de médicaments vétérinaires dans les miels : 20 échantillons ont été prélevés. Les résultats seront obtenus début 2013.
- Dioxines, furanes et polychlorobiphényles (PCB) dans les œufs : les 9 échantillons prélevés se sont avérés conformes.
- Résidus de médicaments vétérinaires dans les abats : 10 échantillons, tous conformes.

Le service a aussi participé à une campagne nationale sur la teneur en résidus d'insecticides organochlorés et polychlorobiphényles (PCB) dans les miels. L'échantillon prélevé était conforme.

Dans le cadre du suivi pluriannuel, 74 échantillons d'eau potable ont été prélevés pour l'analyse d'herbicides et de métabolites d'herbicides. Huit échantillons (11%) dépassaient la valeur de tolérance de 100 ng/l par substance pour l'atrazine, la deséthylatrazine et la dichloro-2,6 benzamide.

L'étiquetage de 52 produits a été examiné. Le taux de non-conformité est comme toujours élevé (71%), le prélèvement en fonction de suspicions étant particulièrement efficace dans ce domaine.

Les analyses microbiologiques ne sont pas organisées à l'échelle romande, leur nombre élevé et les exigences logistiques justifiant un traitement de proximité. Le service a analysé la qualité microbiologique de 438 (782 en 2011) échantillons officiels. La réduction de l'activité est imputable à des absences pour maladie et aux efforts consentis pour les tests du nouveau logiciel Limsophy. Le taux de non conformités reste toujours élevé (23%) et proche de celui des années précédentes (2011: 26%, 2010: 25%). Les échantillons n'étant pas prélevés au hasard mais en fonction du risque, ce taux ne peut pas être extrapolé à l'ensemble des denrées alimentaires vendues. Les résultats se présentent comme suit:

Secteur	Nombre d'échantillons / conformité à l'ordonnance sur l'hygiène		
	Prélevés	Conformes	Non-conformes
Boulangeries-pâtisseries	25	22	3
Fromageries	12	12	0
Restauration	395	302	93
Boucheries, poissonneries	6	4	2

La section d'analyses vétérinaires et microbiologiques a de plus procédé à 390 analyses sur des échantillons de viande et d'organes prélevés à l'abattoir (360 en 2011).

Voies de droit et suites pénales

Sur près de 300 décisions prononcées pour des infractions au droit alimentaire, 5 ont fait l'objet d'opposition parmi lesquelles 2 ont été acceptées partiellement et 3 rejetées. Un recours au département a été formé, encore pendant à ce jour. Le département a statué sur deux recours. Il a donné raison au SCAV sur une décision de déclassement qualitatif de vin neuchâtelois et a confirmé en partie des décisions relatives à la composition et à l'étiquetage illicites d'infusions (les points sur lesquels la recourante a eu gain de cause résultent de modifications réglementaires intervenues dans l'intervalle).

Dans 127 cas (94 en 2011), les infractions constatées ont été jugées comme n'étant pas de peu de gravité et ont donné lieu à une ordonnance pénale du service, en application des dispositions légales fédérales et cantonales. Le montant total des amendes prononcées se monte à 90.560 francs (99.650 francs en 2011). Les amendes s'étagent de 100 à 9000 francs. Dans 5 cas, le prévenu a formé opposition, ce qui a entraîné la transmission de la cause au Ministère public. Une dénonciation pour tentative d'empêchement d'un acte de l'autorité par menaces de mort envers les collaborateurs du SCAV (art. 285 du code pénal) s'est soldée par un acquittement du prévenu devant le tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz. Le service persistera à ne tolérer aucune menace envers ses collaborateurs et à saisir le Ministère public chaque fois que nécessaire.

Autres prestations

Le service fournit un certain nombre de prestations scientifiques et techniques principalement sous la forme d'examen de plans, d'expertises, de conférences et de cours.

Les collaborateurs du service ont consacré 970 heures (967 en 2011) à ces prestations effectuées dans le cadre général de la sécurité alimentaire.

Santé animale

Analyses

Le service procède aux analyses vétérinaires officielles requises par la législation fédérale en matière d'épizooties, ainsi qu'à l'examen des laits provenant de vaches mammitesuses prélevés par les vétérinaires du canton. Au total, 5723 (6119 en 2011) analyses ont été effectuées, portant sur la détection des épizooties suivantes : brucellose, coxiellose, leucose bovine enzootique, IBR/IPV, maladie d'Aujeszký, PRRS, arthrite/encéphalite caprine, brucellose caprine, brucellose ovine, salmonellose, ESB et BVD/ MD, ainsi que sur la recherche des germes responsables des mammites du bétail laitier et la sensibilité de ces derniers à la pénicilline.

S'agissant dans la plupart des cas de programmes de surveillance destinés à prouver l'indemnité de la Suisse à l'égard des maladies examinées, la grande majorité des échantillons se révèle négative. 4 cas de coxiellose, 2 cas d'arthrite/encéphalite caprine, 3 cas de Maedi/Visna et 1 cas de salmonelles dans un poulailler ont été détectés.

Dans le cadre de la campagne d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 19.018 (19.315 en 2011) analyses ont été effectuées sur des biopsies d'oreilles de veaux nouveau-nés, dont 5 (12 en 2011) ont été diagnostiqués infectés permanents (IP), donnant un taux de positivité de 0.03% (0.06% en 2011).

Environ 4870 heures (6309 en 2011) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation (10,1%).

Élimination de sous-produits

Sur l'ensemble de l'année, les deux centres de ramassage, outre les déchets d'abattage et de boucherie, ont collecté 508 tonnes de cadavres d'animaux (408 tonnes en 2011), dont 468 tonnes au centre cantonal de Montmollin et 40 tonnes au centre régional de Môtiers. A Montmollin, 6505 cadavres d'animaux (5861 en 2011), dont 2813 bovins, 1689 porcs, 66 chevaux, 238 ovins et caprins, 275 chiens, 817 chats, 347 renards, 137 chevreuils, 65 blaireaux, 32 fouines et 26 sangliers, ont été pris en charge.

Les coûts d'élimination par l'usine GZM de Lyss se sont montés à 127.107 francs (130.758 francs en 2011). A relever qu'ils se montaient à 269.764 francs en 1997 au plus fort de la crise de la vache folle.

Environ 2401 heures (1880 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (5,0%).

Surveillance et interventions

Décidée en 2007, l'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD) s'est poursuivie en 2012. Depuis 2007, 122.453 analyses ont été effectuées. Les 507 animaux infectés permanents (IP) découverts ont tous été éliminés. Jusqu'à octobre 2009, une indemnité forfaitaire de 300 francs était versée par animal éliminé. Depuis lors, les veaux sont estimés, puis indemnisés; le montant moyen de l'indemnité se monte à environ 430 francs. Les coûts de cette campagne se répartissent entre le canton pour un tiers et les détenteurs de bovins bénéficiaires pour deux tiers. Au terme de l'année sous rapport, la maladie peut être considérée comme éradiquée; dès 2013, un programme de surveillance sera implémenté pour maintenir ce statut sanitaire favorable.

L'arthrite/encéphalite caprine (AEC) est une maladie redoutable des caprins; combattue depuis une vingtaine d'années, elle a disparu de nos cheptels. Toutefois, des porteurs de virus subsistent. En 2012, tous les caprins de Suisse ont été soumis à des tests de dépistage; dans notre canton, 2 cas ont été diagnostiqués, les caprins positifs abattus et les exploitations mises sous séquestre.

Les autres programmes de surveillance et de prévention portant sur diverses épizooties (IBR/IPV, leucose bovine, salmonellose, peste aviaire, ESB, etc.) se sont poursuivis sans changement notable. Cette année, 1 cas de laryngotrachéite aviaire infectieuse, 1 cas de salmonellose (épizooties à combattre), 4 cas de coxiellose, 1 cas de campylobactériose, 3 cas de Maedi-Visna et 1 cas de paratuberculose (épizooties à surveiller) ont été diagnostiqués.

Environ 418 heures (1163 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (0,9%).

Autres prestations

Diverses autres tâches et activités relèvent de la santé animale. Environ 965 heures (786 en 2011) ont été consacrées par les collaborateurs du service à cette prestation (2,0%).

Protection des animaux

Autorisations

Aucune nouvelle autorisation de détention d'animaux sauvages par des particuliers n'a été délivrée. 8 autorisations ont été renouvelées. Une autorisation de détention de poissons de rente a été délivrée.

9 nouvelles autorisations de pratiquer l'expérimentation animale ont été délivrées. 20 expériences soumises à autorisation étaient en cours sous l'année de rapport. 2 autres se déroulaient sur le territoire de plusieurs cantons.

Environ 273 heures (181 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (0,6%).

Inspections

155 contrôles d'exploitations agricoles (357 en 2011) ont été effectués par l'ANAPI sur mandat du service, dont 16 (10%) ont fait l'objet d'une lettre d'avertissement et/ou d'un contrôle subséquent du SCAV suite à la constatation d'infractions. 21 seconds contrôles ont été en outre effectués par le SCAV.

Le service a d'autre part diligenté 100 enquêtes (132 en 2011) suite à des dénonciations, dont 63 concernaient des chiens, 19 des chats, 32 des animaux de rente et 9 d'autres animaux (reptiles, oiseaux, rongeurs). Dans 52 cas, aucune suite n'a été donnée. 26 avertissements, 5 interdictions de détenir des animaux et 10 séquestres d'animaux (concernant 4 chevaux, 10 chiens, 9 chats, 10 lapins, 1 gecko et 2 rats) ont été prononcés, alors que 8 détenteurs ou détentrices étaient dénoncés à la justice. A noter que le service est habilité à poursuivre les contraventions en matière de protection des animaux depuis le 1^{er} juin, suite à l'entrée en vigueur de la loi d'introduction de la loi fédérale sur la protection des animaux.

Quelques 1485 heures (2012 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (3,1%).

Animaux trouvés

En 2012, 176 animaux trouvés ont été recensés (193 en 2011), dont 116 chats (66%), 51 chiens (29%), 4 oiseaux, 4 petits mammifères et 1 reptile. Dans 72 cas (41%), les propriétaires des animaux perdus ont été retrouvés, alors que 104 bêtes (59%) étaient cédées aux refuges ou aux particuliers qui les avaient recueillies. Au 31 décembre, 21 animaux trouvés étaient en attente de l'échéance légale de deux mois ou de récupération par leurs légitimes propriétaires.

Environ 127 heures (193 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (0,3%).

Autres prestations

Le service fournit un nombre important d'expertises et de conseils techniques, principalement sous la forme d'examens de plans (18 en 2012) ou de réponses à des cas concrets transmis par des particuliers, d'autres services de l'Etat ou la vulgarisation agricole.

Les détenteurs de nouveaux chiens ont l'obligation de suivre des cours de formation théoriques et pratiques dans l'année suivant l'acquisition de leur chien. Cette disposition est mal respectée. Le contrôle de cette exigence a été poursuivi sans relâche en 2012: 814 courriers ont été envoyés à des détenteurs en infraction, engendrant 494 réponses. Dans 252 cas, un délai supplémentaire de 3 mois a été octroyé. 4 détenteurs ont obtenu un délai supplémentaire de 6 mois. 54 dérogations ont été accordées, par exemple en raison de problèmes de santé importants chez le chien ou suite à un changement de propriétaire au sein d'un ménage. 331 décisions administratives chargées d'un émolument ont été rendues. 17 détenteurs ont été dénoncés au Ministère public, alors que 68 ordonnances pénales étaient rendues par le vétérinaire cantonal.

Environ 1286 heures (683 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (2,7%).

Métrologie

Les activités de contrôle sont fixées par le droit fédéral. Elles sont de 3 types:

- Vérification des instruments de mesure utilisés lors de transactions commerciales (2035 heures, 4,2%): les vérificateurs sont passés dans 897 commerces, garages et autres entreprises qui utilisent des instruments de mesure soumis à la vérification. Ils ont vérifié 2173 appareils et instruments de mesure tels que balances, camions-citernes, pompes à essence, etc. sur les 2189 prévus durant cette période. Ces contrôles ont permis de déceler 134 instruments qui ne remplissaient pas ou plus les exigences métrologiques requises; 79 entreprises ont reçu un ordre de réparation.
- Contrôle du poids et du volume des marchandises préemballées (contrôles statistiques, 162 heures): 79 des 94 entreprises concernées ont été contrôlées, soit le 84%. 135 lots ont été contrôlés; 3 étaient hors tolérances. Deux entreprises en infraction ont reçu une lettre d'avertissement et la troisième a été dénoncée au Ministère public pour récidive.
- Surveillance du marché et inspection générale (161 heures): 326 magasins, commerces de détail et autres stands de marché ont fait l'objet de contrôle de la véracité des déclarations de quantité sur 772 préemballages. 76 ne remplissaient pas les exigences légales et ont été retirés du marché; 6 commerces ont reçu un avertissement. Plus de 270 nouveaux instruments de mesure ont été annoncés; une vingtaine de plus ont été découverts lors de contrôles.

Les objectifs de la section ont été atteints. 99% des appareils soumis aux contrôles ont été vérifiés et 84% des entreprises qui conditionnent des marchandises ont été contrôlées. Les objectifs fixés par METAS ont également été atteints. De plus, dans le domaine non-réglementé, 225 instruments de mesure ont été examinés.

Les émoluments facturés se montent à 227.481 francs, auxquels s'ajoutent les débours et frais de déplacements de 57,605 francs, pour un total de 285.086 francs.

Police des chiens

Gestion des morsures

Les médecins sont, depuis 2002, tenus d'annoncer les blessures dues à des morsures de chiens qu'ils constatent dans l'exercice de leur profession. En 2012, 69 cas ont été annoncés (66 cas en 2011). 6 morsures graves sont à déplorer, dont 2 sur des enfants; les chiens concernés étaient de race tervueren, berger blanc, alaskan malamute, croisé, bouvier appenzellois et american staffordshire terrier. 11 cas ont fait l'objet de mesures, notamment l'obligation du port de la muselière ou la tenue en laisse. Une décision d'euthanasie a été prise par le service; dans 10 autres cas, les propriétaires ont décidé eux-mêmes de l'euthanasie de leur animal.

Les morsures de chiens sur d'autres animaux doivent également être annoncées depuis 2007. 52 (35 en 2011) cas ont été signalés; 3 concernaient des blessures mortelles sur un petit chien et 2 chats, 5 des morsures graves sur de petits chiens. Dans 16 cas, des mesures ont été ordonnées (port de la muselière, tenue en laisse obligatoire, etc.), alors que 13 cas faisaient l'objet d'un avertissement. Dans 3 cas de récidives, des mesures plus contraignantes ont été prises.

Quelques 507 heures (374 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (1,1%).

Prévention

Le programme de prévention des accidents par morsures de chiens (PAM) continue de rencontrer un important succès auprès des enseignants et des enseignantes. 237 classes (211 classes en 2011) ont reçu la visite des éducatrices PAM. 2722 (76%) élèves de 1^{ère} et 2^{ème} année Harnos et 1414 (78%) élèves de 4^{ème} année Harnos, soit au total 4136 enfants, ont bénéficié des conseils de prévention. Ce nombre élevé, le plus important jamais atteint depuis l'introduction du programme, représente le 76% des élèves du canton scolarisés dans les années concernées.

Tous les coûts du programme PAM sont pris en charge par les détenteurs de chiens, par le biais de la part cantonale à la taxe des chiens. 292.230 francs ont été encaissés en 2012, dont 48.705

francs ont été rétrocédés aux refuges pour chiens mettant des boxes de détention à disposition des services de l'Etat. Cette année, 9741 chiens (9778 en 2011) ont été soumis à la taxe. Tous les chiens du canton sont enregistrés dans la banque de données nationale des chiens ANIS SA.

Quelques 3425 heures (4071 en 2011) ont été consacrées par le personnel auxiliaire et les collaborateurs du service à cette prestation (7,1%).

Eaux de baignade

Contrôle des piscines publiques

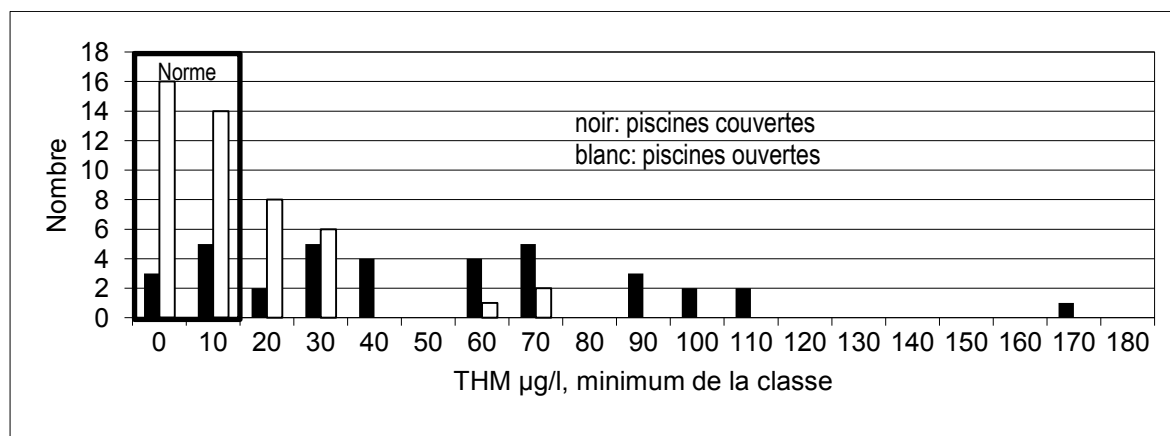
Cette prestation a requis 595 heures (351 en 2011).

Les 46 piscines soumises au contrôle ont été inspectées au minimum 2 fois avec des contrôles supplémentaires pour les bassins présentant des problèmes. Les inspections portent sur la qualité de l'eau, les installations techniques et l'hygiène des locaux. Une inspection d'autorisation d'exploiter est en cours. Sur 123 (107 en 2011) échantillons d'eau analysés, 33 ont fait l'objet d'une contestation pour dépassement des valeurs de tolérance chimiques ou microbiologiques.

Une campagne d'analyse de *Legionella pneumophila* a été menée sur 6 eaux de douches de vestiaires de piscines publiques. Avec 4900 UFC/l, un résultat dépassait la limite recommandée par l'Office fédéral de la santé publique (1000 UFC/l). L'établissement scolaire concerné dut entreprendre de gros travaux de remise en conformité.

Deux campagnes d'analyse des trihalométhanes ont été menées durant l'année 2012 sur les eaux des piscines ouvertes et couvertes (graphe ci-dessous). Les trihalométhanes (THM, principalement le chloroforme) sont classés « cancérigène probable pour l'homme » et altèrent la fertilité masculine. Ils sont facilement absorbés par la peau.

Sur 47 échantillons de bassins couverts, 30 contenaient moins de 20 µg/l de THM et 17 (36%) dépassaient la norme, dont trois fortement. Sur 36 eaux de bassins ouverts, 28 (72%) enfreignaient la norme, dont 21 fortement avec des concentrations de 40 à 176 µg/l. Lors des grandes chaleurs de mi-août, 17 piscines sur 20 étaient en infraction. Des assainissements sont exigés. En général, un filtre à charbon actif correctement dimensionné et entretenu permet de garantir une eau conforme.



Contrôle des plages

La qualité de l'eau des 27 plages des rives neuchâteloises des lacs de Bienne et de Neuchâtel a en règle générale été analysée à quatre reprises. Sur la base de l'analyse de 81 échantillons, toutes les plages se sont classées en catégorie A ou B, propices à la baignade. Cette prestation a requis 148 heures.

Suite au constat de pollutions temporaires récurrentes occasionnées par les rejets des STEP's lors de fortes précipitations, en particulier de part et d'autre de l'exutoire de la Saunerie à Colombier, l'appréciation de la qualité de l'eau a été complétée pour les plages concernées: "dégradation tem-

poraire de la qualité possible après un épisode de pluie en raison de déversement d'eaux non épurées".

Affaires vétérinaires

Surveillance des médicaments

L'application de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires continue de faire l'objet d'une surveillance attentive. Une attention particulière a été consacrée au respect par les agriculteurs et les vétérinaires des dispositions relatives aux conventions medvet; des mesures administratives ont été prises à l'égard de vétérinaires qui ne remplissaient pas leurs obligations.

Les inspections des pharmacies privées de vétérinaires ont été déléguées par mandat de prestation au service vétérinaire bernois par les vétérinaires cantonaux de SO, JU, NE, FR, VS et GE. Les frais d'accréditation et de formation permanente des vétérinaires inspecteurs spécialisés dans ce domaine pointu sont ainsi répartis entre tous ces cantons.

Cinq heures (70 en 2011) ont été consacrées à cette prestation.

Professions de santé animale

6 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire ont été délivrées cette année, à Mmes Nadia Robert, Pamela Stähli, Leslie Tahon Schmid, Isabelle Thommen, Florence Künzle et à M. Alexandre Azélie.

Douze heures (41 en 2011) ont été consacrées à cette prestation.

Prestations vétérinaires mixtes

Contrôles vétérinaires officiels

155 contrôles vétérinaires officiels (122 en 2011) ont été effectués dans les exploitations agricoles du canton, dont 19 ont fait l'objet de contestations, en particulier dans le domaine du marquage et de l'enregistrement du bétail.

Environ 826 heures (740 en 2011) ont été consacrées à cette prestation.

Autres prestations

Sont comptabilisées dans cette prestation les activités touchant simultanément plusieurs domaines des affaires vétérinaires.

Environ 277 heures (295 en 2011) ont été consacrées à cette prestation.

Mandats pour tiers

Analyses de denrées alimentaires et d'objets usuels

Le SCAV a été sollicité pour la détermination de l'authenticité de riz basmati par quatre mandants:

- l'association de consommateurs française "Que Choisir" (8 échantillons),
- l'association de consommateurs danoise "TÆNK", de Copenhague, (10 échantillons),
- le laboratoire cantonal de Zürich (18 échantillons de riz étiqueté 100% Basmati)
- une entreprise française (1 échantillon).

104 (112 en 2011) échantillons ont été soumis par le service de la protection de l'environnement pour des analyses microbiologiques.

7 absinthes ont été analysées à la demande de distillateurs. 9 réfractomètres ont été calibrés pour des encaveurs.

Depuis le 1er janvier 2007, tous les porcs et les chevaux abattus dans les grands abattoirs doivent être soumis à un examen de dépistage des trichinelles, parasites intramusculaires pouvant contaminer l'être humain. 9262 analyses ont été effectuées en 2012 (7747 en 2011), qui se sont toutes révélées négatives. En outre, 300 échantillons en provenance du canton du Jura ont été analysés.

L'ensemble de cette prestation représente 1022 heures (comme en 2011).

Analyses de santé animale

Dans le cadre d'un accord en vigueur depuis 2000, le service procède aux analyses vétérinaires officielles du canton du Jura; d'autre part, quelques échantillons sont testés pour le compte du canton de Berne ou de particuliers. Au total, 8910 analyses ont été effectuées (10.542 en 2011), portant sur le dépistage de plusieurs épizooties et la recherche de germes responsables de mammites du bétail laitier. 49 examens positifs à l'égard de la salmonellose et 15 à l'égard de la coxiellose sont à relever.

Dans le cadre du programme d'éradication de la diarrhée bovine virale (BVD), 24.553 (24.693 en 2011) échantillons en provenance du canton du Jura ont été examinés. Dans le domaine de la surveillance de cette épizootie, 1391 échantillons ont fait l'objet d'une recherche d'anticorps.

Environ 2907 heures (2938 en 2011) ont été consacrées à cette prestation (6,0%).

Autres prestations

Dans le domaine vitivinicole, le passage à l'autocontrôle général de la vendange s'est déroulé sans heurts. Les encaveurs étaient invités à saisir les lots encavés dans un classeur Excel ad hoc puis à le retourner au SCAV. Sur la base de l'expérience acquise, une application spécifique sera développée dans le guichet unique en 2013.

Police du commerce

Législation

Après l'échec en référendum de la loi sur la police du commerce et les établissements publics, le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer trois lois: une première sur la police du commerce (LPCom), une deuxième sur les établissements publics (LEP) et une troisième sur les heures d'ouverture des commerces (LHOCom). Ces lois ont été élaborées et mises en consultation puis adoptées par le Conseil d'Etat en fin d'année; elles sont actuellement en traitement en commission préalable du Grand Conseil.

Contrôle de l'indication des prix

Pour la première année, la surveillance de l'indication des prix, fixée par l'ordonnance fédérale correspondante (OIP, RS 942.211), a été mise en œuvre. Les contrôleurs du SCAV actifs dans les domaines des denrées alimentaires, de la métrologie et de l'inspection vétérinaire ont suivi une formation spécifique et procéderont aux contrôles de l'indication des prix lors de leurs inspections. Dans les domaines non couverts par l'activité des contrôleurs officiels, un mandat de prestation a été conclu avec la Fédération romande des consommateurs. La FRC a procédé au contrôle de 99 commerces, selon tableau ci-dessous. Dans un cas sur deux, l'affichage présentait des non-conformités.

	Coiffure Onglerie	Vêtements	Nettoyage à sec	Quincailleries	Totaux
Affichage correct	10	19	10	8	47
Affichage insuffisant ou inexistant	22	24	4	2	52
% de non-conformité	69%	56%	29%	20%	53%

Établissements publics

Quelques 992 (1015 en 2011) établissements publics sont exploités avec une patente dont la répartition, par catégories, se présente de la manière suivante:

Catégories de patentes	Désignation	2011	2012
Patentes A	hôtel avec alcool	75	73
	hôtel sans alcool	0	0
Patentes B	hébergements avec alcool	5	5
	hébergements sans alcool	3	3
Patentes C	cafés-restaurants avec alcool	369	360
	cafés-restaurants sans alcool	9	8
	cafés-restaurants de nuit avec alcool	6	6
Patentes D	bars avec alcool	200	210
	bars sans alcool	112	103
Patentes E	cabarets-dancings avec alcool	7	6
Patentes F	discothèques avec alcool	18	16
Patentes G	buvettes avec alcool	129	126
	buvettes sans alcool	6	5
Patentes H	cercles avec alcool	43	38
	cercles sans alcool	2	2
Patentes I	débit ambulant avec alcool	1	1
Patentes J	campings	8	8
Patentes K	salons de jeux	22	22

Vingt-six (comme en 2011) métairies sont incluses dans les établissements au bénéfice d'une patente C de café-restaurant avec alcool. La majorité des salons de jeux fait l'objet d'un cumul de patentes, puisqu'exploités dans des établissements publics avec débit de boissons. Seules 128 (216 en 2011) décisions pour des ouvertures ou remises d'établissements publics ont été délivrées durant l'année. Une centaine de patentes sont encore à établir. Ce retard est lié au déménagement de la police du commerce à Neuchâtel et à la réduction de la dotation en personnel. Le taux de rotation des tenanciers d'établissements publics continue à croître, ce qui traduit une surabondance de l'offre et un manque de professionnalisme d'une partie des exploitants.

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, le produit net des patentes est de 2.085.797 francs (2.076.076 francs en 2011).

Des émoluments sont facturés lors de changements de propriétaires de fonds de commerce, de modifications d'enseignes ou d'octrois d'autorisations de sonorisation. Ils se montent à 40.550 francs (42.300 francs en 2011). Des émoluments sont également facturés pour l'octroi d'autorisations annuelles de danses (1 ou 2 jours par semaine), pour 4000 francs (4000 francs en 2011).

Patentes occasionnelles

Quelques 2210 (2334 en 2011) patentes occasionnelles ont été délivrées pour des débits de boissons, pour une valeur totale de 138.380 francs (148.195 francs en 2011). 296 (286 en 2011) patentes de danse ont été délivrées pour 29.600 francs (28.600 francs en 2011). De nombreuses patentes occasionnelles exonérées de tout émolument, délivrées soit à des associations de bienfaisance ou d'utilité publique, soit pour des manifestations privées (mariages, anniversaires, repas d'entreprises) ont également été délivrées. Elles ne font pas l'objet d'un décompte chiffré vu qu'elles ne sont pas facturées.

Commerces de détail de boissons alcooliques

Pour la période de taxation allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, le produit des redevances relatives au commerce de détail des boissons alcooliques (vente à l'emporter) se monte à 762.825 francs (761.030 francs en 2011). Le tiers de ces redevances est versé aux communes sur le territoire desquelles les titulaires des autorisations exercent leur activité. Pour 2012, 54 (47 en 2011) autorisations (nouvelles ou mutations) ont été délivrées pour un total de 5400 francs (4700 francs en 2011).

Distributeurs et appareils automatiques

Pour la période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, les redevances se sont élevées à 116.521 francs (120.862 francs en 2011). D'entente avec les communes concernées, leur part de redevance (jusqu'à 50%) a été facturée par le SCAV, afin de n'envoyer qu'une facture.

Traiteurs

Pour la période allant du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, les redevances perçues se sont élevées à 10.742 francs (8383 francs en 2011).

Autres activités soumises à autorisation

Pour les activités désignées ci-dessous, à l'exception du commerce itinérant (suisse: 5 ans; étrangers: 1 année) et courtage en crédit (5 ans), la validité des autorisations correspond à la période administrative 2009-2013.

2 autorisations pour le commerce et le courtage en matière immobilière (2011: 4)	CHF	200
44 autorisations pour le commerce itinérant (2011: 33)	CHF	9030
3 autorisations pour le commerce d'occasions (2011: 3)	CHF	300
0 autorisation pour une agence matrimoniale (2011: 0)	CHF	0
1 autorisation pour une agence privée de détective ou d'investigations (2011: 3)	CHF	100
4 autorisations pour courtage en crédit (2011: 2)	CHF	2000

Autorisations diverses

Diverses autorisations ont été délivrées durant l'année 2012, lesquelles ont rapporté la somme de 5321 francs (6646 francs en 2011). Cette recette est répartie comme suit:

- 43 autorisations (47 en 2011) de loteries ou tombolas CHF 3741
- 20 autorisations (24 en 2011) pour la vente d'engins pyrotechniques CHF 1580

Répartition des temps par prestations

Les 7250 heures comptabilisées sont réparties comme suit:

Prestations	part
Patentes	78%
Débts occasionnels	4%
Distributeurs automatiques	3%
Vente de boissons alcooliques au détail	4%
Activités itinérantes	2%
Loteries, tombolas, occasions, collectes, traiteurs, courtage, pyrotechnique, détectives	1%
Direction et autres	8%

10.6. Perspectives

Pour l'exercice 2013, les objectifs stratégiques du service sont:

- **Achever la modernisation de la législation.** Sont concernés: la loi sur la police du commerce, la loi sur les établissements publics, la loi sur les horaires d'ouverture des commerces et leurs règlements d'application, le règlement sur l'eau potable, la loi et le règlement sur les chiens, la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires.
- **Vivre l'amélioration permanente.** Réformer le tableau des objectifs et des indicateurs, procéder à une auto-évaluation du service, définir une vision d'avenir et nos valeurs propres, créer un tableau des tâches, compétences et responsabilités (TCR), introduire la gestion électronique des documents (GED), stabiliser et renforcer l'acquis.
- **Apprivoiser et maîtriser la nouvelle informatique.** Garantir le fonctionnement convivial et efficace de Limsophy, développer et introduire les modules complémentaires, maîtriser les applications Acontrol, Asan et Sigexpa.
- **Dynamiser les relations externes.** Refondre intégralement le site Internet du service dans une approche clients conviviale, simple et efficace, développer les prestations Guichet unique en collaboration avec le SIEN.
- **Réformer la police du commerce.** Finaliser les législations nécessaires, réorganiser les procédures de travail, rédiger les documents qualité, offrir les prestations du Guichet unique, vivre la nouvelle législation.

Le SCAV a été désigné service pilote du DEC pour l'introduction de la gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestations. Dès 2013, il sera appelé à prendre plus de responsabilités dans les domaines de la gestion financière et de la gestion du personnel.

La mise en service du logiciel commun Limsophy permettra de renforcer encore la collaboration entre SCAV romands et d'accroître leur impact au service de la protection des consommateurs.

Dans le domaine de la police du commerce, la révision de la législation devrait simplifier les procédures, contribuer à l'assainissement de l'offre en établissements publics et faire évoluer les horaires d'ouverture des commerces de manière consensuelle.

Un nouveau droit alimentaire fédéral est en élaboration. Il s'alignera largement sur le droit européen et entraînera des modifications importantes dans les pratiques actuelles. Une entrée en vigueur est prévue en 2014.

2013 verra les délais transitoires de plusieurs dispositions de protection des animaux de rente arriver à échéance, ce qui pourra engendrer d'importants investissements dans certaines exploitations. Une commission consultative comprenant des représentants de l'administration et du monde agricole sera créée pour étudier les cas les plus problématiques.

11. SERVICE DES MIGRATIONS

11.1. Missions

Fruit de la restructuration du service de l'asile et des réfugiés et du service des étrangers décidée par le Conseil d'Etat en novembre 2005, le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

11.2. Objectifs de l'année

L'année sous revue a été marquée par l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil en hébergement collectif pour requérants d'asile sur le site de Perreux. Ce nouveau centre d'accueil, d'une capacité de 150 places et opérationnel depuis la fin du mois de janvier, a permis la fermeture de l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à La Chaux-de-Fonds qu'il avait fallu ouvrir en urgence en mai de l'année précédente pour faire face à la nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse et à l'obligation du canton de Neuchâtel d'accueillir le 2,4% du total des personnes déposant une demande d'asile dans notre pays. Ajouté aux centres de Couvet et de Fontainemelon, le centre de Perreux permet ainsi au canton de Neuchâtel de disposer de plus de 300 places en premier accueil et d'y héberger aussi bien des personnes arrivant pour la première fois en Suisse que des requérants d'asile déboutés ou frappés d'une décision de non-entrée en matière (NEM), ce qui représente un défi de taille en matière d'accompagnement et de cohabitation de populations particulières et parfois vulnérables. On relèvera également que suite à la décision du Conseil fédéral du 2 mars chargeant le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de mettre à disposition de l'Office fédéral des migrations (ODM) des logements pour héberger des requérants d'asile pour une période temporaire de 6 mois, le cantonnement militaire des Pradières a été retenu à cette fin. Les autorités fédérales ainsi que les communes des Geneveys-sur-Coffrane et Boudevilliers, avec la participation active des autorités cantonales, ont ainsi signé le 19 septembre une convention en vue de créer ensemble les conditions cadre pour une utilisation temporaire du cantonnement des Pradières qui s'est ouvert le 12 novembre et accueille depuis une centaine de requérants d'asile. Sur le plan de la sécurité, un certain nombre de difficultés ont été rencontrées à l'intérieur et aux abords du centre de Perreux, plus particulièrement durant le dernier trimestre de l'année sous revue. Au mois de décembre, le Conseil d'Etat a adopté un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil de Perreux et un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'examiner le renforcement des mesures en place et d'en proposer de nouvelles, tant au niveau de la politique de prise en charge des pensionnaires des centres d'accueil qu'en matière de sécurité. Sur le plan de son organisation et de ses effectifs, le SMIG a poursuivi ses travaux entrepris dans le cadre de la démarche GESPA et retrouvé une stabilité bienvenue.

11.3. Ressources

Composé d'une direction administrative et financière, d'une direction juridique (DJUS) et de trois offices, l'office social de l'asile (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), le service des migrations occupe une centaine de collaboratrices et collaborateurs pour un peu plus de 80 postes équivalents-plein-temps (EPT). Au niveau spatial, ses structures sont quelque peu décentralisées: trois centres d'accueil en hébergement collectif (Couvet, Fontainemelon et Perreux), un bureau d'accueil à la Chaux-de-Fonds et un autre à Neuchâtel (Charmettes). Le reste du service tient ses quartiers à la rue de Tivoli 28 à Neuchâtel.

11.4. Activités/Réalisations

Direction juridique (DJUS)

Dossiers instruits

Durant l'année 2012, la direction juridique a eu en charge l'instruction de:

- 975 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études;
- 506 dossiers d'autorisation de séjour pour études en cours;
- 518 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement;
- 10 dossiers de main-d'œuvre étrangère;
- 20 dossiers de l'OSAS.

Décisions en matière de titres de séjour

La direction juridique a rendu un total de 339 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, toutes matières confondues, dont 144 décisions en matière d'autorisations de séjour pour études et 25 en matière d'assistance administrative.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent toujours plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Décisions en matière d'aide sociale et d'aide d'urgence en premier accueil

Statut	RA	RAD/NEM	Total
Avertissement	6	6	12
Passage aux bons d'achat	15	13	28
Refus de prestations financières et exclusion d'hébergement / interdiction de périmètre	13	4	17
Aide d'urgence pour une durée limitée	0	38	38
Refus d'aide d'urgence pour absence de signature	0	16	16
Refus de prestations (subsidiarité)	0	2	2
Total	34	79	113

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14 alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) l'octroi d'autorisation de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84 alinéa 5 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisation de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes dont le nombre se stabilise.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0	4
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7	11
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	1	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64	55
Total	402	309	128	95	72	70

Etat du traitement des dossiers au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Octroi permis B	138	241	202	143	87	82
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5	0
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10	13
Refus permis B par l'ODM	3	2	13	23	15	2
Classement	5	13	28	8	7	2
En suspens à l'ODM	0	3	66	11	17	6
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25	7
En cours	1	52	102	104	82	85
Total	166	354	459	345	248	197

Permis B octroyés selon le statut

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120	78	82
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4	1	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8	0
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	0	0
Total	138	241	202	143	87	82

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 4 reprises et a examiné 29 propositions d'octroi d'autorisation de séjour soumises par le service des migrations.

Visas de retour

La direction juridique a délivré 151 visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours. Ces octrois nécessitent une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La direction juridique a examiné 155 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisation d'établissement (permis C) et n'en a refusé qu'une. Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue - en cas d'absence à l'étranger de plus de six mois - que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La direction juridique a également fourni des observations au Département de l'économie, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la loi fédérale sur les étrangers. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Elle a déposé 13 dénonciations ou plaintes pénales et a introduit 2 requêtes en conciliation en matière de bail auprès de la chambre de conciliation.

Elle a rédigé les réponses à 20 consultations fédérales, cantonales, de l'ODM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux des migrations et avec l'association des services cantonaux de migration.

Office social de l'asile (OSAS)

Considérations générales

L'ouverture du centre d'accueil de Perreux a permis la fermeture de l'abri de protection civile de Bois-Jean-Droz à la Chaux-de-Fonds, structure d'hébergement collectif à laquelle il avait fallu recourir provisoirement dès le mois de mai de l'année précédente pour faire face à la nette augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile en Suisse, et de désengorger les centres de Couvet et Fontainemelon dont les capacités étaient saturées. Elle a aussi contribué à ralentir la cadence des transferts vers le second accueil, qui devaient s'effectuer prématurément jusqu'alors en raison du manque de places dans les centres, favorisant ainsi une meilleure sensibilisation des requérants d'asile aux usages locaux et l'acquisition de connaissances élémentaires de la langue française. Néanmoins, l'importance des flux migratoires et l'augmentation du nombre de dépôts de demandes d'asile en Suisse ont mis le personnel d'encadrement à rude preuve tout au long de l'année aussi bien en premier qu'en second accueil.

Effectif du domaine de l'asile et des réfugiés

Le nombre d'arrivées dans le canton a augmenté de près de 20% sur l'année par rapport à 2011 pour atteindre le chiffre de 660 personnes à fin 2012.

Au 31 décembre 2012, le nombre de personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton de Neuchâtel se montait à 1377 personnes, réparties de la manière suivante:

- 584 requérants d'asile (RA);
- 194 admis provisoires de moins de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP);
- 160 admis provisoires de plus de 7 ans de présence depuis le dépôt de leur demande d'asile en Suisse (AP+);
- 290 réfugiés reconnus et réfugiés admis provisoires (RR et RAP);
- 78 requérants d'asile déboutés (RAD);
- 71 personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM).

Les principales constatations en ce qui concerne l'évolution des effectifs en 2012 sont les suivantes:

- Le nombre de requérants d'asile (RA) a augmenté de 20% en 2012;
- Les admis provisoires (AP) ainsi que les admis provisoires de plus de 7 ans de séjour (AP+) sont en diminution par rapport à l'année 2011 (-15% AP et -20% AP+);
- Le nombre de réfugiés reconnus pour 2012 est quasiment équivalent à l'année 2011 (-1%);
- Le nombre de NEM a diminué de 18% alors que le nombre de RAD a augmenté de 18% par rapport à 2011.

Enjeux financiers liés à l'évolution de ces effectifs

Le canton de Neuchâtel compte, en sus des catégories de personnes prises en charge par la Confédération (RA, AP, RR, RAP), un nombre important d'AP+, de NEM et de RAD. Ces dernières catégories ne sont plus prises en charge financièrement par l'ODM depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes. Ce report de charges représente environ 3,3 millions de francs par an.

Les NEM et RAD, exclus de l'aide sociale, peuvent bénéficier, s'ils le demandent, d'une aide d'urgence (selon l'article 12 de la Constitution fédérale). Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base, et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir les frais de subsistance (le déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement). A fin décembre 2012, le canton comptait 149 RAD et NEM.

Hébergement et encadrement

Centres d'hébergement collectif

Au même titre que les autres cantons suisses, celui de Neuchâtel a observé une recrudescence des cas de dysfonctionnements, d'incivilités et de violences physiques dans les centres d'accueil mais aussi à l'extérieur de ceux-ci. Ces actes sont essentiellement le fait d'une petite partie de la population accueillie dans les structures en hébergement collectif, et plus particulièrement (mais pas uniquement) de personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ou de requérants d'asile déboutés (RAD), donc de personnes soumises à l'aide d'urgence et appelées à terme à devoir quitter la Suisse. Dans le canton de Neuchâtel, l'option a été prise de regrouper les personnes présentant des comportements problématiques au centre d'accueil de Perreux pour éviter ou réduire les problèmes ailleurs et en raison notamment de la présence sur place d'agents de sécurité. Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées à l'intérieur et aux abords du centre de Perreux, plus particulièrement durant le dernier trimestre de l'année sous revue. Au mois de décembre, le Conseil d'Etat a adopté un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil concernant la situation et la sécurité au centre d'accueil de Perreux et un groupe de travail interdépartemental a été mis sur pied afin d'examiner le renforcement des mesures en place et d'en proposer de nouvelles, tant au niveau de la politique de prise en charge des pensionnaires des centres d'accueil qu'en matière sécuritaire.

Appartements

Au 31 décembre 2012, l'OSAS gérait 330 baux à loyer, soit 4 de moins que pour l'année précédente à la même date. Ce sont principalement les requérants en cours de procédure, les personnes admises provisoirement, ainsi qu'un petit nombre de NEM et RAD dits vulnérables qui sont hébergés en appartements. En 2012, un nombre important de personnes ont été transférées du 1^{er} vers le second accueil en raison de la saturation des centres.

La gestion des appartements reste un exercice particulièrement difficile dans le canton où la situation immobilière est toujours relativement tendue. En effet, il s'agit de résilier petit à petit les baux les moins favorables (appartements en piteux état pour un prix trop élevé) pour privilégier les appartements offrant les meilleures conditions prix-qualité. D'autre part, il n'est pas facile de trouver des studios correspondant aux normes de l'OSAS (accueil de deux personnes).

InterRen

Une équipe "InterRen", mise en place depuis plusieurs années par l'OSAS, se charge de l'entretien et de la remise en état des appartements loués. Cette équipe, composée de requérants et de personnes admises à titre provisoire, permet d'une part de limiter considérablement les frais d'entretien des appartements, de conserver de très bonnes relations avec les régies immobilières du canton, et d'autre part d'offrir une possibilité de formation et d'intégration pour les personnes travaillant au sein de l'équipe.

Encadrement

Les personnes de l'asile hébergées en appartement (requérants et admis provisoires) sont encadrées et conseillées par les deux bureaux de second accueil situés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Ces bureaux comptent, en tout, une douzaine de collaborateurs administratifs ou spécialisés dans l'encadrement social. Les réfugiés, quant à eux, sont suivis et encadrés par les œuvres d'entraide Caritas et CSP au bénéfice d'un mandat de prestations conclu avec l'Etat de Neuchâtel.

Formation et occupation

En ce qui concerne les programmes d'occupation et de formation, 1312 personnes ont bénéficié d'un soutien et ont accédé à une ou plusieurs des 20 mesures à disposition et prévues dans le plan d'action 2012. Grâce à ces mesures, ces personnes, dont l'accès à un emploi est rendu beaucoup plus difficile par la situation économique actuelle, augmentent leurs chances d'intégration sociale et professionnelle. On relèvera en particulier la forte fréquentation des cours de sensibilisation dispensés dans les centres d'accueil de Couvet, Fontainemelon et Perreux (488 personnes) de même que celles des cours de français organisés par l'intermédiaire du COSM (455 personnes). L'OSAS travaille actuellement en collaboration avec différents partenaires et prestataires tels que Profora BEJUNE, CSP, Job Service, La Joliette, Job-Eco et coordonne l'accès spécifique aux cours de langue en passant par le service de la cohésion multiculturelle.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B: autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour CE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B: les livrets délivrés aux ressortissants extra-européens, renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux ressortissants européens d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-CE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des ressortissants étrangers bénéficiant d'un livret B était au 30 novembre 2012 de 12.307 (11.701 au 30 novembre 2011). Cela revient à dire que 7840 titulaires de cette catégorie de livret (7565 en 2011) sont ressortissants de l'Union européenne (UE) et 4467 (4136 en 2011) sont ressortissants d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C: autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des ressortissants étrangers établis dans le canton de Neuchâtel, au 30 novembre 2012, était de 29.623 (28.928 en 2011). Les ressortissants de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détenteurs de livret C avec 24.544 personnes, (24.291 en 2011), pour 5079 ressortissants d'États tiers, (4637 en 2011). En outre, 1980 détenteurs de permis B se sont vus transformer leur autorisation (1711 en 2011) au profit d'un livret C.

Livret G: autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les travailleurs frontaliers ne sont plus tenus de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend désormais de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. En novembre 2012, on dénombrait 11.970 frontaliers, contre 11.153 à la même période en 2011.

Livret L: autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les travailleurs ressortissants de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-CE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les ressortissants d'États tiers demeurent soumis au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée à des ressortissants extra-européens pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation de l'ODM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 701 personnes ressortissantes de l'Union européenne (483 en 2011) et 121 ressortissantes d'États tiers (143 en 2011) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. Nous pouvons ainsi remarquer une augmentation significative de 218 personnes bénéficiaires d'une autorisation temporaire. En outre, 83 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (74 en 2011). Au total, on comptait ainsi 905 livrets L contre 700 à la fin de l'année précédente.

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2012, l'OSET a examiné 453 déclarations de garantie (405 en 2011), dont 451 ont été préavisées favorablement (382 en 2011) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 45 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale.

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 386 visas (453 en 2011) à des ressortissants étrangers séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Autorisations pour danseuses de cabarets

Quelques 188 autorisations (262 en 2011) ont été établies pour des danseuses engagées auprès des 6 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2012 (8 en 2011). Cette diminution de 74 unités s'inscrit toujours dans le prolongement de celle enregistrée l'année précédente (diminution de 118 unités) et trouve son explication dans la poursuite de l'application rigoureuse de l'arrêté du 23 juin 2004 concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement de danseuses de cabaret, d'une part, et des directives concernant l'octroi de livret de séjour et de travail pour danseuses de cabaret que le service a émises en décembre 2005, d'autre part. Cette diminution est également en lien avec l'accord sur la libre circulation des personnes qui assouplit considérablement les procédures d'engagement de danseuses de cabaret européennes. Enfin, 1 refus d'autorisation d'entrée en Suisse et d'octroi d'une autorisation de séjour a été rendu concernant des danseuses de cabaret.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2008	11.646	29.345	9446	576
2009	11.494	28.050	9213	638
2010	11.214	28.165	9747	731
2011	11.701	28.928	11.153	700
2012	12.307	29.623	11.970	905

Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

L'OSET a examiné de manière particulièrement approfondie 537 dossiers (427 en 2011) en vue d'octroi ou de prolongation d'autorisations de séjour. Il est bon de relever que ce type d'examen ne cesse d'augmenter, notamment face à la progression des ruptures de l'union conjugale et aux difficultés financières (intervention de l'aide sociale) de plus en plus marquées dans la communauté étrangère. Il ressort de ces examens minutieux que 209 autorisations (182 en 2011) peuvent être prolongées sous diverses conditions, 66 propositions (54 en 2011) de refus d'octroi ou de prolongations d'autorisations de séjour ont été transmises à la Direction juridique pour décision. Le solde des dossiers examinés, à savoir 27, (19 en 2011) correspond aux auditions de citoyens suisses ou étrangers établis dans le canton qui désirent faire venir en Suisse des ressortissants extra-européens en vue de mariage. Enfin, 207 dossiers sont en cours d'analyse et 26 dossiers ont été transmis à l'ODM pour approbation de prolongation.

Bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec l'ODM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par l'ODM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2012 se présentent ainsi:

- 92 départs volontaires avec l'aide financière au retour (54 en 2011). Cette nette augmentation de ce type de départ est en partie expliquée par la diminution des prestations accordées aux personnes déboutées;
- 4 départs volontaires correspondant à une famille, financés par le canton, plus précisément par le service de l'action sociale.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 27 décisions de renvoi ont été rendues (41 en 2011). Viennent s'ajouter à cela 43 décisions de pénétrer sur le territoire neuchâtelois. S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 75 ordres de mise en détention (65 en 2011) dont 6 ont entraîné une détention de plus de 72 heures, (10 en 2011) durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au président du Tribunal de district concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 14 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (16 en 2011). Il a été organisé 196 renvois par avion, à destination des pays d'origine des personnes détenues (164 en 2011) dont 151 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (110 en 2011). Cette augmentation est en rapport direct avec la situation actuelle dans le monde, plus particulièrement provoquée par les effets du "Printemps arabe" de 2011. Enfin, l'OSET a proposé 46 interdictions d'entrées en Suisse à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (45 en 2011).

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. En effet, depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs:

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne;
- Les travailleurs engagés par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe non pas au travailleur, mais à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux travailleurs issus des 25 Etats membres initiaux de l'UE, de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les travailleurs issus des autres Etats membres de l'UE ("CE 2" – Roumanie/Bulgarie) demeurent pour l'heure encore soumis aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2011	2012
Total annonces	6433	7252
Travailleurs détachés	1029	1174
Prestataires de service indépendants	938	1335
Agences de placement et de travail temporaire suisses	3023	3401
Autres employeurs suisses	1443	1342

Collaboration avec l'office de contrôle (OFCO) et l'office juridique de surveillance (OJSU) du service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et le service de l'emploi s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux travailleurs européens exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours au maximum par année civile). Enfin, l'OMOE et l'OFCO dispensent ensemble une demi-journée de cours pour chaque volée des participants au cours de cafetiers. L'OMOE a également dispensé une demi-journée d'information/formation à l'attention des inspecteurs(trices) de l'OFCO et des conseillers(ères) ORP engagé(e)s récemment.

Contingents UE/AELE

La période de contingentement des autorisations réservées aux travailleurs européens s'étend du 1^{er} juin au 31 mai et concerne uniquement les ressortissants des nouveaux Etats ayant intégré récemment l'Union européenne, soit les ressortissants issus de Roumanie et de Bulgarie (CE-2), les contingents ayant été abrogés pour les travailleurs issus des autres Etats membres de l'UE/AELE ainsi que Chypre et Malte (ressortissants CE-25).

Ce sont ainsi quelque 684 unités de longue durée et 6355 unités de courte durée qui sont mises à disposition des cantons pour les ressortissants CE-2 (Bulgarie/Roumanie). Les contingents sont libérés par les autorités fédérales sur une base trimestrielle et les cantons ne peuvent se fier qu'à une valeur de référence s'agissant du nombre d'autorisations qu'il leur sera possible d'octroyer. Le système fonctionne selon le principe "premier arrivé, premier servi". Il n'a pas eu d'incidence particulière pour le canton, les contingents fédéraux n'ayant pas été totalement utilisés. Depuis le 1^{er} juin 2009, les ressortissants CE-2 (Bulgarie et Roumanie) sont soumis à une réglementation particulière (dispositions transitoires ALCP).

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 230 dossiers de ressortissants CE-25. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents Etats tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux ressortissants d'Etats tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 45 unités annuelles (permis B) et 78 unités de courte durée (permis L).

En 2012, le contingent des unités annuelles et de courte durée n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 10 unités supplémentaires de courte durée et 30 unités annuelles auprès de l'ODM, qui a accédé favorablement à cette demande. On rappellera ici que l'ODM a décidé de diminuer le contingent pour les ressortissants d'Etats tiers afin de créer un contingent spécial pour les travailleurs UE/AELE détachés en Suisse pour une durée supérieure à 90 jours (auparavant imputés sur le contingent réservé aux ressortissants des Etats tiers). Les besoins importants de l'économie neuchâteloise en spécialistes qualifiés issus des Etats tiers durant l'année écoulée illustrent cet état de fait.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit:

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	11	1	2	14
Machines	132	2	40	174
Tertiaire	232	7	117	356
Horlogerie, microtechnique	27	1	32	60
Bâtiment	28	4	8	40
Hôtellerie, restauration	97	4	95	196
Santé publique	142	1	62	205
Cabaret (procédure spéciale)	202	0	1	203
Total	871	20	357	1248

En 2012, l'OMOE a traité 1248 dossiers (1249 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur "tertiaire" par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

La diminution du nombre de dossiers traités par l'OMOE s'explique par l'entrée en vigueur progressive de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), par la conjoncture économique mais aussi par un changement de régime découlant de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En effet, les employeurs ne doivent plus désormais solliciter l'octroi d'une autorisation de travail pour pouvoir occuper les ressortissants extra-européens déjà titulaires d'une autorisation de séjour (permis B).

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de "l'Arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à la fermeture d'une dizaine d'établissements de ce type dans le canton, ce qui explique la diminution des demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des danseuses de cabaret européennes (non-soumises au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Il n'en demeure pas moins que ce secteur continue d'exiger de la part de l'OMOE une attention constante et des contrôles et vérifications systématiques tout au long de l'année.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter, l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 7 avertissements aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de ressortissants extra-européens au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.), sous l'angle de l'article 122 de la loi sur les étrangers (LEtr). En outre, deux sanctions administratives et 3 avertissements ont été infligés à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour violation de l'obligation d'annonce. Les manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de "mise en garde" pour des infractions de peu de gravité.

11.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation dans le domaine de l'asile. De nouvelles révisions d'ordre législatif au niveau fédéral sont en cours. D'autre part, le Groupe de travail Confédération/cantons a rendu au mois de novembre son rapport final portant sur la restructuration du domaine de l'asile et la mise en œuvre des mesures d'accélération des procédures dont débattera la Conférence nationale sur l'asile qui se tiendra le 21 janvier 2013.

12. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

12.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer la loi cantonale sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996 dont le but essentiel est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers et de promouvoir l'intégration des populations étrangères dans le canton de Neuchâtel. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE), commission consultative du Conseil d'Etat, qui a pour mandat d'étudier les phénomènes liés aux migrations internationales, aux relations entre Suisses et étrangers, ainsi que de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise. Le président est désigné par le Conseil d'Etat et les membres sont eux aussi nommés officiellement sur proposition des milieux intéressés. Ils proviennent notamment des administrations communales et cantonales, des services sociaux, des milieux économiques (patronat et syndicats), des collectivités étrangères, des institutions ainsi que des milieux académiques qualifiés en matière d'intégration des étrangers.

Le COSM combine trois fonctions principales et essentielles en matière de politique d'intégration: celles de centre de contacts spécialisé, de délégué cantonal aux étrangers et de structure logistique pour la CTIE, les organisations de migrants et les milieux concernés.

Selon le cadre légal et réglementaire, la CTIE ainsi que le délégué peuvent agir, en particulier, dans les domaines suivants :

- Rechercher et mettre en œuvre les moyens d'intégration des étrangers;
- Favoriser et assurer l'information entre Suisses et étrangers, d'une part, et étrangers entre eux, d'autre part;
- Soutenir les associations d'étrangers domiciliées dans le canton, sous forme financière, d'aides ponctuelles et de conseils;
- Former et sensibiliser les responsables des administrations cantonales et communales aux problèmes de l'intégration;
- Harmoniser et coordonner les procédures de décisions cantonales en vue de trouver des solutions cohérentes, harmonieuses et équitables;
- Participer à des recherches et des études pour la compréhension des mouvements migratoires et des moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers, le service de la cohésion multiculturelle assume les groupes de prestations suivants:

- Liaisons et médiations entre les autorités et les collectivités étrangères;
- Information, communication, traduction et formation;
- Programmes d'intégration ciblés;
- Contacts et consultations personnalisés (centres de compétences en matière d'intégration et de prévention du racisme);
- Etablissement de rapports de naturalisation et d'intégration;
- Coordination verticale (Confédération, canton, communes) et horizontale (administration, partenaires sociaux et société civile);

Les missions et prestations du service de la cohésion multiculturelle correspondent aux nouvelles tâches dévolues aux cantons par la législation suisse, en particulier la loi sur les étrangers entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La Confédération subventionne ainsi les structures et plusieurs programmes ou projets neuchâtelois.

12.2. Objectifs de l'année

Les principaux objectifs en 2012 ont été la poursuite de la mise en œuvre du programme de législation du Conseil d'Etat dans le domaine des migrations et de l'intégration des étrangers selon les moyens mis à disposition. Il s'agit notamment de l'accueil des nouveaux arrivants, des programmes d'intégration et d'apprentissage du français, des actions de communication publique et de prévention du racisme ainsi que de l'élaboration de projets qui concernent plus spécifiquement les migrations féminines et l'intégration des enfants migrants.

12.3. Ressources

Fin décembre 2012, le service de la cohésion multiculturelle se composait d'une équipe interdisciplinaire de 15 personnes (12,85 EPT) auquel s'ajoute encore un poste d'apprentie engagée en août 2012. Quinze personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. Un effectif complémentaire de 25 personnes intervient régulièrement pour des missions spécifiques ou ponctuelles. Le siège du service se trouve à La Chaux-de-Fonds et une antenne est présente à Neuchâtel.

Le contrat de mandat de prestations conclu en 2001 entre le service de la cohésion multiculturelle et l'Office fédéral des migrations (ODM) a été renouvelé en 2012. Ce contrat prévoit l'octroi d'une subvention fédérale de 150.000 francs en contrepartie d'un certain nombre de prestations d'information, de consultation et de coordination fournies par le COSM. Ces prestations figurent au catalogue du service. Un contrat de prestations supplémentaires a été conclu avec le même partenaire pour un montant de 11.916,80 francs afin de garantir la fonction du centre de compétence d'interprétariat communautaire du COSM.

12.4. Événements principaux

Avenir du COSM

Suite à l'élection du chef du COSM au Conseil communal de la ville de Neuchâtel en juin 2012, la direction du service a alors été confiée à l'interne et ad interim à l'un de ses collaborateurs dont le poste de spécialiste en migration n'a pas encore été remplacé. Le chef du Département de l'économie a profité de ce changement pour mandater une expertise dans le courant de l'automne 2012. Les résultats de cet audit sont attendus dans le courant du 1er trimestre 2013.

Modification de la loi sur l'intégration des étrangers

Un rapport a été soumis au Grand Conseil contenant un projet de loi portant modification de la loi sur l'intégration des étrangers dans une perspective de cohésion sociale et multiculturelle. Le but des modifications apportées est un ajustement de la loi à l'évolution des flux migratoires, notamment leur féminisation, et une mise en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisses en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des étrangers.

A la lumière des nouvelles dispositions législatives fédérales et de l'évolution des fondements de la politique suisse en matière de migration et d'intégration, une mise à jour de la loi cantonale sur l'intégration de 1996 est nécessaire pour être bien en phase avec les évolutions des phénomènes migratoires et du cadre normatif et institutionnel national. Le projet de révision de la loi sur l'intégration, tel qu'il a été soumis au Grand Conseil, met l'accent sur les finalités de l'intégration qui sont la cohésion sociale et la participation des divers acteurs impliqués dans les processus d'intégration ainsi que sur les principes d'égalité et de non discrimination.

Le projet de révision maintient les principaux éléments de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton déjà depuis plusieurs années avec l'actuelle loi. Des innovations y voient le jour en matière de compétence linguistique, en veillant à la bonne compréhension mutuelle entre les personnes allophones et les institutions publiques, notamment en favorisant

l'apprentissage de la langue française, le plurilinguisme et, si nécessaire, le recours à des interprètes et à des traducteurs.

En raison de la féminisation des flux migratoires depuis les années septante (les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérants d'asile), des innovations sont également apportées dans le domaine des migrations féminines, en veillant par exemple à tenir compte de manière appropriée des spécificités des migrations de cette population, notamment dans la prévention des violences et atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

Le projet de modification de la loi sur l'intégration des étrangers a été pensé et analysé dans différents milieux. Ainsi, la CTIE et ses sous-commissions ont œuvré sur celui-ci lors des phases préparatoires et une large procédure de consultation représentative des différents intérêts a été mise en place. Ont ainsi été consultés trois villes par des conseillers communaux, des communes par l'Association des communes neuchâteloises (ACN), les secteurs de l'économie (patronat, syndicats), le service de l'enseignement obligatoire, des institutions sociales, une association représentant les aînés, des experts en matière d'intégration, l'office de la politique familiale et de l'égalité, le service des migrations ainsi qu'un grand nombre de collectivités étrangères.

Les organes consultés dans le cadre du projet de modification de la loi ont exprimé l'importance de poursuivre et consolider les orientations essentielles de la politique d'intégration et de prévention du racisme poursuivie par le canton de longue date. Dans ce sens, le projet contient les éléments principaux suivants:

- Il met en conformité les besoins réels, le fond et la forme avec les nouvelles dispositions du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers, du 5 février 1997. A noter que ce dernier a été mis à jour en 2009 pour s'adapter aux priorités de la politique définies par le Conseil d'Etat à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) au 1er janvier 2008;
- Il tient compte de la volonté du Conseil d'Etat qui entend continuer de valoriser une politique d'intégration active et pragmatique, dont l'objectif essentiel est de favoriser la cohésion sociale par des relations harmonieuses et la compréhension mutuelle entre Suisses et étrangers ainsi que de promouvoir l'égalité et la non-discrimination pour tous les habitants du canton;
- Il tient également compte des priorités formulées par le Conseil d'Etat dans son Rapport d'information au Grand Conseil concernant la politique d'intégration et de prévention du racisme du 15 août 2007;
- Il présente une étape importante et une nouvelle impulsion dans la mise en œuvre de la politique cantonale d'intégration;
- Il prend en compte l'élargissement des prestations existantes fournies par le service de la cohésion multiculturelle.

Il en ressort qu'au plan formel, le nouveau texte du projet de révision de la loi reprend largement la structure du texte de la loi actuelle sur l'intégration des étrangers du 26 août 1996. Quant au fond, le texte a fait siennes plusieurs dispositions de ladite loi. Le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera dans le courant de l'année 2013 sur ce projet de modification de la loi.

Prix "Salut l'étranger!" 2012

Le prix "Salut l'étranger!" a été institué par le Conseil d'Etat en 1995 et a pour but de récompenser des actes en faveur de la tolérance dans le canton de Neuchâtel.

En 2012, il était doté de 7000 francs. La CTIE et le COSM se sont chargés d'informer la population du canton de Neuchâtel de l'existence de ce prix et 10 candidatures (20 en 2011) sont parvenues au jury. Celui-ci a décerné le prix "Salut l'étranger!" 2012 aux Associations Prévention de l'illettrisme au préscolaire et EKIR-Manger ensemble ainsi qu'à Madame Catherine Cuenot-Stalder. La conférence de presse et la remise du prix ont eu lieu le 20 décembre 2012 au Château de Neuchâtel en présence du chef du Département de l'économie, du président et des membres du jury, du délégué aux étrangers, des lauréats ainsi que d'autres invités. Il faut relever que, depuis la création

du prix, en 1995, 50 lauréats ont été désignés et 421 propositions de candidatures ont été adressées au jury.

L'ensemble des propositions transmises depuis la création du prix représente la pointe de l'iceberg des nombreuses initiatives, individuelles ou collectives, prises en faveur du rapprochement entre les différentes populations qui composent le canton de Neuchâtel. Cela représente un engagement considérable et indispensable en faveur de la tolérance, engagement qui passe souvent inaperçu parce que moins spectaculaire que les manifestations de xénophobie, d'intolérance ou encore de racisme.

NeuchàToi 2013

Après le succès rencontré lors des éditions de 2006 et 2009, l'Association NeuchàToi et la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers, avec l'appui du Conseil d'Etat neuchâtelois, s'approprient à mettre sur pied, pour la troisième fois, les manifestations interculturelles NeuchàToi.

Le label NeuchàToi avait été créé en 2006 pour lancer une opération culturelle inédite de grande envergure sur le thème de l'identité neuchâteloise. Une deuxième action "spécial jeunes" avait été menée en 2009. L'édition 2013 entend promouvoir la diversité dans l'espace public et transmettre une image positive d'une société plurielle. Il s'agira de susciter un débat public sur l'hétérogénéité de la société neuchâteloise en identifiant les valeurs et principes communs à travers quatre axes thématiques: dessiner l'avenir, partager l'espace, transmettre un message et promouvoir l'égalité.

Tous les événements liés à NeuchàToi ont pour principal but une meilleure connaissance et compréhension entre Suisses et étrangers et visent à donner confiance à la population entière pour vivre ensemble dans le respect du pluralisme. Cette promotion de la diversité est réalisée en partenariat avec une multitude d'acteurs publics et privés et se décline sous des formes multiples qui s'adressent à chacune et chacun en fonction de ses affinités sociales, culturelles ou sportives.

En 2012, un comité d'organisation, composé d'experts, de membres de la CTIE et de représentants des collectivités étrangères, s'est réuni à plusieurs reprises. Des séances de travail ont également été organisées pour la préparation des événements culturels, sportifs et sociaux et des contacts ont été menés avec les partenaires concernés.

Lublin pour tous

Depuis 2012, le canton de Neuchâtel, par l'intermédiaire du COSM, est signataire d'un partenariat avec la ville de Lublin en Pologne. Tous deux membres du programme des Cités interculturelles, Lublin et Neuchâtel collaborent depuis 2008 lors de différents événements organisés dans ce cadre. Des relations étroites se sont ainsi établies lors des visites d'étude organisées cette même année à Lublin et respectivement à Neuchâtel.

L'idée de mettre en place une collaboration en matière d'intégration est apparue suite à une réflexion conjointe entre les deux partenaires en 2011. La ville de Lublin a alors proposé le projet "Lublin for all". Une convention de partenariat, définissant les rôles de chacun ainsi que les buts et objectifs du projet, a ainsi été signée en mars 2012. Ce projet est soutenu financièrement par le fonds d'aide au développement de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Concrètement, "Lublin for all" consiste en un partenariat entre le COSM et la ville de Lublin qui a pour objectif d'établir des relations durables entre les deux partenaires afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de politique interculturelle. Les autorités de Lublin souhaitent mettre en place une politique durable et efficiente dans ce domaine afin de répondre aux besoins induits par les récents et importants flux migratoires de ces dernières années auxquels elles doivent faire face. Neuchâtel a pour mission de les faire bénéficier de sa longue expertise en la matière.

Le partenariat vise à organiser les échanges entre Neuchâtel et Lublin qui serviront de base à cette dernière pour identifier les besoins et les manques, s'inspirer de différentes pratiques interculturelles en place à Neuchâtel mais aussi pour comprendre le processus par lequel elles se sont imposées comme de véritables pratiques administratives. En ce sens, la collaboration se focalise plus spécifiquement sur certains domaines dans lesquels d'importantes améliorations peuvent être

menées à Lublin (accueil, implication des autorités, etc.) et dans lesquels Neuchâtel a obtenu de bons scores à l'index des Cités interculturelles.

Le projet a concrètement débuté avec la première visite de travail qui s'est tenue du 24 au 25 septembre 2012 à Neuchâtel et à laquelle a pris part une délégation de quatre collaborateurs de la ville de Lublin. A fin novembre, c'est une délégation de trois collaborateurs du COSM qui a été accueillie par les autorités de Lublin pour une visite officielle. Ces deux rencontres ont permis le lancement concret et formel du partenariat.

Audit cantonal des finances

Du 2 au 10 juillet 2012, les comptes annuels 2011 du COSM ont été révisés par le Contrôle cantonal des finances. Suite à cet audit cantonal, un rapport préalable a été établi indiquant que la comptabilité et la gestion financière 2011 du service étaient conformes à la Loi sur les finances du 21 octobre 1980 et aux principes reconnus en la matière. Des recommandations et des observations ont également été formulées dans ce rapport et prises en compte par le service.

12.5. Activités/Réalisations

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités étrangères. Sur demande, cette prestation s'étend aussi à des institutions privées. La médiation implique d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans ce cadre, des rencontres régulières ont eu lieu en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, albanais, latino-amérindiens, musulmans et tamouls.

Il convient de préciser que chaque prestation de médiation comptabilisée implique généralement un ensemble de démarches, de contacts et de rencontres.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Instances officielles – Collectivités étrangères	40	40	29	31	20	26	7
Institutions privées – Collectivités étrangères	24	30	12	17	13	15	3
Total	64	70	41	48	33	41	10

Centre d'interprétariat communautaire

Le Centre d'interprétariat communautaire compte 104 traducteurs/interprètes parlant 42 langues. Durant l'année 2012, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Les statistiques établies montrent que durant les six premiers mois de l'année écoulée, un nombre important de traductions orales et écrites a été effectué.

Traductions orales:

Domaines	Total interventions de janvier à juin 2011				Total interventions de janvier à juin 2012				Ecart			
	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%	Acte	%	Heure	%
Santé	140	17.2	176.0	12.3	284	27.7	303.8	21.2	144	50.7	127.8	42.1
Social	300	36.9	310.3	21.7	377	36.8	392.3	27.3	77	20.4	82.0	20.9
Ecole	94	11.6	154.5	10.8	127	12.4	155.5	10.8	33	26.0	1.0	0.6
Administration	129	15.9	401.3	28.1	103	10.1	206.5	14.4	-26	-25.2	-194.8	-94.3
Judiciaire	59	7.3	115.0	8.1	57	5.6	176.8	12.3	-2	-3.5	61.8	34.9
Police	91	11.2	270.5	18.9	76	7.4	200.3	14.0	-15	-19.7	-70.3	-35.1
Total	813	100.0	1427.5	100.0	1024	100.0	1435.1	100.0	211	20.6	7.6	0.5

Durant le premier semestre 2012, une hausse de 211 actes d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du Centre d'interprétariat et de traduction du canton de Neuchâtel.

Ce sont les professionnels du domaine social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (392 heures), suivis par les professionnels du domaine des soins (303 heures).

Durant le premier semestre 2012, un nombre important de documents destinés aux populations migrantes a également été traduit.

Traductions écrites:

Domaine <i>Traductions écrites</i> Période: 1er janvier au 30 juin 2012	Interventions selon tarifs officiels forfaitaires		Interventions selon tarifs officiels spécifiques		Total	
	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes	Nb doc	Nb lignes
Santé	6	132	0	0	6	132
Social	35	507	3	48	38	555
Ecole	19	239	3	57	22	296
Administration	16	467	6	134	22	601
Judiciaire	19	1864	0	0	19	1864
Police	2	203	6	40	8	243
Total	97	3412	18	279	115	3691

Les secteurs de la justice (1864 lignes) et de l'administration (601 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2012.

Outre les traductions effectuées par les traducteurs du réseau, le Centre d'interprétariat communautaire a fourni des prestations telles que des informations sur les langues, les interprètes et les tarifs ainsi que des renseignements sur les traductions réalisées. Durant l'année 2012, la liste des traducteurs a systématiquement été contrôlée, mise à jour et diffusée aux services des administrations cantonale et communale ainsi qu'aux institutions privées qui l'ont sollicitée.

Une demande conjointe de financement avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre" qui regroupe les cantons de Fribourg, du Jura et la partie francophone du canton de Berne a été déposée à l'ODM en 2011. Ainsi, le mandat de prestations avec la Confédération par le biais de l'Office fédéral des migrations pour la gestion du Centre d'interprétariat communautaire a été reconduit en 2012.

Durant l'année écoulée, le COSM a poursuivi sa collaboration avec tous les partenaires concernés afin d'assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des prestations de traduction. Le COSM a consolidé ses liens avec le Centre d'interprétariat "Se comprendre". Cette collaboration s'est articulée autour des quatre axes suivants:

- Collaboration dans le domaine de la formation des interprètes (ex. participation possible des interprètes neuchâtelois aux formations de base, commune et continue organisées par "Se comprendre", organisation conjointe de modules de formation continue sur des thèmes transversaux tels que, par exemple, les mutilations génitales, etc.);
- Collaboration administrative pour garantir la médiation de langues rares (ex. thai, tibétain);
- Développement et réalisation commune d'une enquête de satisfaction auprès des clients-partenaires (assurance de qualité) en 2013;
- Rencontres trimestrielles en vue d'un partage d'expériences dans le domaine de la stratégie marketing (sensibilisation, information et formation des clients-partenaires).

En 2012, sur proposition du COSM, cinq interprètes ont suivi une formation à Appartenances à Lausanne en vue de l'obtention d'un certificat reconnu d'interprète communautaire.

Centre de compétence intégration

Le Centre de compétence intégration est un dispositif qui fournit des consultations et des informations sociales spécialisées dans le domaine des migrations et de l'intégration à toute personne, indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Il sert en particulier d'interface facilitant l'accès, pour les personnes qui le consultent, à l'ensemble des prestations, ressources et services disponibles.

Durant l'année 2012, 1222 entretiens ont été réalisés en faveur de 652 personnes dont 295 consultaient le centre pour la première fois. Ces consultants ont soumis au total 1565 problèmes dont leur traitement a nécessité 2954 prestations (information personnalisée, soutien administratif, conseil/orientation, médiation, accompagnement et traduction orale). Le nombre total des personnes ayant consulté le centre a augmenté sensiblement tandis que le nombre de consultations réalisées a diminué par rapport à l'année précédente. La diminution des activités s'explique essentiellement par la diminution du nombre de collaborateurs qui réalisaient les consultations, notamment par le non remplacement du poste d'un des responsables de permanence qui assure actuellement la fonction de chef de service par intérim. Le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 45 % de l'ensemble des dossiers individuels traités et, malgré une légère baisse par rapport à l'année précédente, ceci exprime un roulement important des consultants. Cela confirme pleinement la vocation du centre de contacts fournissant des interventions brèves ciblées et des orientations auprès des dispositifs existants.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en %
Nombre de premières consultations	423	431	404	360	303	295	-2.6
Nombre de dossiers individuels traités	733	744	700	647	612	652	+6.5
Nombre d'entretiens réalisés	1638	1587	1496	1434	1320	1222	-7.4
Nombre de problèmes traités	2115	2129	1917	1856	1671	1565	-6.3
Nombre de prestations réalisées	3761	3482	3300	3262	2989	2954	-1.2

Dispositif d'accueil des artistes de cabaret

Depuis avril 2003, le COSM, en collaboration avec le service des migrations et l'antenne SIDA NE, applique un dispositif spécifique d'accueil des artistes (danseuses) de cabaret entrant pour la première fois dans le canton de Neuchâtel. Le but de ces séances d'accueil est de fournir une information spécifique adaptée au public cible dans la langue maternelle ou dans une langue maîtrisée par les destinataires de l'information. Les séances d'information ont lieu un après-midi par mois.

Des informations administratives, juridiques et relatives à la santé (MST, SIDA, alcool...) sont dispensées pendant ces séances.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de séances	12	11	10	11	11	11
Nombre d'intervenants par séance	3	3	3	3	3	3
Nombre d'artistes convoquées	105	91	64	69	52	33
Nombre d'artistes reçues	94	85	57	60	50	30
Nombre de prestations d'interprètes	25	24	16	17	6	5

Le travail de ces 9 années d'information, parallèlement aux différentes mesures prises par le canton, a visiblement porté ses fruits. Mieux informées, les danseuses de cabarets se disent mieux armées pour se défendre. Certaines d'entre elles ont assisté plusieurs fois aux séances. La baisse du nombre d'artistes autorisées à travailler en Suisse constatée ces dernières années se confirme en 2012.

L'Office fédéral des migrations a mis en consultation son projet de révision partielle de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA), visant la suppression du statut d'artiste de cabaret. Cela dans une volonté d'agir pour protéger les personnes vulnérables ou au statut précaire et pour prévenir la traite d'êtres humains.

Le COSM salue le souci de l'ODM mais regrette la suppression de ce statut d'exception (art. 34 OASA) pour les artistes de cabaret en provenance d'Etats tiers, statut qui devrait justement permettre un encadrement et une protection de ces personnes. Le dispositif neuchâtelois devrait en effet être étendu à toutes les personnes travaillant dans les milieux érotiques en pleine expansion, notamment pour celles issues de l'Union européenne pour lesquelles il n'existe actuellement aucun accès pour du travail d'information et de prévention. Avec l'expérience de ce dispositif d'accueil, il a été constaté que plus les personnes vulnérables sont informées, plus leurs droits sont respectés et les abus en diminution.

Prostitution

Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la prostitution et la pornographie prévoit une cellule de coordination chargée d'appuyer l'autorité d'application. Le COSM participe aux séances de cette cellule. La brochure d'information destinée aux responsables de salons ainsi qu'aux prostituées est disponible en plusieurs langues: français, anglais, allemand, espagnol et portugais. Une version en russe et dans d'autres langues existent sur Internet. La brochure a déjà été diffusée par le canal des services les plus concernés, en particulier par la police, l'office de contrôle, les services membres de la cellule LProst, les centres LAVI, le planning familial et certaines communautés étrangères.

Une rencontre a eu lieu en 2012 entre le COSM et le responsable de l'office de contrôle, à la demande de ce dernier, dans le but d'établir une collaboration accrue en 2013 et, sur cette base, réfléchir de manière coordonnée à un dispositif comme celui des artistes de cabaret. En effet, l'office de contrôle constate une forte augmentation de personnes s'adonnant à la prostitution très peu informées ou avec lesquelles il est difficile de communiquer.

Centre de compétence "prévention du racisme"

Parmi ses principales missions, le COSM œuvre très activement dans le domaine de la prévention du racisme et de la promotion des droits humains. Afin de donner à cette activité l'ampleur, la profondeur et la durabilité nécessaires, le COSM s'est doté - il y a quelques années déjà - d'un dispositif institutionnel spécifique nommé Centre de compétence spécialisé « prévention du racisme ».

La mission de cette unité est de prévenir toute forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence fondée sur la race, la couleur, la religion, l'origine ou la nationalité.

Les objectifs du centre visent à assurer une aide aux victimes et témoins de racisme, par des conseils et une orientation adéquate dans leurs démarches, dans les limites du rôle d'un service étatique et, en parallèle, à sensibiliser le public à cette atteinte à la dignité humaine.

Toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confronté (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel, peuvent s'adresser à ce centre de compétence du COSM.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de premières consultations	44	41	49	52	55	49	52
Nombre de dossiers individuels traités	69	79	73	84	79	74	86
Nombre d'entretiens réalisés	214	206	225	224	262	251	239
Nombre de problèmes traités	269	275	298	328	310	299	301
Nombre de prestations réalisées	191	188	194	202	214	202	322

Il ressort des chiffres généraux que le centre n'a pas dû faire face à des fluctuations notables dans le nombre de cas traités. Les chiffres confirment les tendances des années précédentes, soit quarante à cinquante cas par an. En 2012, une légère augmentation a été constatée en comparaison avec 2010 et 2011. Durant l'année 2012, 322 prestations ont été fournies pour 52 bénéficiaires. Il s'agit notamment des prestations suivantes: conseil, information, médiation, soutien administratif, orientation et conseil aux projets. Une partie des cas soumis représentait des demandes d'information auxquelles le centre a répondu rapidement ou pour lesquelles il a renvoyé le demandeur vers d'autres services publics ou privés. Mais d'autres interpellations ont nécessité des interventions plus importantes: préjugés xénophobes, conflits entre employeur et employé, conflits de voisinage, conflits interculturels, discrimination dans l'accès au logement, insultes racistes, etc. Face à ces situations, les collaborateurs du centre sont intervenus de façon active pour soutenir les bénéficiaires des prestations.

Il est également à mettre en évidence les nombreux appels qui parviennent au centre et qui concernent le besoin d'une information correcte et complète sur les différents thèmes traités par le centre.

Il est à noter que les cas soumis au centre ne reflètent en aucun cas l'état du racisme dans l'ensemble de la société neuchâteloise, d'autant plus que le racisme en tant que tel est un phénomène difficilement mesurable.

Site CIAO "Discrimination et racisme(s)"

Le COSM collabore avec la Fondation éducation et développement dans le cadre d'une convention établie en 2004 avec l'Association romande CIAO dont la mission est de prévenir les conduites à risque et de promouvoir la santé auprès des adolescents romands au moyen d'un site Internet. En août 2004, le site a ouvert un nouveau thème intitulé "RacismeS et idées reçues" dans lequel les utilisateurs trouvent des informations concernant le racisme et les discriminations et la possibilité de poser des questions de manière anonyme sur ce sujet. En 2010, le contenu du site "CIAO" a été entièrement réactualisé et modifié. Par conséquent, la rubrique anciennement appelée "Racisme et idées reçues" s'appelle désormais "Discrimination et racisme(s)". Cette révision a été dictée par les besoins du public-cible.

Le COSM a participé activement en 2012 à la rédaction des informations thématiques utiles et aux réponses personnalisées aux questions posées par des jeunes. Les répondants du site ont fourni des réponses à 12 questions posées par des jeunes sur cette thématique particulière.

Depuis l'ouverture du thème, le module de questions-réponses a été sollicité sur les sujets les plus divers: la haine et la violence raciale, la protection juridique contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes, la "tolérance" envers les couples mixtes, les symboles racistes, les idéologies racistes, les différences culturelles, etc.

Le site intègre également une rubrique intitulée "Eclairage CIAO" qui permet de répondre aux avis et interrogations qui n'ont pas de dimension personnelle marquée ou dont le contenu peut choquer d'autres utilisateurs du site.

Programme d'intégration et de connaissances civiques

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrants à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type du programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse. Les prestations du programme sont adaptées à des publics ayant des compétences variables en français et des disponibilités de temps et d'horaire différenciées. Ces programmes sont réalisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds avec la participation financière de la Confédération.

En 2012, cinq programmes distincts ont été réalisés en huit classes annuelle, semestrielle ou trimestrielle (7 en 2011). Les enseignants/animateurs ont réalisé au total 670 périodes d'activités en classe ou à l'extérieur, ce qui représente une augmentation de 45 périodes de cours par rapport à l'année précédente. Dans la même période, le matériel pédagogique du programme "Connaître le pays d'accueil" a été actualisé et enrichi par des nouveaux outils d'animation, offrant ainsi aux participants et aux enseignants un dispositif d'enseignement plus complet et mieux adapté.

Intitulé du programme	Durée du programme	Nb. de périodes réalisées en 2012	Nb. de participants aux programmes en 2012
NEUCHATEL			
1. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 1	Semestriel	160	42
2. S'intégrer au quotidien: débutants niveau 2	Annuel	100	31
3. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	31
4. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	28
5. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	45	16
6. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	45	22
LA CHAUX-DE-FONDS			
7. S'intégrer au quotidien: niveau moyen	Annuel	80	30
8. Connaître le pays d'accueil : niveau moyen	Annuel	80	15
9. Connaître le pays d'accueil : niveau avancé	Trimestriel	0	0
Total		670	215

En 2012, 215 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (219 en 2011). Les participants étaient issus de plus de 50 pays différents et la grande majorité était titulaire d'autorisations de résidence durables en Suisse. La hausse de la fréquentation féminine observée depuis quelques années s'est poursuivie également en 2012. Les migrantes constituaient environ 66% de l'ensemble des personnes ayant participé aux programmes d'intégration et de connaissances civiques.

Participants aux programmes d'intégration et de connaissances civiques selon le statut de séjour en 2012	Nombre	%
Doubles nationaux et autorisations durables	159	73.9
Permis N et F	24	11.2
Autres statuts LEtr	32	14.9
Total	215	100.0

Formations organisées par le COSM et interventions publiques

Le service est intervenu à 34 reprises pour dispenser des formations dans les domaines de l'intégration et de la migration durant l'année 2012. Il a effectué 46 interventions sous la forme de conférences thématiques, d'exposés, d'animation ou participé à des débats touchant un public de 3569 personnes. Le nombre d'interviews donné à des journalistes ainsi que de réponses données à des médias s'élevait à 2 en 2012.

Les formations organisées ou co-organisées par le service peuvent être présentées comme suit:

Nom de la formation	Périodes et lieux	Objectifs	Public-cible	Nombre de participants
Familles d'ici, familles d'ailleurs	Mars et décembre, 2 fois 2 périodes, La Chaux-de-Fonds	Brosser un tableau de la présence des migrants dans le canton et de leur projet migratoire	Futurs éducateurs de la petite enfance	42
Mariage forcé ou force du mariage	Mars, 2 demi-journées, La Chaux-de-Fonds	L'atelier "Mariage forcé ou force du mariage" est une animation d'information et de prévention destinée aux jeunes. Il tente de répondre à un certain nombre de questions en lien avec le thème à travers l'exemple de cas concrets, de reportages audiovisuels et de discussions	Les classes de jeunes du CIFOM/ESTER	27
Multiculturalité en entreprise	Avril, 2 interventions de 2 heures, Le Locle et Fontaines	Formation à la gestion des relations interculturelles et en particulier sur le système de santé suisse auprès des opérateurs d'une entreprise	Opérateurs de l'entreprise horlogère Nivarox	50
Formation "Spécialiste de la migration"	Juin, 1 demi-journée, Tramelan	Analyse de situation, intervention et systèmes d'intégration	Participants à la formation du CIP	10
Éclairage sur les pratiques de Mariage forcé et de Mutilations génitales féminines	Mars, 1 demi-journée, La Chaux-de-Fonds	Analyse des pratiques de Mariage forcé et de Mutilations génitales féminines ainsi que le cadre juridique suisse	Etudiants en santé, dans le cadre des cours d'éthique	25
Politique d'intégration dans le canton de Neuchâtel	Septembre, 1 demi-journée, La Chaux de Fonds	Présenter l'évolution des flux migratoires ainsi que le rôle du COSM dans l'intégration des migrants et les mesures proposées	Etudiants à l'école P. Coullery	25
Petit déjeuner: Quelles sont les lacunes dans l'accès à la santé de la population migrante?	Novembre, 1 demi-journée, Neuchâtel	Les petits déjeuners de promotion de la santé visent à favoriser une vision commune (et transversale aux différents services de l'administration) de la promotion de la santé dans le canton	Les acteurs neuchâtois de promotion de la santé	15
Formation de base pour les interprètes communautaires	Novembre et décembre, 4 séances de 2 heures chacune	Acquérir les notions de base théoriques et les pratiques nécessaires pour une interprétation qualifiée en tri-logue	Réseau de traducteurs/interprètes/médiateurs du COSM ainsi que des cantons partenaires JU, FR, BE francophone	19
Les préjugés et la	Novembre, 1 fois 2	Sensibilisation à la problé-	Médiatrices et mé-	37

cohésion interculturelle	périodes, Fribourg	matique de la discrimination et de la promotion de la diversité. L'utilité et la place de la médiation socioculturelle en milieu scolaire	diateurs scolaires de la Suisse Romande	
Réaliser un projet d'intégration	Juin, 1 journée, La Chaux-de-Fonds	Encourager la création de projets dans le canton de Neuchâtel et assurer leur faisabilité. Fournir des outils concrets pour rédiger et déposer un projet et remettre ces informations sous forme de documents écrits	Associations et groupements de migrants et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes intéressées	7
Création, vie et fonction d'une association de migrants ou interculturelle à but non lucratif	Décembre, 3 soirées, Neuchâtel	Compréhension des fonctions et dynamiques associatives des groupements de migrants ou multiculturels Elucider les différentes phases que peut traverser une association au cours de son existence, clarifier les besoins, identifier les difficultés possibles et les moyens de les résoudre	Associations et groupements de migrants et interculturels ainsi que toute personne ou groupe de personnes non professionnelles, intéressées	6
Mariages forcés	Mai, 2 fois 2 heures, Neuchâtel	Compréhension du phénomène des mariages forcés et outils pour aider les jeunes en difficulté	Les étudiants de deuxième année d'apprentissage du CPLN	45
Histoire géopolitique/Ethnie, culture et religion	Décembre, 2 journées, La Chaux-de-Fonds	Analyse des flux migratoires et leur implication dans la politique d'intégration cantonale	Service de l'emploi	8
Nombre total des formations organisées par le COSM en 2012 : 13 (11 formations en 2011)			Nombre total de participants : 316 (250 participants en 2011)	

Naturalisations

Comme annoncé en 2007, le Conseil d'Etat a décidé, dans le courant de 2008 et de manière progressive, de transférer de la police cantonale au COSM (2,5 EPT) les enquêtes et rapports de naturalisation ordinaire et facilitée du canton de Neuchâtel. Cependant, en avril 2010, l'effectif de travail affecté à cette tâche a été réduit d'un poste équivalent à un plein temps, ce qui a provoqué un ralentissement dans le traitement de ces dossiers et une surcharge importante pour certains collaborateurs du service pour remédier partiellement à cette situation. Comme en 2011, l'année 2012 n'a pas connu une augmentation d'effectifs pour épauler le 1,5 EPT pour le traitement des dossiers de naturalisation, même si le nombre de dossiers enregistrés en 2012 a relativement diminué par rapport à 2011. C'est pourquoi le COSM a continué à recourir aux services du personnel engagé dans le cadre des mesures cantonales de crise.

A la fin 2012, 577 dossiers étaient enregistrés au COSM (soit une diminution de 222 dossiers par rapport à l'année 2011), dont 190 dossiers de naturalisation facilitée et 156 dossiers de personnes de 2^{ème} génération. Ce fort taux de diminution s'explique en partie par l'augmentation significative des émoluments de naturalisation à partir de janvier 2012, alors que la dernière augmentation ne datait que du 1^{er} mai 2011. De ces 577 dossiers enregistrés, 411 ont été traités (soit 71,20%), et les rapports relatifs ont été envoyés à l'office cantonal de la population. A ces 411 dossiers traités, il faut ajouter les 151 de l'année 2011, d'où un total de 562 dossiers traités durant l'année 2012.

Au 31 décembre 2012, la situation se présentait comme suit:

Situation par trimestre	Dossiers Reçus	Naturalisation facilitée	Personnes/2 ^{ème} génération	Dossiers traités
1er trimestre	131	32	50	143
2ème trimestre	126	69	21	189
3ème trimestre	164	33	42	104
4ème trimestre	156	56	43	126
Total	577	190	156	562

La disparité entre les dossiers entrés au 1er et au 2ème trimestre 2012 et le nombre de dossiers traités pendant cette même période est due au fait qu'une bonne partie des dossiers entrés durant le 4ème trimestre 2011 a été finalisée pendant les 1er et 2ème trimestres de 2012.

Il est à noter que, suite à la décision du Conseil d'Etat, le COSM a encaissé, durant l'année 2012, une partie des recettes provenant des émoluments de naturalisation, l'autre partie revenant à l'office cantonal de la population.

Depuis 2006, le COSM s'est vu aussi confié, par le service de la justice, les auditions rogatoires dans le cadre des enquêtes dirigées à l'encontre des personnes soupçonnées d'avoir obtenu la naturalisation facilitée par des déclarations mensongères ou par la dissimulation de faits essentiels, en vertu de l'article 41, alinéa 1 LN (loi sur la nationalité). Il s'agit notamment des cas de personnes soupçonnées d'avoir intentionnellement donné de fausses indications et négligé d'informer les autorités sur des faits importants (nationalité obtenue par un comportement illicite et trompeur).

L'organisation de telles auditions représente une étape d'une enquête qui englobe un ensemble de démarches menées par les autorités compétentes. Durant l'année 2012, le COSM a préparé et organisé sept auditions rogatoires.

Les auditions rogatoires donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux et, le cas échéant, de rapports. Les procès-verbaux sont transmis à l'autorité compétente. En vertu de la législation fédérale, il incombe au Département fédéral de Justice et Police de rendre la décision finale en la matière.

Forfaits d'intégration

Depuis le 1er janvier 2008, le COSM est chargé de gérer les forfaits fédéraux d'intégration destinés aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire.

Les mesures prioritaires et les axes principaux d'action pour lesquels les montants alloués par la Confédération ont été engagés, comme les années précédentes, sont l'apprentissage du français, l'accès au marché du travail et l'ouverture inter-institutionnelle à cette catégorie de la population.

En 2012, des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par l'Alliance des centres de formation professionnelle du canton de Neuchâtel (CEFNA). Un public plus jeune de réfugiés et d'admis provisoires avec un profil scolaire a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques. La collaboration avec l'institution dans le cadre des cours de langue a donc été renforcée. Durant l'année 2012, 181 inscriptions à différents types de cours de langue ont été effectuées et 169 titres de transport ont été délivrés aux personnes concernées afin qu'elles puissent se rendre aux mesures d'intégration.

En étroite collaboration avec le service des migrations et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 40 projets individuels d'intégration, dont une partie des charges a été supportée par les forfaits d'intégration.

En collaboration avec l'Association Journée des réfugiés, le COSM a organisé, le 16 juin 2012, les festivités liées à la Journée du réfugié. Lors de cette manifestation, les représentants des autorités communales et cantonales ont souligné l'importance d'une politique d'asile ouverte et humaine.

Des stands de nourriture et de spécialités culinaires des associations de réfugiés ainsi que des animations musicales ont donné un parfum d'ailleurs à la fête qui s'est déroulée de 9h jusqu'à 21h.

En novembre 2012, le domaine des forfaits d'intégration a fait l'objet d'un audit financier de la part de l'Office fédéral des migrations et du Contrôle fédéral des finances.

Primo-Info

Depuis novembre 2011, le COSM mène, en collaboration avec les communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Travers, un projet-pilote d'entretiens personnalisés de primo-information pour nouveaux arrivants ayant pour but de leur fournir une information et une orientation personnalisées concernant leur intégration en Suisse et plus particulièrement dans le canton de Neuchâtel.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2008, la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) octroie une place importante à l'intégration dans la politique migratoire suisse et stipule notamment à l'art. 56 que les communes ont le devoir d'informer les personnes qui arrivent dans leur localité. Aussi, dans son rapport sur l'avenir de la politique d'intégration des étrangers en Suisse, le Conseil fédéral veut introduire systématiquement, dès 2014, un entretien dit de primo-information afin de favoriser un lien social entre les nouveaux arrivants, leur commune et le canton par une information et une orientation personnalisées. En ce sens, le COSM, sur la base des recommandations de la CTIE, a souhaité tester une formule d'entretien en vue d'une généralisation dans le canton d'ici à 2014 afin notamment de répondre aux exigences de la Confédération.

La phase test s'est déroulée dans les trois villes et communes citées ci-dessus entre novembre 2011 et mai 2012 et s'adressait potentiellement à tous les nouveaux arrivants dans le canton de Neuchâtel. La systématique de cet entretien a varié en fonction du public considéré: les personnes étrangères majeures disposant d'un titre de séjour d'une durée supérieure à 12 mois (permis B et F) ont été conviées systématiquement à cet entretien par le service de la cohésion multiculturelle. En revanche, les Confédérés, les Suisses de l'étranger et les personnes étrangères détentrices d'une autorisation d'établissement (permis C) provenant d'un autre canton helvétique n'ont pas été invités à l'entretien de primo-information mais ont pu en bénéficier s'ils le souhaitaient et sur demande. Ces entretiens ont eu lieu dans les 3 à 6 mois suivant l'inscription du nouvel arrivant au contrôle des habitants de sa commune.

Concrètement, différents documents ont été élaborés pour préciser le déroulement des entretiens et garantir ainsi leur qualité. Au total, la phase-pilote a concerné 250 nouveaux arrivants correspondant au public-cible cité précédemment. Quatre-vingts d'entre eux ont été convoqués, dont 41 personnes ont répondu positivement tandis que 39 ont décliné l'invitation ou n'ont pas réagi à l'envoi des courriers. La satisfaction des personnes reçues a été très importante. L'extension du projet à d'autres communes est prévue.

Mutilations génitales féminines: stratégie cantonale coordonnée

Les études élaborées par l'UNICEF en matière de mutilations génitales féminines (MGF) révèlent que la Suisse, par les flux migratoires, est concernée par l'excision qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique des femmes ainsi qu'à leur dignité. Sur la base des recommandations de la CTIE, le COSM a, en 2011, élaboré une stratégie cantonale fondée sur 3 axes interdépendants (traitement, prévention et sanction) qui se déclinent en une série d'actions coordonnées par le service.

Les buts de cette stratégie sont de lutter contre les MGF et de mettre en place un dispositif adéquat et efficace pour le public-cible dans le canton de Neuchâtel, tant pour les femmes victimes d'excision (prise en charge médicale et psychologique) que pour les fillettes et adolescentes exposées au risque de subir des mutilations (sensibilisation et informations quant aux droits et risques encourus). Le dispositif repose sur une série de collaborations et de partenariats: d'une part avec les institutions et services publics (personnel médico-social, socio-éducatif, administratif) qui interviennent de manière transversale pour traiter, prévenir mais également sanctionner, selon les cas, les MGF (art. 124 du Code pénal entré en vigueur le 1er juillet 2012); d'autre part avec les associations et les personnes migrantes ou issues de la migration qui s'engagent pour mener des actions intra-communautaires permettant d'éviter la stigmatisation et se constituent également en relais

afin de sensibiliser la parenté, d'informer les jeunes filles de leurs droits et de convaincre les jeunes hommes de s'élever contre cette pratique.

Le comité de pilotage qui s'est constitué sous l'égide du COSM, en collaboration avec le service de la santé publique, l'Hôpital neuchâtelois et la CTIE, s'est réuni à plusieurs reprises en 2012 pour la mise en œuvre des différents dispositifs et actions prévues dans la stratégie cantonale coordonnée.

La coordination au sein du COSM a permis d'établir des contacts privilégiés avec les communautés et professionnels concernés par la thématique de l'excision (présentation de la stratégie et contacts bilatéraux pour la réalisation des mesures), de concrétiser des actions institutionnelles et communautaires, et de réunir pour la première fois le "groupe cantonal interdisciplinaire MGF" (plus de 35 organismes et communautés représentés). Cette séance a permis de débattre des trois axes de la stratégie et notamment du protocole de prise en charge socio-médico-soignante, de la prévention (actions intra-communautaires et institutionnelles) ainsi que du cadre légal et des aspects juridiques en lien avec les MGF.

Programme d'intégration dans le domaine préscolaire

En réponse à la mise au concours "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire" de l'ODM, le COSM avait déposé, en collaboration avec les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel pour les années 2010 et 2011, un programme neuchâtelois de mesures innovantes d'intégration dans le domaine préscolaire. Ce programme, intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance", se déclinait en 12 projets qui visaient à promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés entre 0 et 6 ans. Il s'engageait à fournir des outils utiles et concrets aux enfants et à leurs parents pour qu'ils puissent davantage tirer profit des offres existantes dans les structures régulières. Le programme visait également à former et sensibiliser les acteurs concernés par la thématique de l'intégration dans le domaine préscolaire et à promouvoir et intensifier les échanges entre eux. Les axes développés étaient l'encouragement précoce de la lecture, l'appui langagier et la valorisation de la langue d'origine, l'encouragement des compétences éducatives des parents, la mise en réseau et l'établissement de recommandations utiles.

Les trois axes développés pour le programme "Réussir l'intégration dès l'enfance" 2012-2013 ont été choisis avec le plus de cohérence possible après une consultation du groupe de pilotage du programme. Ils doivent permettre de:

- Promouvoir l'égalité des chances de tous les enfants (0-6 ans) habitant le canton de Neuchâtel par des mesures spécifiques qui favorisent leur intégration sociale et scolaire;
- Renforcer les compétences d'intégration et d'éducation de leurs parents;
- Elaborer, en collaboration avec les deux principales villes du canton, une stratégie cantonale cohérente en matière d'intégration préscolaire en vue de l'introduction du programme cantonal d'intégration en 2014;
- Valoriser et pérenniser les compétences et expériences acquises durant le programme mené en 2010 et 2011;
- Consolider et pérenniser le réseau cantonal et intercantonal des acteurs du domaine de l'intégration préscolaire;
- Ajuster le programme et les mesures à l'évolution de la politique cantonale en matière d'intégration préscolaire et des migrants.

Outre la réunion des institutions partenaires (service de l'intégration de la jeunesse de la ville de Neuchâtel, service de la jeunesse de la ville de La Chaux-de-Fonds, RECIF et la Croix-Rouge Suisse, section Neuchâtel), un groupe de réflexion, réunissant les principaux acteurs cantonaux en matière d'intégration préscolaire et de soutien à la parentalité, a été réuni à deux reprises dans le courant du mois d'octobre 2012 afin de dessiner les lignes directrices et les objectifs d'efficacité du futur "Programme cantonal d'intégration" (PIC) du canton de Neuchâtel qui entrera en vigueur en 2014 et dont l'intégration préscolaire est un des domaines prioritaires.

Enfin, un colloque, intitulé "Réussir l'intégration dès l'enfance", a été organisé en décembre 2012 pour réunir tous les professionnels en lien avec la thématique. La journée, qui a réuni près de 40 personnes, a permis de mener une réflexion sur les dispositifs existants et les mesures à mettre en place pour:

- Esquisser une politique publique et cohérente d'encouragement précoce tenant compte des besoins particuliers (notamment pour les enfants allophones migrants);
- Consolider le réseau des acteurs cantonaux;
- Mettre sur pied une coordination de l'offre cantonale en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité;
- Renforcer dans l'ensemble du canton le suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques;
- Etendre les mesures favorisant l'égalité des chances, notamment par un contact précoce avec les livres, une valorisation des cultures et langues d'origine et une formation des professionnels pour renforcer leurs compétences interculturelles.

Prévention des mariages forcés

La lutte contre les mariages forcés a été inscrite dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil comme une priorité de la politique d'intégration pour la législature. L'objectif de cette action, commencée en 2007, est la lutte contre les mariages forcés par le traitement des cas d'une part, et la prévention et la sensibilisation d'autre part, avec le souci de ne pas stigmatiser les communautés étrangères. La réflexion s'est prolongée en 2008 par la proposition d'un plan d'action soumis par un groupe de travail et avalisé par un groupe interservices. Ce plan propose de cibler trois publics: jeunes, professionnels et parents pour information et sensibilisation. Le fil conducteur de la démarche est constitué par une brochure d'information, traduite en plusieurs langues, contenant aussi bien des renseignements d'ordre juridiques qu'administratifs. Au cours de l'année 2009, plusieurs séances d'informations et de présentation du matériel ont eu lieu, visant un public de professionnels, soit les directions d'écoles secondaires, les établissements de formation professionnelle mais aussi les services cantonaux concernés. Plus de 1000 brochures ont déjà été diffusées.

Par ailleurs, le projet du canton de Neuchâtel ayant été retenu par la Confédération comme projet-pilote, il avait pour mission d'assumer la coordination de l'action en Romandie à savoir dans les trois autres cantons partenaires (Genève, Vaud et Fribourg) et un canton associé (Jura). L'action a été adaptée dans les cantons selon leur réalité spécifique et ce sur 2 ans. A cet effet, durant l'année 2010 et 2011 ont eu lieu plusieurs séances de coordination afin de connaître l'avancement de l'action dans les cantons cités et d'autres séances thématiques pour discuter de problématiques particulières proposées par les participantes. Enfin, le service a participé à une table ronde organisée par l'Office fédéral des migrations qui devait récolter un certain nombre de recommandations sur les mariages forcés à introduire dans le rapport destiné à l'Assemblée nationale.

Jusqu'ici, toutes les activités ont été réalisées comme prévues: avec l'impulsion des subventions fédérales, Fribourg, Genève, Vaud et Jura ont réuni, sensibilisé et informé leurs partenaires respectifs concernés par cette thématique, élaboré et diffusé du matériel d'information adapté à leurs contextes et mis sur pied d'autres activités spécifiques pour compléter leurs stratégies. Toutes ces actions initiées grâce à l'aide de la Confédération sont maintenant intégrées dans les structures régulières. Les mesures et prestations les plus importantes continueront à l'avenir d'être menées au moyen du budget des cantons. Toutefois, les deux années du programme (2010 et 2011) ont également permis d'identifier des lacunes et des besoins supplémentaires. Les principaux constats et résultats des actions menées jusqu'ici en Suisse romande montrent que les professionnels manquent encore d'outils pour la prise en charge des victimes de mariages forcés. Ainsi, afin de leur venir encore mieux en aide, le service a mis sur pied une formation ciblée qui s'adresse en particulier aux personnes travaillant dans les institutions vers qui les cas de mariages présumés et avérés sont orientés. Ce projet, dont la coordination est garantie par le COSM, est réalisé en collaboration avec les cantons partenaires et associés, avec le soutien financier de la Confédération pour les années 2012 et 2013.

La formation s'articule en 4 modules. Chaque module se déroule sur deux journées et traite de la thématique générale des mariages forcés. Afin d'assurer une collaboration forte avec les autres cantons romands, la formation est délocalisée dans les cantons partenaires. Ainsi le premier module sur la notion du mariage forcé a eu lieu en septembre 2012 dans le canton de Neuchâtel, le deuxième sur la violence domestique en décembre 2012 dans le canton de Vaud. Les deux derniers modules se dérouleront en avril et juin 2013, respectivement dans les cantons de Fribourg sur le thème des droits des étrangers et du Jura sur la médiation interculturelle comme technique potentielle de résolution de conflits.

Principaux projets d'intégration

Coaching extra-scolaire

Le "coaching extra-scolaire" est un projet-pilote né en 2011 de l'initiative de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi), en collaboration avec le COSM, l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB) et la direction des écoles de la ville de Neuchâtel.

L'école neuchâteloise fournit un enseignement de qualité et une gamme d'appuis pédagogiques complémentaires variés. Néanmoins, la réussite scolaire de certaines catégories d'élèves, notamment en raison de leur contexte familial, social ou migratoire, n'est pas optimale et ce en dépit des efforts consentis par le système éducatif neuchâtelois. C'est pourquoi les partenaires du projet ont souhaité tester un programme complémentaire de coaching extra-scolaire ayant comme objectif d'améliorer le lien social entre l'école, les parents et leurs enfants en difficulté en leur permettant de bénéficier d'un appui pédagogique plus personnalisé.

Destinée aux élèves en difficulté de toutes origines, âgés de 6 à 11 ans, qui fréquentent les classes primaires des établissements scolaires neuchâtelois, l'action vise notamment à encourager et renforcer l'implication et la motivation de ces élèves dans leurs apprentissages scolaires. Pour ce faire, ces derniers sont suivis par un tandem de coach et de mentor bénévoles qui veille à améliorer l'auto-estime, la confiance en soi et les compétences des élèves par la transmission de méthodes de travail et d'apprentissage tout en valorisant leurs progrès. Parallèlement, les coaches et les mentors maintiennent des contacts réguliers avec les parents afin de les impliquer dans la scolarité de leur enfant.

Débutée lors de la rentrée scolaire 2011-2012, la phase-pilote qui s'est tenue au Collège de Serrières, s'est achevée en juillet 2012. Elle a concerné neuf élèves qui ont été suivis par cinq coaches provenant d'horizons professionnels différents et par un mentor, le tout chapeauté par une coordinatrice de projet qui a également fonctionné comme coach. Concrètement, les leçons de coaching ont eu lieu tous les mercredi après-midi (excepté pendant les vacances scolaires) de 13h à 15h dès le 30 novembre 2011, soit un total de 23 leçons. Une évaluation externe a été réalisée durant l'ensemble de la phase-pilote. Bien que certains éléments soient difficilement vérifiables à court terme, elle a toutefois permis de mettre le doigt sur des lacunes. Les principaux constats et résultats de l'action menée montrent que certains objectifs fixés initialement sont difficilement atteignables selon la formule proposée actuellement. Aussi, afin de mieux clarifier les objectifs du coaching et de combler les lacunes relevées, le comité de pilotage a souhaité mettre en stand-by le projet pour cette année scolaire (2012-2013) et créer un groupe de réflexion regroupant différents acteurs. Ce groupe sera chargé de mener une réflexion sur les adaptations à apporter afin de mieux impliquer les différents acteurs du coaching et de mieux atteindre le but visé en vue notamment d'une reprise du projet à la rentrée 2013-2014.

Réseau de mères de contact

Une collaboration entre le COSM et la Croix-Rouge Suisse section Neuchâtel (CRS-NE) a été menée en 2011 dans le but de mettre sur pied un projet-pilote en ville de Neuchâtel en 2012. Cela a été possible grâce à un modeste soutien financier du service cantonal de la santé publique et une collaboration avec la ville de Neuchâtel par le Contrôle des habitants. Concrètement un "réseau de mères de contact" a été créé afin d'améliorer les liens sociaux des mères ayant des enfants en âge préscolaire (0-4 ans) et de fournir des orientations et des informations générales (sanitaires, socio-éducatives) sur le système suisse et/ou cantonal.

Même si les femmes ont de tout temps participé aux migrations, leur présence s'est accrue dès les années 70 du fait d'une migration de type familial plus importante qu'auparavant. Les femmes représentent aujourd'hui en Suisse près de la moitié de la population étrangère et le tiers des requérants d'asile, les proportions étant similaires dans le canton de Neuchâtel. La présence accrue de familles migrantes en Suisse s'accompagne d'un besoin croissant d'informations dans des domaines tels que la santé, l'apprentissage des langues nationales, les conditions du regroupement familial ou encore le système scolaire.

Les femmes migrantes ainsi que leurs enfants en bas âge constituent donc un enjeu majeur de l'intégration des étrangers et de la cohésion sociale. La mise en place du "réseau de mères de contact" nécessite deux compétences qui sont du ressort de la CRS-NE:

- Mise à disposition d'un large savoir-faire dans le domaine de l'enfance, des soins, de la formation et du bénévolat;
- Activités dans le domaine des soins, domaine d'activités d'origine de la CRS-NE, se chevauchant de plus en plus avec les activités du domaine social.

Toutes les mères d'enfants de 0-4 ans peuvent bénéficier des compétences du réseau sur demande. Les femmes migrantes ou issues de la migration sont pour leur part directement contactées par une mère de contact proche linguistiquement et/ou culturellement. Le but de cette opération est de sortir de l'isolement une partie de la population particulièrement fragilisée par la migration et l'arrivée d'un nouveau-né.

Pour activer ce réseau selon le concept établi par le COSM, une formation des mères de contact est nécessaire afin qu'elles soient capables de fournir des orientations et informations générales de types sanitaires, sociales et éducatives au sens large. Pour la réalisation de ce projet, la CRS-NE a créé un service ad hoc par lequel elle a pu sélectionner, former et encadrer les futures mères de contact. En novembre 2012, quelques mères de contact ont pu rendre visite à autant de mères bénéficiaires.

Multiculturalité en entreprise

Depuis janvier 2005, une collaboration a été nouée entre le COSM et des entreprises horlogères intéressées du canton. L'objectif de cette collaboration est d'accompagner la multiculturalité en entreprise en favorisant l'intégration par et dans l'entreprise. Le projet prévoit, à la base, une intervention à trois niveaux: une sensibilisation des cadres, une information spécialisée pour les responsables des ressources humaines centrée sur les bases légales liées à la discrimination sur le lieu du travail et enfin une formation sur une demi-journée pour les chefs d'ateliers autour de la communication interculturelle. Une 4ème phase destinée à l'ensemble des employés s'est déroulée au printemps 2012 sous forme de conférences sur le thème (préalablement choisi par les participants) du système des assurances et de la santé.

Le projet-pilote "Multiculturalité en entreprise" a été testé dès 2006 par une entreprise membre du groupe de travail, Nivarox FAR. Toutes les phases prévues ont été accomplies, la formation des chefs d'ateliers étant arrivée à son terme. La collaboration se poursuit sur d'autres axes : cours de langue en entreprise et information de tous les employés, selon modalités spécifiques.

L'ensemble de l'action est régulièrement présentée aux entreprises du groupe Swatch. D'autres élargissements de collaborations sont en préparation, en particulier dans le cadre de l'intégration de personnes réfugiées suite au concept mis sur pied en 2009 par Nivarox, le COSM et Job Service dont l'objectif est d'intégrer des personnes titulaires d'un permis F selon certaines conditions.

Durant l'année 2012, des contacts ont été établis avec de grandes entreprises du canton et une sensibilisation sur les difficultés rencontrées par les migrants à s'insérer sur le marché du travail a permis d'ouvrir certaines des places de stage au concours. En effet, la candidature d'un titulaire d'un permis F, pleinement qualifié, a notamment été soumise. Outre l'élargissement du projet "Multiculturalité en entreprise" aux grandes entreprises du canton, une collaboration avec le COSM, la Confédération (Service de lutte contre le racisme) et le Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan a par ailleurs été explorée afin d'offrir une formation spécifique sur cette thématique.

Accueil des nouveaux arrivants

Le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) vise à offrir un accueil plus personnalisé à toute personne suisse ou étrangère qui prend domicile dans les communes partenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule doit leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement et elle contribue à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux arrivants au sujet de leur commune de domicile. Actuellement, le programme ANA se déroule dans les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit 109.855 habitants et où plus de 70% de la population étrangère réside. La formule prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des huit langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégués à l'accueil. En complément à ces prestations, des

cours de français, organisés par le CEFNA sur mandat du COSM, selon un système modulaire d'unités capitalisables, sont proposés aux nouveaux arrivants à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Couvet. Le volet des cours linguistiques bénéficie d'une participation financière de la Confédération.

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CIFOM et du COSM, a connu un renouvellement de ses membres en 2012 avec l'arrivée de nouvelles autorités dans les villes et communes partenaires suite aux élections communales du printemps dernier. Le groupe s'est réuni une fois en mars 2012, à La Chaux-de-Fonds. Outre la consolidation de la formule d'accueil des nouveaux arrivants, le groupe a pris connaissance des statistiques de l'évolution de la diffusion de la charte de la citoyenneté dans les villes et communes du canton et des premiers résultats du rapport intermédiaire d'évaluation externe mené par KEK-CDC Consultants. Il s'est penché ensuite sur la réalisation, dans les villes et communes de Boudry, La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers, de la phase-pilote du projet "Primo Info", recommandé par l'Office fédéral de la migration, projet qui consiste à inviter chaque nouvel arrivant pour un entretien personnalisé. Durant l'année 2012, le programme d'accueil des nouveaux arrivants a été présenté au Conseil communal (in corpore) de la nouvelle ville et commune du Val-de-Ruz.

Les cours pour nouveaux arrivants visent essentiellement un public peu qualifié, avec un niveau faible en français. Chaque cours dure 3 mois à raison de 2,5 heures par semaine. Ils ont lieu à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds et au Val-de-Travers, pour permettre un accès plus décentralisé. Depuis 2010, le dispositif de ces cours a été complété par un cours hebdomadaire de français assisté par ordinateur pour les nouveaux arrivants qui ont acquis un certain niveau en français. Ce cours vise à leur fournir les outils pour continuer à se former de façon plus autonome. Deuxièmement, des cours semi-intensifs (5h/semaine) ont été mis sur pied depuis 2010 également afin de répondre à une demande de plus en plus marquée dans ce domaine. Au total, 33 cours pour nouveaux arrivants ont été organisés sur l'année civile 2012, dont six sont des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à environ 330 personnes d'apprendre le français. Au niveau pédagogique, ces cours sont basés sur le CECR (Cadre européen de référence pour les langues) et utilisent des descripteurs pouvant attester des niveaux et sous-niveaux. L'approche visée par le CECR recommande à un enseignement partant du vécu de l'apprenant dans sa vie quotidienne. Une bibliothèque d'exercices contenus dans la structure modulaire en français élaborée par le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) offre au formateur un support d'exercices riches et variés. Au terme du cours, chaque apprenant, ayant suivi régulièrement le cours (au moins 80% de présence), se voit attribuer une attestation, un bilan des compétences linguistiques évaluées et un profil linguistique réalisé selon le CECR. Pour améliorer encore davantage la coordination de l'ensemble de l'offre des cours de français dans le canton de Neuchâtel, un groupe s'est constitué dans le cadre du projet "Go Neuchâtel – promotion des compétences de base des adultes". Il réunit le directeur de la formation continue du CIFOM, un représentant du COSM et un représentant du service de l'emploi. Une coordinatrice a été engagée à 10% pour recenser et promouvoir l'offre de cours en compétences de base (français, numérotique et technologies de l'information et de la communication - TIC) pour adultes. Sa mission comprend également l'analyse des besoins propres afin de compléter cette offre, la coordination des actions de formations et la représentation du canton de Neuchâtel au sein des instances romandes s'occupant des formations aux compétences de base.

Charte de la citoyenneté

Dans ses priorités sur la politique d'intégration, approuvée sans opposition par le Grand Conseil en 2007, le Conseil d'Etat a exprimé la volonté d'introduire une charte de la citoyenneté dans le but d'explicitier les fondements et principes essentiels de l'organisation démocratique dès l'installation des nouveaux arrivants dans le canton. Depuis une décennie environ, entre 5000 et 6000 personnes suisses et étrangères s'installent chaque année dans le canton de Neuchâtel et quelque 5000 le quittent. Ces flux sont une réalité contemporaine incontournable qui s'inscrit dans la vocation d'ouverture économique et politique du canton aux autres régions de la Suisse, de l'Europe et du monde.

L'accueil et l'intégration des personnes suisses ou étrangères constituent un enjeu important pour la cohésion et les équilibres sociaux des villes et communes du canton de Neuchâtel.

Cette charte a dès lors été élaborée sous la direction du COSM en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et en étroite collaboration notamment avec la CTIE, les villes et les communes et l'Association des communes neuchâteloises.

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel", document établi par l'Université de Neuchâtel, un "Mémento", feuillet résumant les fondements et principes du canton, une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel", listant les principales adresses utiles, le "Programme d'intégration et de connaissances civiques", dépliant de présentation des cours existants, ainsi que "Quatre saisons – à vivre !", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloises. Les documents les plus importants sont traduits dans les neuf langues les plus couramment parlées dans le canton de Neuchâtel. Depuis 2011, en partenariat avec l'association Bibliomonde, une activité complémentaire a été ajoutée à travers la réalisation d'un feuillet illustrant différents thèmes abordés dans la charte de la citoyenneté par des proverbes et des images. Ce feuillet est intégré aux cinq documents de la charte de la citoyenneté et transmis systématiquement à chaque nouvel arrivant.

A noter que cette charte s'inscrit parfaitement dans les nouvelles dispositions de la loi fédérale sur les étrangers, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. En diffusant la charte de la citoyenneté, les villes et les communes remplissent ainsi leur devoir d'information prévu par la législation suisse et participent en outre à une action utile et concrète en faveur de la cohésion sociale. Ce module de citoyenneté a été récompensé en 2011, dans le cadre du concours européen d'excellence dans le secteur public par (European Public Sector Award EPSA 2011), par l'Institut européen d'administration publique (IEAP) et soutenu officiellement par dix pays d'Europe de même que par la Commission européenne.

Une évaluation externe, recommandée par la Commission fédérale pour les questions de migrations, a été réalisée par l'étude KEK-CDC Consultants.

Durant l'année 2012, le COSM a distribué environ 1500 chartes dans les villes et communes du canton. Ces dernières les ont ensuite remises à chaque nouvel arrivant dans le canton. La charte de la citoyenneté a également été intégrée dans les cours de français afin d'être présentée et discutée par le public-cible "migrants faiblement qualifiés ou débutants en français". Un module de vulgarisation et d'adaptation pédagogique du contenu de la charte a été réalisé au début de l'année et est utilisé dans les cours de français des programmes Accueil des nouveaux arrivants et Asile. Depuis 2012, un cours appelé « La Suisse... et moi » est proposé par RECIF (Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes) dans lequel la charte de la citoyenneté est également distribuée.

FeNEtre sur le monde

Le programme FeNEtre sur le monde propose une valorisation des manifestations organisées dans le canton qui contribuent à la découverte d'une région, d'un peuple ou d'une culture, la connaissance d'une collectivité étrangère ou migrante du canton ou qui améliore les relations interculturelles. Les manifestations sélectionnées bénéficient d'une diffusion d'annonces spécifiques à la radio neuchâteloise RTN et sur le site Internet créé par le COSM réservé à ce projet (www.ne.ch/fenetremonde). Le but est d'informer le public en général des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrants et des relations interculturelles qui se déroulent dans le canton. Cette action s'est poursuivie en 2012 avec la promotion de 18 événements organisés dans le canton.

Vivre ici en venant d'ailleurs

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs" a débuté à la fin du mois de novembre 2002. Il a pour principal objectif d'offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes étrangères vivant dans le canton. Cette action permet de promouvoir leur participation dans la sphère publique de la société civile et de véhiculer une image plus positive que celle habituellement présentée dans les médias. Le programme consiste en une double action de communication à travers des médias écrits et un média radiophonique. D'une part, un petit reportage journalistique sur une personnalité étrangère, sur son trajet migratoire, sur la situation historique et politique de son pays d'origine et sur sa vie quotidienne dans le canton est publié une fois par mois. D'autre part, un reportage de neuf minutes est diffusé sur les ondes de la radio neuchâteloise (RTN 2001) entre 9h et 10h du matin le vendredi précédant la publication de l'article. L'article et le reportage sont réalisés par une

journaliste professionnelle indépendante (RP). Cette double action de communication s'est donc poursuivie en 2012 avec RTN et un partenaire local de la presse écrite, Le Courrier neuchâtelois. Les photos, articles et reportages radiophoniques sont disponibles sur le site Internet créé par le COSM et réservé spécifiquement à ce projet www.ne.ch/temoignages ainsi que sur le site www.neuch.ch.

Alter connexion

Soutenu par le canton et les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, Alter connexion est un programme dont le but est de soutenir l'intégration des jeunes migrants qui se trouvent en situation de risque de ruptures sociale et professionnelle. Il s'appuie sur des "mentors", personnalités clés qui sont susceptibles de représenter des modèles attractifs de référence identitaire. Bénéficiant eux-mêmes d'un soutien professionnel régulier, ces mentors ont pour mission d'assurer un lien avec des jeunes en ruptures et de saisir les opportunités pour les reconnecter sur des réseaux qui puissent soutenir leur intégration socioprofessionnelle. Le programme est en cours depuis 2004 dans le Littoral neuchâtelois et depuis 2010 dans les Montagnes neuchâteloises.

Depuis 2011, ce programme est réalisé dans le cadre d'une convention de collaboration avec le COSM, les villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, la coordination cantonale du projet étant assurée par une commission constituée de représentants des trois villes, du COSM, du Centre professionnel du littoral neuchâtelois, du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises et de Job Service. Les activités du programme sont réalisées par le service de la jeunesse et de l'intégration de Neuchâtel et le service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds. En 2012, la commission cantonale, présidée par le COSM, s'est réunie à deux reprises afin de coordonner les activités sur le plan cantonal. La mise en place du dispositif Alter connexion est actuellement en cours au Locle.

Dans le Littoral, au total 41 jeunes dont 12 jeunes filles, connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle, ont été suivis par 7 mentors en activité en 2012. Pour la majorité d'entre eux, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, etc.), le suivi continuant pour les jeunes restés sans solution. Dans les Montagnes neuchâteloises, au total 16 jeunes dont 6 jeunes filles ont été suivis par 7 mentors en activité dans la même période. 14 d'entre eux ont pu trouver une solution concrète en 2012 et le suivi continuait pour les autres à la fin de l'année.

Forum "Tous différents – Tous égaux" et la Campagne latine contre le racisme

La Journée internationale contre le racisme (ci-après, JICR) a été commémorée pour la 17^{ème} année consécutive dans le canton de Neuchâtel. L'objectif de cette célébration annuelle instituée par l'ONU est d'appeler l'attention sur la lutte contre le racisme, où qu'il se manifeste et quelle que soit l'époque et représente une occasion pour chacun de se réinscrire dans la longue histoire de ceux qui s'engagent en faveur de l'égalité des droits et de la dignité humaine. Cette journée spéciale de mémoire peut servir la cause de différents mouvements associatifs, sociaux et politiques, à se mobiliser de manière plus collective dans des actions plus concrètes face au racisme et à la xénophobie.

Comme chaque année au rendez-vous, le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) s'est mobilisé en 2012 à l'occasion de cette Journée pour rappeler l'importance de la promotion de la tolérance et réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et de la diversité.

Le Forum est un réseau composé de particuliers et de représentants des milieux associatifs qui a pour principale ambition la mobilisation pour sensibiliser l'opinion publique face aux fléaux que sont le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il est né de la campagne, portant le même nom, menée par le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres en 1995 qui a constitué une étape marquante dans le renforcement de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'intolérance. Pour chaque édition, les membres du Forum choisissent un thème spécifique dont la nature varie en fonction de l'actualité. En 2012, le thème choisi par les membres du Forum, "La diversité, une valeur suisse?", a été inspiré par la Campagne latine contre le racisme. En effet, dans le cadre de la JICR, les six cantons romands ainsi que le Tessin, par le biais de la Conférence latine des délégués à l'intégration, ont lancé pour la première fois une campagne commune de sensibilisation et de lutte contre le racisme.

Cette campagne qualifiée comme étant la plus étendue et la plus diversifiée jamais menée contre le racisme en Suisse latine a englobé une gamme d'activités diversifiées qui ont eu lieu du 21 au 28 mars 2012. Les objectifs de cette campagne commune ont été clairement explicités, à savoir:

- Accroître la sensibilisation, la compréhension et favoriser un dialogue public à propos du racisme et de la diversité culturelle en Suisse;
- Reconnaître dans l'espace de la Suisse latine que le racisme, la discrimination, l'intolérance et l'exclusion basée sur la couleur, l'origine ethnique ou nationale, l'appartenance culturelle ou religieuse des personnes, n'ont pas de place dans un Etat de droit;
- Réaliser des activités qui privilégient le rapprochement entre les différentes communautés afin de stimuler les interactions intercommunautaires;
- Susciter l'intérêt du grand public sur les questions relatives à la problématique de l'intolérance et de l'exclusion;
- Créer des rapprochements avec les cantons et les villes de la Suisse latine afin de susciter la mise en œuvre d'activités de sensibilisation similaires visant à favoriser et renforcer l'ouverture à la diversité multiculturelle.

Les actions du Forum qui s'inscrivaient dans le contexte de cette campagne se sont concrétisées par divers événements (animations, actions de sensibilisation, expositions, table-ronde, etc.). A noter aussi une collaboration avec Passion Cinéma et leur sélection des films du Sud du Festival de Fribourg.

Durant cette édition, le COSM a assuré la coordination des activités et le secrétariat du Forum (dix séances plénières ainsi que quelques séances de travail en sous-groupes). Le COSM a coordonné également les activités de la Campagne précitée dans le canton de Neuchâtel.

Collaborations nationales, intercantionales et internationales

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et l'Office fédéral des migrations (ODM). Avec ce dernier en particulier, les relations de travail ont été intenses en 2012 dans le cadre du programme fédéral de promotion de l'intégration des étrangers. En effet, le COSM gère depuis le 1er janvier 2009 le crédit fédéral versé dans le cadre du point fort 1 "Langue et formation", sur la base d'une convention de programme, signée entre le COSM et l'ODM en novembre 2008. Pour l'année 2012, ce crédit s'élevait à 211.197 francs. Comme les années précédentes, le COSM a également été représenté à toutes les rencontres réunissant les institutions chargées d'un mandat de prestations (points forts 2a et 2b du programme susmentionné), à toutes les rencontres publiques organisées par la CFM ainsi qu'à toutes les séances plus spécialisées auxquelles il a été invité. Un des collaborateurs du COSM est d'ailleurs membre de la CFM. La collaboration intercantonale a continué à se développer en 2012, en particulier avec les villes et les cantons qui se sont dotés de structures professionnelles dans la politique d'intégration des étrangers. Plusieurs rencontres de travail avec les responsables de ces services et des représentants de la Confédération ont eu lieu en 2012. Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

Depuis sa fondation en été 2005, le COSM est un membre actif de la Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration (CoSI) et fait partie de son comité, comme d'ailleurs pour la CDI. La CoSI regroupe la plupart des centres de compétences intégration qui ont conclu un mandat de prestations avec l'Office fédéral des migrations dans le cadre du programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers. En 2012, cette conférence a mis sur pied deux colloques pour les spécialistes des domaines intégration et migration. Le premier avait pour titre "Le travail d'intégration suisse au fil du temps: rétrospectives, état des lieux, perspectives – une décennie "d'intégration" en Suisse"; le deuxième abordait le thème de la société d'accueil et son rôle pour le travail de l'intégration. La politique suisse d'intégration des migrants poursuit sa nouvelle orientation sur la base du rapport "Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers" du 28 mai 2009 de la Conférence tripartite sur les agglomérations et du rapport sur l'évolution de la politique d'intégration de la Confédération du 5 mars 2010 du Conseil fédéral. Le programme fédéral de promotion d'intégration des étrangers s'orientera dès 2014 sur des programmes cantonaux d'intégration qui comprendront trois piliers: (1) information et conseil, (2) langue et formation, (3) intégra-

tion sociale et interprétariat communautaire. A l'avenir, les subventions fédérales perçues pour promouvoir l'intégration des migrants seront donc gérées par une seule convention, ce qui constitue une simplification bienvenue pour les cantons.

L'année 2012 a servi à poser les premiers jalons du futur programme cantonal d'intégration (PIC) du canton de Neuchâtel. Les orientations stratégiques cantonales ont été définies pour chacun des huit domaines d'encouragement proposés par la Confédération dans le cadre des trois piliers énumérés ci-dessus. Les options choisies ont été basées sur une analyse de la situation actuelle, les recommandations émises par la CTIE et les autres besoins identifiés par le COSM, en concertation avec les partenaires des domaines concernés. Un tableau synoptique de ces lignes directrices a été soumis à la CTIE en novembre 2012 pour validation. Selon les directives de l'ODM, une première version du PIC a été élaborée et envoyée à la Confédération à la fin de l'année 2012. Elle se présente sous la forme d'un texte d'une cinquantaine de pages qui recueille les différents chapitres demandés. Il retrace ainsi les bases juridiques cantonales en matière de politique d'intégration et de prévention du racisme, analyse le contexte général et développe, pour chacun des huit domaines d'encouragement, la situation actuelle, les besoins identifiés et les mesures proposées. Une première ébauche du budget détaillé du PIC a également été construite. Tous ces documents seront rediscutés et finalisés avec les différents partenaires concernés au courant du 1er semestre 2013. La remise de la convention finale est prévue en juin de l'année prochaine.

Visite d'études

Du 21 au 22 septembre 2012, le COSM a pris part à la visite d'étude à Barcelone organisée par le Réseau espagnol des Cités interculturelles (RECI) et qui avait pour thématique "Le monitoring des Cités interculturelles: les discours en action". Les diverses conférences et tables rondes qui se sont tenues durant ces journées ont permis d'aborder deux thèmes essentiels y relatifs: la mise en œuvre de politiques interculturelles et leur évaluation. Ces deux questions ont été traitées sous l'angle de la relation entre les discours et la pratique interculturelle. La visite d'étude a réuni 67 personnes parmi lesquelles des décideurs et des praticiens des politiques urbaines, des universitaires, la société civile, différentes villes membres du programme des Cités interculturelles et du RECI. A cette même période, le COSM a participé à la rencontre interculturelle sur la sécurité urbaine organisée à Lisbonne au Portugal.

Activités de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (CTIE)

La CTIE est présidée par M. Claude Bernoulli, ancien directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie. En 2012, la CTIE s'est réunie à trois reprises en séance plénière. De nombreux dossiers d'actualité en matière de migrations internationales et d'intégration des migrants y ont tenu une place prépondérante. Comme la communauté est composée de représentants de milieux très variés, tous les sujets d'actualité, généralement complexes, ont été traités avec rigueur et sous des éclairages diversifiés. Le COSM s'est chargé en particulier de la réalisation concrète des idées, projets et actions de la CTIE.

Durant l'année 2012, la commission s'est intéressée à des sujets d'actualité et a abordé les thèmes suivants:

- Présentation de la Journée internationale contre le racisme et semaine internationale d'actions contre le racisme 2012, par M. Lirim Begzati, chargé de lutte contre le racisme du canton de Neuchâtel;
- Présentation des lauréats du Prix "Salut l'étranger!" 2011, par le président de la CTIE;
- Présentation du projet IntégraVal, projet déposé dans le cadre de la mise au concours lancée par la CFM "Périurbain-Cohabitation dans les régions rurales", par M. le conseiller communal Thierry Michel, Val-de-Travers;
- Point sur l'accueil des requérants d'asile et rappel sur les permis par M. Serge Gamma, chef du service des migrations;
- Présentation des résultats des élections communales 2012, notamment des candidats étrangers ou issus de la migration, par Mme Oriane von Gunten;
- Présentation de la Commission fédérale contre le racisme par sa présidente, Mme Martine Brunshawig Graf;

- Présentation de la nouvelle législature de la Commission fédérale pour les questions de migration par M. Raoul Luzolo Lembwadio, membre de la CFM;
- Présentation du futur Programme d'intégration cantonal (PIC) 2014, par Mme Ingela Geith-Chauvière, coordination de projets (COSM);
- Présentation du projet de modification de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers par M. Raoul Lembwadio, chef du service de la cohésion multiculturelle ad interim;
- Présentation de la troisième édition des manifestations interculturelles NeuchàToi 2013 ainsi que de la campagne de communication, par Mme Sabrina Rinaldo Adam (COSM) et M. Lats Kladny (Agence INOX).

Rapport de législature 2005-2009 et recommandations de la CTIE pour 2010-2013

L'article 10 de la loi cantonale sur l'intégration des étrangers stipule que "La communauté et le délégué adressent un rapport circonstancié de leurs études, projets et activités au Conseil d'Etat, à son intention et à celle du Grand Conseil qui fixera la politique en la matière, au moins une fois par législature, en sus du rapport annuel du département concerné". Le COSM et les membres de la communauté ont collaboré à la rédaction d'un avant-projet du rapport de législature de la CTIE et du COSM. Ce rapport présente les recommandations de la CTIE en matière de politique cantonale d'intégration des étrangers. Les axes prioritaires d'action s'articulent autour de l'intégration professionnelle, l'intégration civique et l'intégration des générations. D'autres domaines tels que l'habitat et l'urbanisme, l'information et la communication publique, la santé et le social, la délinquance et la criminalité, la laïcité et le pluralisme religieux, doivent, selon la CTIE, également être pris en compte dans la gestion de la diversité. Le rapport définitif a été validé en séance plénière au milieu de l'année 2010 puis sera adressé au Conseil d'Etat et au Grand Conseil (probablement début 2013). En raison des changements survenus au sein du Département de l'économie et de l'attente du positionnement de la Suisse en matière de politique d'intégration, la publication de ce rapport a été reportée.

Bureau et commissions internes de la CTIE

Les organes internes de la CTIE se sont réunis à plusieurs reprises dans le courant de l'année 2012. Ainsi le bureau s'est réuni à quatre reprises pour des objets de discussion tels que: la situation dans les commissions internes de la CTIE; le prix "Salut l'Etranger!" 2012; l'élaboration et la validation des manifestations interculturelles NeuchàToi 2013 sur le thème de la "Diversité culturelle" (dans ce cadre, une séance exceptionnelle a réuni conjointement le comité d'organisation NeuchàToi 2013 et le Bureau de la CTIE pour valider notamment la campagne de communication publique, aspect central de l'édition en préparation); la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers; la consultation fédérale sur l'"Adaptation de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)" en raison de la mise en œuvre de la motion Barthassat (08.3616) "Accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal" et la préparation des trois séances plénières.

Le groupe de contacts "Musulmans" a pour sa part tenu trois séances durant lesquelles il a été question: des priorités de travail pour 2012-2013; des présentations de la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (FéNeCi) et de l'Union des Associations des Musulmans de Neuchâtel (UAMN); de la révision de la loi sur les étrangers et de son incidence sur les autorisations de séjour pour le personnel religieux; du Rassemblement des Suissesses et Suisses musulmans (RSM); des dispositifs existants dans le canton de Neuchâtel sur la question "musulmane" sur la base du "Catalogue de recommandations du RSM (Réfléchir et agir après la votation du 29 novembre 2009)"; de la situation dans les cimetières neuchâtelois suite à la mise en place de carrés multiconfessionnels; de la présentation et d'un appel d'offre pour le dépôt de projets dans le cadre de NeuchàToi 2013; d'une rencontre avec une délégation de Lublin dans le cadre d'un échange entre la ville polonaise et le canton de Neuchâtel sur les bonnes pratiques en matière de politique d'intégration des étrangers.

12.6. Perspectives

La finalité de l'action d'intégration et de prévention du racisme est la cohésion sociale et le respect des droits humains fondamentaux. La dégradation de la situation économique et ses conséquences sociales pourraient agir défavorablement sur la qualité des relations intercommunautaires dans le canton et briser de ce fait la cohésion sociale acquise. Il est du rôle des institutions étatiques de veiller à ce que l'ensemble de la population résidente ait accès aux prestations et bénéficie du même traitement en renforçant la lutte contre la discrimination, la xénophobie et le racisme.

En outre, il faut se concentrer sur l'intégration professionnelle car l'accès au marché du travail reste central dans l'intégration et l'exercice d'une activité lucrative permet à l'individu de remplir le rôle de producteur et consommateur dans la société. L'intégration civique, qui donne droit à la participation citoyenne, permet de participer activement à la vie publique locale et de se concevoir en tant qu'acteur de l'évolution de son environnement. Finalement, l'intégration des générations est capitale, en tenant compte du fait que plus tôt on s'y prend, mieux l'on peut réussir l'intégration.

Une politique publique cohérente d'encouragement précoce, tenant compte des aptitudes et des besoins particuliers, notamment des enfants issus des familles défavorisées et allophones, permet de réussir l'intégration dès l'enfance. Il s'agit d'un objectif ambitieux et téméraire qui vise à assurer l'égalité des chances, composante indispensable pour la réussite d'un processus d'intégration. Réussir l'intégration dès l'enfance, c'est également répondre aux recommandations de l'Office fédéral des migrations qui exige de tous les cantons, y compris du canton de Neuchâtel, que l'encouragement préscolaire devienne un pilier incontournable dans le domaine de l'intégration. C'est aussi tenir compte des recommandations de la CTIE dans son rapport 2005 - 2009 et des priorités du Conseil d'Etat neuchâtelois.

C'est dans cet esprit d'ouverture et de cohésion sociale pour tous les résidents du canton que l'Etat de Neuchâtel prépare le programme cantonal d'intégration (PIC) qui entrera en vigueur en 2014.

TABLE DES MATIERES

1.	EN BREF	1
1.1.	Introduction	1
1.2.	Secteur Économie et tourisme.....	1
1.3.	Secteur Emploi	4
1.4.	Secteur Agriculture et consommation	5
1.5.	Secteur Migrations	6
2.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	8
2.1.	Missions.....	8
2.2.	Ressources.....	8
2.3.	Événements principaux	8
2.4.	Activités / Réalisations	11
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE	13
3.1.	Missions.....	13
3.2.	Ressources.....	13
3.3.	Événements principaux	13
3.4.	Activités/Réalisations	14
3.5.	Perspectives	27
4.	SERVICE DE STATISTIQUE.....	29
4.1.	Missions.....	29
4.2.	Objectifs de l'année	29
4.3.	Ressources.....	29
4.4.	Événements principaux	30
4.5.	Activités/Réalisations.....	31
4.6.	Perspectives	36
5.	SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES	38
5.1.	Missions.....	38
5.2.	Objectifs de l'année	38
5.3.	Ressources.....	38
5.4.	Événements principaux	39
5.5.	Activités/réalisations	39
5.6.	Perspectives	42
6.	EVOLOGIA	43
6.1.	Missions.....	43
6.2.	Objectifs de l'année	43
6.3.	Ressources.....	44
6.4.	Événements principaux	44
6.5.	Activités/réalisations	45
6.6.	Perspectives	46
7.	SERVICE DE L'EMPLOI.....	47
7.1.	Missions.....	47
7.2.	Objectifs de l'année	47
7.3.	Ressources.....	47
7.4.	Événements principaux	48
7.5.	Activités/réalisations	50
7.6.	Perspectives	58
8.	ETABLISSEMENTS AUTONOMES	60
8.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	61
8.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI).....	61
8.3.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage (CCNAC)	61
8.4.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	61
9.	SERVICE DE L'AGRICULTURE.....	62
9.1.	Missions.....	62
9.2.	Objectifs de l'année	62
9.3.	Ressources.....	62
9.4.	Événements principaux	63
9.5.	Activités/Réalisations.....	65

10.	SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	82
10.1.	Missions	82
10.2.	Objectifs de l'année	82
10.3.	Ressources	83
10.4.	Événements principaux	85
10.5.	Activités/Réalisations	86
10.6.	Perspectives.....	98
11.	SERVICE DES MIGRATIONS.....	99
11.1.	Missions	99
11.2.	Objectifs de l'année	99
11.3.	Ressources	99
11.4.	Activités/Réalisations	100
11.5.	Perspectives.....	109
12.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE.....	110
12.1.	Missions	110
12.2.	Objectifs de l'année	111
12.3.	Ressources	111
12.4.	Événements principaux	111
12.5.	Activités/Réalisations	114
12.6.	Perspectives.....	134
	TABLE DES MATIERES	135